

Site Natura 2000 FR 8301049 « Comté d'Auvergne et Puy Saint-Romain »



Document d'Objectifs Natura 2000
Document validé en comité de pilotage le 18 Décembre 2013

Janvier 2014



DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 FR 830 1051 « COMTE D'Auvergne ET PUY-SAINT-ROMAIN »

Maître d'ouvrage

MEEDDAT – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne
Suivi de la démarche : Sylvain MARSY - DREAL et Julien CHAMBONNIERE de la DDT 63

Structure porteuse

L'Etat.

Opérateur

Office National des Forêts, Bureau d'Etudes Auvergne Limousin

Rédaction du document d'objectifs

Rédaction / Coordination / Cartographie : O.N.F (L. Pélissier)

Contribution au diagnostic écologique : Fédération départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques, ONF, Herbiers Universitaires, Conseil Général Du Puy-de-Dôme, SHNAO, LPO, ADVEP, PNR du Livradois Forez

Contribution / Synthèse / Relecture : DREAL Auvergne (S. Marsy), DDT (J. Chambonnière)

Cartographie des habitats naturels et études écologiques complémentaires

Cartographie des habitats ouverts et forestiers (2011) : G. Thébaud, C. Roux, A. Delcoigne, Institut de Botanique Herbiers Universitaires

Données naturalistes : Conseil Général du Puy-de-Dôme, Herbiers Universitaires, ONF (E. Massardier), D.R.E.A.L., CBNMC, Chauve-souris Auvergne, LPO, Société d'Histoire Naturelle Alcide d'Orbigny, Fédération de Pêche et de Protection des milieux Aquatiques du Puy-de-Dôme, ADVEP, P. Lavina

Crédits photographiques (couverture)

ONF (L. Pélissier)

Référence à utiliser

PELISSIER L (2014), Document d'Objectifs du site Natura 2000 Comté d'Auvergne et Puy Saint-Romain « FR 8301049 », ONF- Bureau d'Etudes Auvergne Limousin, 193p.

SOMMAIRE

DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 FR 830 1051 « COMTE D'Auvergne ET PUY-SAINT-ROMAIN »	2
SOMMAIRE	3
AVANT-PROPOS	8
CONTENU DU DOCUMENT D'OBJECTIFS	9
REMERCIEMENT AUX ORGANISMES ET STRUCTURES AYANT PARTICIPEES A L'ELABORATION DU DOCOB	10
LE RESEAU NATURA 2000	11
FICHE D'IDENTITE DU SITE	12
MODIFICATION DU PERIMETRE	15
A1. – DONNEES ADMINISTRATIVES	18
Synthèse	21
A2. – INVENTAIRES ET MESURES REGLEMENTAIRES AU TITRE DU PATRIMOINE NATUREL	22
ENS des Bois de la Comté	25
Le site NATURA 2000 N° FR 830 1038 « Val d'Allier Alagnon »	26
Le Parc Naturel Régional du Livradois-Forez	26
Gestion forestière dans l'ENS	31
Synthèse	32
A3. – SITUATION DES PROPRIETES DANS LE SITE	33

A4. – DONNEES SUR LES ACTIVITES HUMAINES ET L'OCCUPATION DU SOL.....	35
L'agriculture dans le site.....	37
La sylviculture.....	39
Pratiques forestières dans les forêts publiques du site.....	39
Etude du Bassin Versant des ruisseaux de Pignols et d'Enval.....	40
La chasse et la Pêche.....	42
Autres activités économiques présentes sur le site.....	43
Les activités touristiques, sportives et de loisirs.....	45
 B1.- DONNEES ABIOTIQUES GENERALES	49
Pédologie.....	53
Qualité physico-chimique et biologique du ruisseau de Pignols.....	53
Patrimoine historique et archéologique du site Natura 2000.....	53
 B2.- HABITATS NATURELS ET ESPECES D'INTERET PATRIMONIAL AUTRES QUE CEUX CLASSES EN ANNEXE II DE LA DIRECTIVE « HABITATS, FAUNE, FLORE »	55
Synthèse sur les grands milieux.....	61
Les poissons.....	70
L'entomofaune.....	70
Les lépidoptères.....	70
L'avifaune.....	70
Les chiroptères.....	70
Les amphibiens.....	70
L'œillet superbe.....	71
La grande faune.....	71
Autres espèces chassées.....	71
 Synthèse sur les espèces d'intérêt patrimoniale	71
 B3.- HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	72
 Synthèse sur les habitats d'intérêt communautaire	77
 B4.- ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	78
Les chiroptères.....	81
Les odonates.....	83
Les amphibiens.....	83

L'écrevisse à pattes blanches	84
Les lépidoptères	85
Les insectes saproxyliques	86
Synthèse sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire.....	87
C1.- ENJEUX / OBJECTIFS LIES AUX HABITATS NATURELS, AUX ESPECES ET AUX ACTIVITES HUMAINES	89
C2.- ENJEUX / OBJECTIFS TRANSVERSAUX	96
C3.- RECAPITULATIF DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE.....	99
E1- SUIVI DE LA GESTION DES HABITATS NATURELS ET DES ESPECES	159
Synthèse des tableaux	172
E2.- synthese du budget estimatif	172
CONCLUSION	176
BIBLIOGRAPHIE	177
ABREVIATIONS ET ACRONYMES.....	181
GLOSSAIRE.....	185
ANNEXES (cf Doc Annexes)	

Liste des Tableaux

Tableau 1 - REMERCIEMENTS	10
Tableau 2 - SURFACES DU SITE NATURA 2000	16
Tableau 3 - INVENTAIRES ET MESURES REGLEMENTAIRES AU TITRE DU PATRIMOINE NATUREL	22
Tableau 4 - DONNEES SUR LES ACTIVITES HUMAINES ET L'OCCUPATION DU SOL	35
Tableau 5 - DONNEES ADMINISTRATIVES CONCERNANT LES BASSINS VERSANTS DES RUISSEAUX DE PIGNOLS ET ENVAL	42
Tableau 6 - RECAPITULATIF DES ACTIVITES DE LOISIRS	45
Tableau 7 - DONNEES ABIOTIQUES GENERALES	49
Tableau 8 - DONNEES SUR LES GRANDS MILIEUX	55
Tableau 9 - HABITATS NATURELS ET ESPECES D'INTERET PATRIMONIAL	62
Tableau 10 - HABITATS NATURELS D'INTERET PRIORITAIRE DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE 92/43	72
Tableau 11 - HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	74
Tableau 12 - ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 92/43	78
Tableau 13 - ENJEUX/ OBJECTIFS LIES AUX HABITATS NATURELS, AUX ESPECES ET AUX ACTIVITES HUMAINES	90
Tableau 14 - ENJEUX / OBJECTIFS TRANSVERSAUX	96
Tableau 15 - RECAPITULATIF DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	99
Tableau 16 - SUIVI DE LA GESTION DES HABITATS NATURELS	159
Tableau 17 - SUIVI DE LA GESTION DES ESPECES DE LA DIRECTIVE HABITATS, FAUNE ET FLORE	164
Tableau 18 - SYNTHESE DU BUDGET ESTIMATIF (en euros H.T.)	173

Liste des Cartes

Carte N° 1 - Localisation du site Natura 2000	13
Carte N° 2 - Limites administratives	20
Carte N° 3 - Zonages environnementaux	24
Carte N° 4 - Propriétés des collectivités et de la LPO	34
Carte N° 5 - Localisation des îlots de culture (PAC) et des MAET	38
Carte N° 6 - Etude du Bassin versant du ruisseau de Pignols	41
Carte N° 7 - Activités humaines	44
Carte N° 8 - Activités touristiques	47
Carte N° 9 - Hydrographie et géologie	52
Carte N° 10 - Les grands types de milieux (1/2)	59
Carte N° 11 - Les grands types de milieux (2/2)	60
Carte N° 12 - Localisation des espèces patrimoniales floristiques (1/2)	67
Carte N° 13 - Localisation des espèces floristiques (2/2)	68
Carte N° 14 - Localisation des espèces patrimoniales faunistiques	69
Carte N° 15 - Cartographie des habitats d'intérêt communautaire	75
Carte N° 16 - Répartition des habitats d'intérêt communautaire selon leur statut	76

Liste des Figures

Figure N°1 : Perturbations importantes sur le cours d'eau

AVANT-PROPOS

Le Document d'Objectif « Comté d'Auvergne et Puy Saint-Romain » (site FR 8301049) a été validé le 5 février 2001 par Arrêté Préfectoral. L'Office National des Forêt a été désigné structure animatrice pour le compte de l'Etat. Les actions du DOCOB sont planifiées pour une durée de 6 ans. Il est donc apparu nécessaire de réactualiser le DOCOB dans son ensemble, à savoir :

- réaliser un nouvel état des lieux suite aux nouvelles données collectées
- proposer des limites plus cohérentes et intégrer les nouveaux habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire
- rédiger des fiches actions actualisées au regard des cahiers d'habitats Natura 2000, des mesures du Plan de Développement Rural Hexagonal, et des nouvelles dispositions de la loi relative au développement des territoires ruraux du 23 février 2005 (Charte Natura 2000).

L'Office National des Forêts, Direction du Développement (ONF), en tant que structure animatrice désignée par la DREAL Auvergne a élaboré ce document en partenariat avec le comité de pilotage du site.

Le site Natura 2000 « Comté d'Auvergne et Puy Saint-Romain » a été désigné au titre de la Directive Habitats. La réalisation du DOCOB a été le fruit d'une réflexion conduite en commun, avec les partenaires locaux (élus, techniciens, associations d'usagers, monde naturaliste, professionnels de la forêt, du tourisme, propriétaires, agriculteurs...), les services de l'Etat et les opérateurs techniques (Fédération Départementale de la Pêche et de la Protection des Milieux Aquatiques, CRPF, ONF...). Sur le site Comté d'Auvergne et Puy Saint-Romain, ces réflexions ont été menées au sein de plusieurs réunions de travail et du comité de pilotage local.

Le site Natura 2000 FR 830 1051 « Comté d'Auvergne et Puy Saint-Romain » a une superficie de 968.273 ha.

Le site se situe en Auvergne dans le département du Puy-de-Dôme.

La Comté est une petite région naturelle située au sud de la plaine de Billom limitée à l'ouest par l'Allier, au sud par le bassin d'Issoire et à l'est par les Monts du Livradois. Son relief est constitué d'une succession de Monts et collines. L'ensemble est collinéen avec des altitudes variant entre 345 m et 822 m.

Le site a été désigné au titre de la Directive « Habitats » grâce à la présence d'habitats rares, protégés et menacés à l'échelle de l'Europe mais aussi de l'Auvergne, sa richesse s'exprime par la présence de 8 habitats d'intérêt communautaires dont 5 prioritaires et 19 espèces d'intérêt communautaires.

CONTENU DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

Le Document d'Objectifs (Docob) est un document de gestion issu du dialogue entre les acteurs du territoire et les usagers du site, il permet :

- la mise en œuvre de toutes mesures nécessaires à la conservation du site ;
- la signature des contrats et des chartes ;
- la rédaction de conventions entre les différents acteurs impliqués dans la démarche ;
- l'évaluation de la gestion du site ;
- l'évaluation de l'état de conservation des habitats et espèces inventoriés ;
- l'évaluation d'incidences d'éventuels projets d'aménagement.

Le Docob est composé:

- d'un diagnostic socio-économique et d'un état des lieux du patrimoine naturel,
- d'une cartographie et d'un inventaire des habitats et des espèces des directives européennes Habitats, Faune, Flore
- des objectifs de gestion durable,
- des actions de gestion qui permettront l'atteinte des objectifs.

L'état des lieux a été réalisé sur la base de données issue des groupes de travail thématiques (agriculture, forêt - chasse, activité économique et de loisirs), des rencontres sur le terrain et des entretiens individuels ou collectifs qui ont eu lieu avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion du site (agriculteurs, Chambre de l'Agriculture, association environnementale, CRPF...).

Le DOCOB issu de la concertation entre tous les acteurs devra permettre la mise en place d'une gestion multifonctionnelle avec une meilleure prise en compte des espèces et des milieux d'intérêt communautaire qui ont justifiés la désignation du site.

REMERCIEMENT AUX ORGANISMES ET STRUCTURES AYANT PARTICIPEES A L'ELABORATION DU DOCOB

Tableau 1 - REMERCIEMENTS

Communes et personnes impliquées directement dans la rédaction du Docob	Collectivités autres	Administrations	Organismes techniques et scientifiques et associations	
Mesdames, Messieurs les Maires des communes concernées par le site Natura 2000 Pignols, Sallèdes, Vic-le-Comte, Mirefleurs, Saint-Maurice-es-Allier, Saint-Babel, Yronde-et-Buron Ainsi que l'ensemble des personnes ayant permis la réalisation de ce document d'objectifs	Les membres des communautés de communes Ainsi que l'ensemble du personnel des communautés de communes Conseil Général du Puy-de-Dôme M. Cohen E. Texier C. Tournadre Parc Naturel Régional du Livradois-Forez N. Nogaret	La Sous-Préfecture DREAL AUVERGNE S. Marsy DRAAF S. GAZEL DDT J. Chambonnière (SEEF) S. Lussert (SEA) ONF E. Jeanton E. Massardier D. Maurin C. Vial ONCFS ONEMA J. L. Brugere FDEN 63 R. Boyer	CBNMC B. Renaux CRPF B. Jay, P. Farge Syndicat des sylviculteurs du Puy-de-Dôme S. Henry Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques L. Bortoli Fédération Départementale de Chasse du Puy-De-Dôme B. Grosbety LPO J.J. Lallemand Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme M. Fabisiak Société d'Histoire Naturelle Alcide d'Orbigny	CEN Auvergne Syndicat de la Propriété Rurale H. Pourcherel Institut des Herbiers Universitaires G.Thebaud A. Delcoigne Ligue d'Auvergne de Vol Libre J.F. Alexandre Chauve Souris Auvergne L. Guillaud ADVEP P. Barnola

LE RESEAU NATURA 2000

Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne. Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

Natura 2000 en Europe (Source : Newsletter Natura 2000, Number 34, July 2013)

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend **26 444 sites pour les deux directives** qui couvrent **1 000 993 028 ha** soit 17.90 % de la surface terrestre de l'UE :

- **22 593 sites** en ZSC (pSIC ou SIC) au titre de la directive Habitats.
- **5372 sites** en ZPS au titre de la directive Oiseaux

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

Natura 2000 en France (Source : MEDDLT, Novembre 2011)

Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France : elles correspondent à l'achèvement du réseau terrestre. Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend **1753 sites pour 12,55 % du territoire métropolitain** soit 6, 9 millions d'hectares hors domaine marin qui représente 4.1 millions d'hectares :

- 1369 sites en ZSC (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats.
- 384 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux.

Natura 2000 en Auvergne (Source : DREAL Auvergne janvier 2013)

Le réseau auvergnat de sites Natura 2000 comprend **93 sites** qui couvrent **381 170 ha**, soit 14.6 % du territoire régional :

- **81 sites** au titre de la directive « Habitats Faune Flore » ». Ils couvrent **104 021 ha** ;
- **12 sites** au titre de la directive « Oiseaux ». Ils couvrent 321 130 ha ;
- **2067 km** de rivières

FICHE D'IDENTITE DU SITE

Nom officiel du site Natura 2000 : « **Comté d'Auvergne et Puy-Saint-Romain** »

Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : **oui**

Numéro officiel du site Natura 2000 : **FR 830 1049**

Localisation du site Natura 2000 : **Région Auvergne**

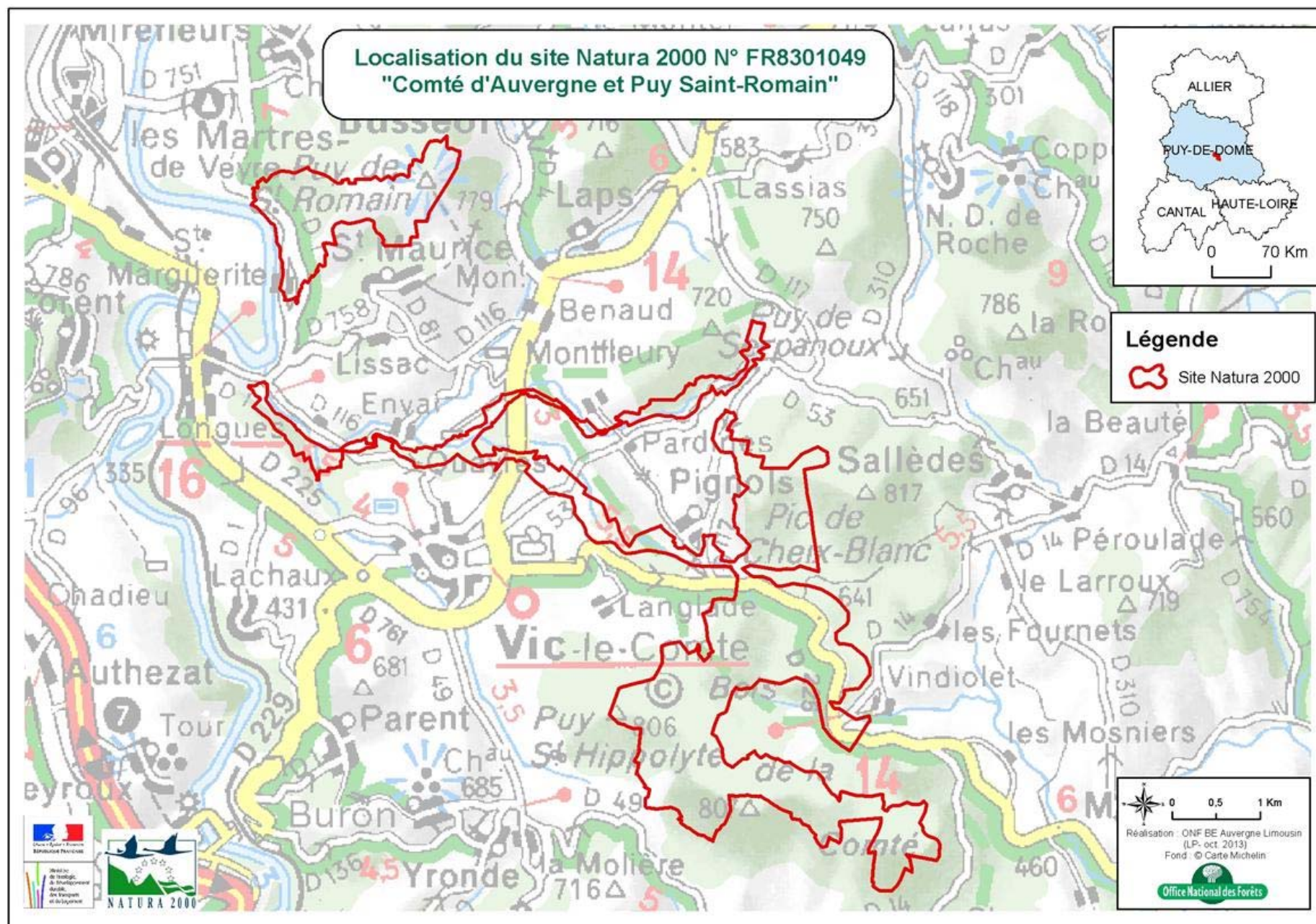
Département du Puy-de-Dôme

Superficie du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : **968 ha (SIG)**

Préfet coordinateur : **Préfet du Puy-de-Dôme**

Structure porteuse : **Etat**

Opérateur : **Bureau d'Etudes Auvergne Limousin de l'Office National des Forêts**



Carte N° 1 - Localisation du site Natura 2000

Le site est éclaté en 3 zones :

- 1- La Comté qui constitue un ensemble forestier de feuillus dominé par le chêne sur calcaires marneux et pointement basaltique.
- 2 - Les ruisseaux de Pignols et Laps riches en écrevisses à pattes blanches.
- 3 - Le Puy Saint-Romain constitué de pelouses thermoxérophiles très intéressantes.

- **1- Bois de la Comté :**

La Comté domine la partie sud de la Limagne à l'Est de la vallée de l'Allier. Le massif forestier est situé à l'est de Vic-le-Comte, à une dizaine de kilomètres au nord d'Issoire et à une vingtaine de kilomètres au sud de Clermont-Ferrand. Le massif fait 2000 ha. Il s'agit de l'une des plus grande chênaie de plaine du Puy-de-Dôme.

Le périmètre forestier classé en zone Natura 2000 intègre une grande partie des puys et des nombreux pics de la Comté reliés entre eux par un corridor. Il se compose :

- d'une partie située sur un versant exposé à l'ouest entre le Puy-de-Champerogne et la route départementale N° 117 qui se prolonge jusqu'au Pic de Dimond et remonte au nord du Pic de Cheix Blancs.
- du Puy des Gardelles
- d'un large couloir qui s'étend des sommets des Raymonds : le Petit (701 m) et le Grand Raymond (748 m) jusqu'au Mont Servait culminant à 822 m d'altitude et englobant une grande partie du Puy de Sainte-Hippolyte et des côtes de l'Abbat.

- **2- Ruisseau de Pignols et de Laps :**

Le périmètre intègre le linéaire du ruisseau de Pignols à partir des Bois de la Comté jusqu'à la route départementale 758 à Vic-le-Comte

Il intègre le ruisseau de Laps de sa source en amont de Champclos jusqu'à sa confluence avec le ruisseau de Pignols, qui donne naissance au ruisseau d'Enval.

Le périmètre englobe le ravin du ruisseau de Pignols qui présente des pentes escarpées d'une quarantaine de mètre de dénivelé.

Vers le milieu de cette zone, les ruisseaux s'écoulent librement et rencontrent deux seuils importants, côté ruisseau de Pignols ainsi que sur son affluent.

Le ruisseau de Pignols prend sa source dans la commune du même nom. Il se jette dans la rivière Allier à l'ouest de Longues au lieu dit Charbonnier.

- **3- Puy Saint-Romain :**

Dominant la rive droite de la rivière Allier de plus de 450 m, le Puy Saint-Romain constitue l'une des premières et des plus imposantes sentinelles volcaniques au sud de la Limagne. Deux bourgs l'entourent, Mirefleurs au nord et Saint-Maurice au sud.

Le versant qui part de la première terrasse de l'Allier à 360 m culmine à 781 m d'altitude. Le versant présente un replat de pente moyenne 12 % situé entre deux parties à 30 % de moyenne.

MODIFICATION DU PERIMETRE

La surface du site Natura 2000 était de **382, 01 ha**. Le site a été proposé éligible comme Site d'Intérêt communautaire en août 1998. Les connaissances du territoire, les méthodes et outils cartographiques disponibles de l'époque ne permettaient pas de définir un périmètre très précis autour des habitats d'intérêt communautaire.

Aujourd'hui, grâce aux études menées sur le territoire depuis la validation du premier Docob en 2000, nous disposons d'une meilleure connaissance concernant la répartition des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Afin de prendre en compte ces éléments et de faciliter la gestion technique et administrative du site, il est apparu nécessaire d'affiner et d'étendre le périmètre à certain secteurs afin d'intégrer ces nouvelles données.

La réactualisation du périmètre facilitera la mise en place des nouveaux outils de contractualisation (Chartes, contrats NATURA 2000) :

- il correspond à des limites cohérentes qui prennent en compte la continuité des habitats naturels et des habitats d'espèces
- il s'appuie sur des limites facilement identifiables sur le terrain
- il prend en compte les limites cadastrales.

Le nouveau périmètre couvre une surface de **968. 27 ha** dont la répartition est présentée dans le tableau 2 :

Tableau 2 - SURFACES DU SITE NATURA 2000

Commune	Entités	Pourcentage de la surface de la commune en Natura 2000	Pourcentage de la surface du site Natura 2000
Laps	Ruisseau de Pignols	1.6	0.8
Mirefleurs	Puy-Saint-Romain	9.6	8.9
Pignols	Ruisseau de Pignols et Bois de la Comté	36.5	35.1
Saint-Babel	Bois de la Comté	7.0	14.0
Saint-Maurice-es-Allier	Puy-Saint-Romain	15.7	8.8
Sallèdes	Bois de la Comté	1.8	3.4
Vic-le-Comte	Ruisseau de Pignols et Bois de la Comté	9.1	16.9
Yronde-et-Buron	Bois de la Comté	7.8	11.9
TOTAL	968.273 ha		100

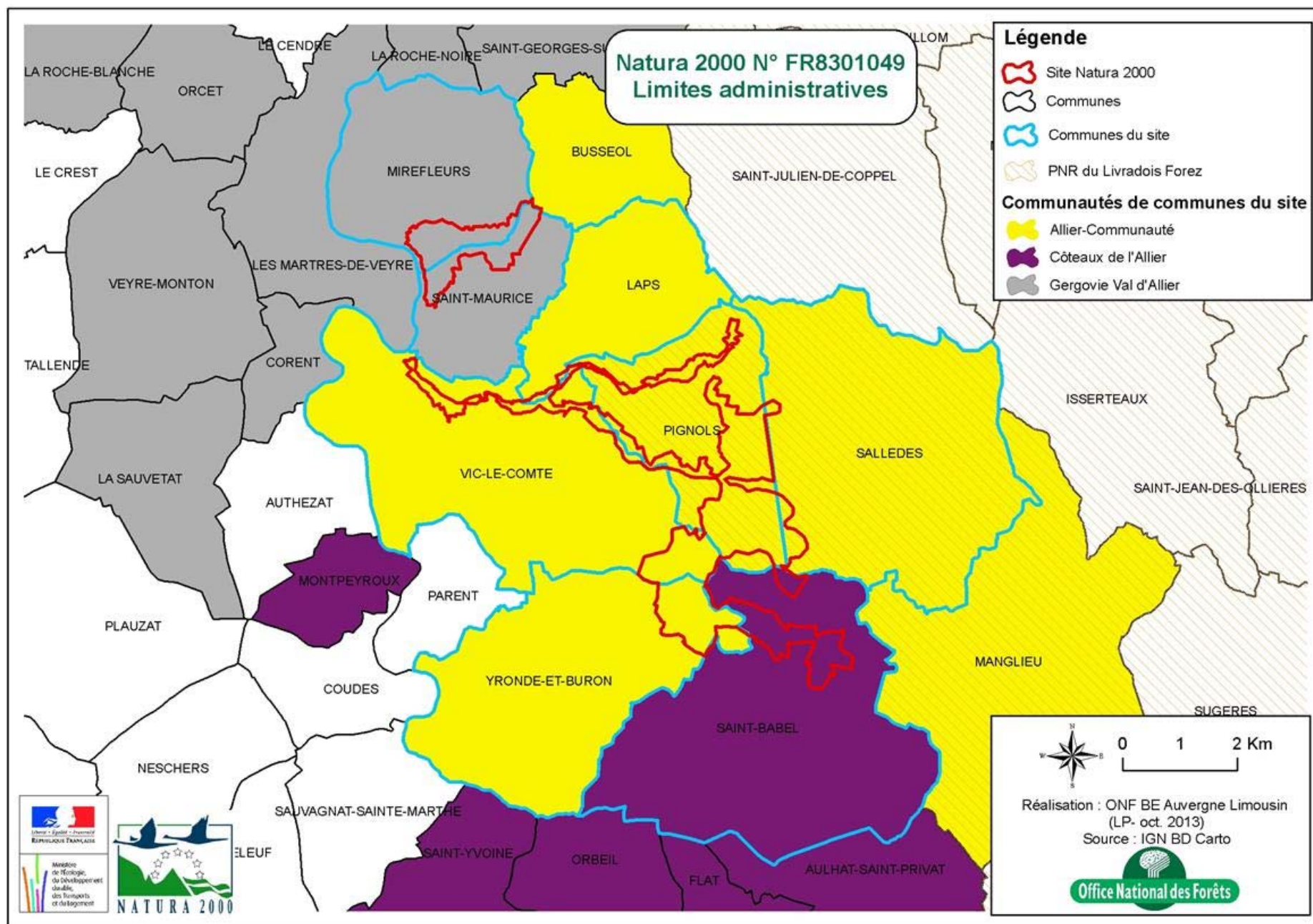
A-DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

A1. – DONNEES ADMINISTRATIVES

Tableau 3 - DONNEES ADMINISTRATIVES

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Régions	1	Auvergne	Surface couverte en ZSC : 104 021 ha Linéaire classé en ZSC : 2067 km Surface couverte en ZPS : 321 130 ha 81 sites « habitats » 12 sites « Oiseaux » Le réseau Natura 2000 recouvre une surface de 381 170 ha, soit 14,6 % de la région.	DREAL Auvergne, janvier 2013
Départements	1	Puy-de-Dôme	Surface en ZSC : 31 763 ha Linéaire en ZSC (rivières) : 673 km	DREAL Auvergne, Janvier 2013
Communes	9	Vic-le-Comte	163,97 ha situés dans le site N2000	S.I.G.
		Laps	7.85 ha situés dans le site N2000	
		Pignols	339.38 ha situés dans le site N2000	
		Saint-Babel	135.85 ha situés dans le site N2000	
		Yronde-et-Buron	114.93 ha situés dans le site N2000	
		Saint-Maurice	84.96 ha situés dans le site N2000	
		Sallèdes	33.33 ha situés dans le site N2000	
		Mirefleurs	86.56 ha situés dans le site N2000	
Communauté de communes	3	Gergovie Val d'Allier Communauté (Mirefleurs, Saint-Maurice-es-Allier)	Intégrer la démarche Natura 2000 et les enjeux de préservation du site dans les politiques locales de développement du territoire.	ONF
		Allier Comté Communauté (Vic-le-Comte, Pignols, Sallèdes, Yronde et Buron, Laps)		
		Communauté de Communes des Coteaux de l'Allier (Saint-Babel)		
Cantons	2	Issoire Vic-le-Comte	Saint-Babel est rattaché au Canton d'Issoire, toutes les autres communes sont situées dans le canton de Vic-le-Comte. Le canton de Vic-le-Comte compte 13 communes. Le nombre d'habitants est de 93.4 au km².	S.I.G. / INSEE, RP1999 et RP2007 exploitations principales
Habitants	10 876 habitants	Mirefleurs 2304	Vic-le-Comte est dans l'arrondissement de Clermont-Ferrand, c'est le chef lieu de canton. En 2007, le canton de Vic-le-Comte compte 12986 habitants (11763 en 1999)	INSEE
		Vic-le-Comte 4840		
		Laps 557		

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
		Pignols 291		
		Saint-Babel 918		
		Yronde-et-Buron 626		
		Saint-Maurice 780		
		Sallèdes 560		



Carte N° 2 - Limites administratives

Synthèse

De part sa proximité avec Clermont-Ferrand, la région présente une population dont la densité est relativement élevée par rapport aux zones rurales du département. A part Vic-le-Comte et Mirefleurs, toutes les communes du site sont dites « rurales » selon l'INSEE puisqu'elles comptabilisent moins de 2000 habitants.

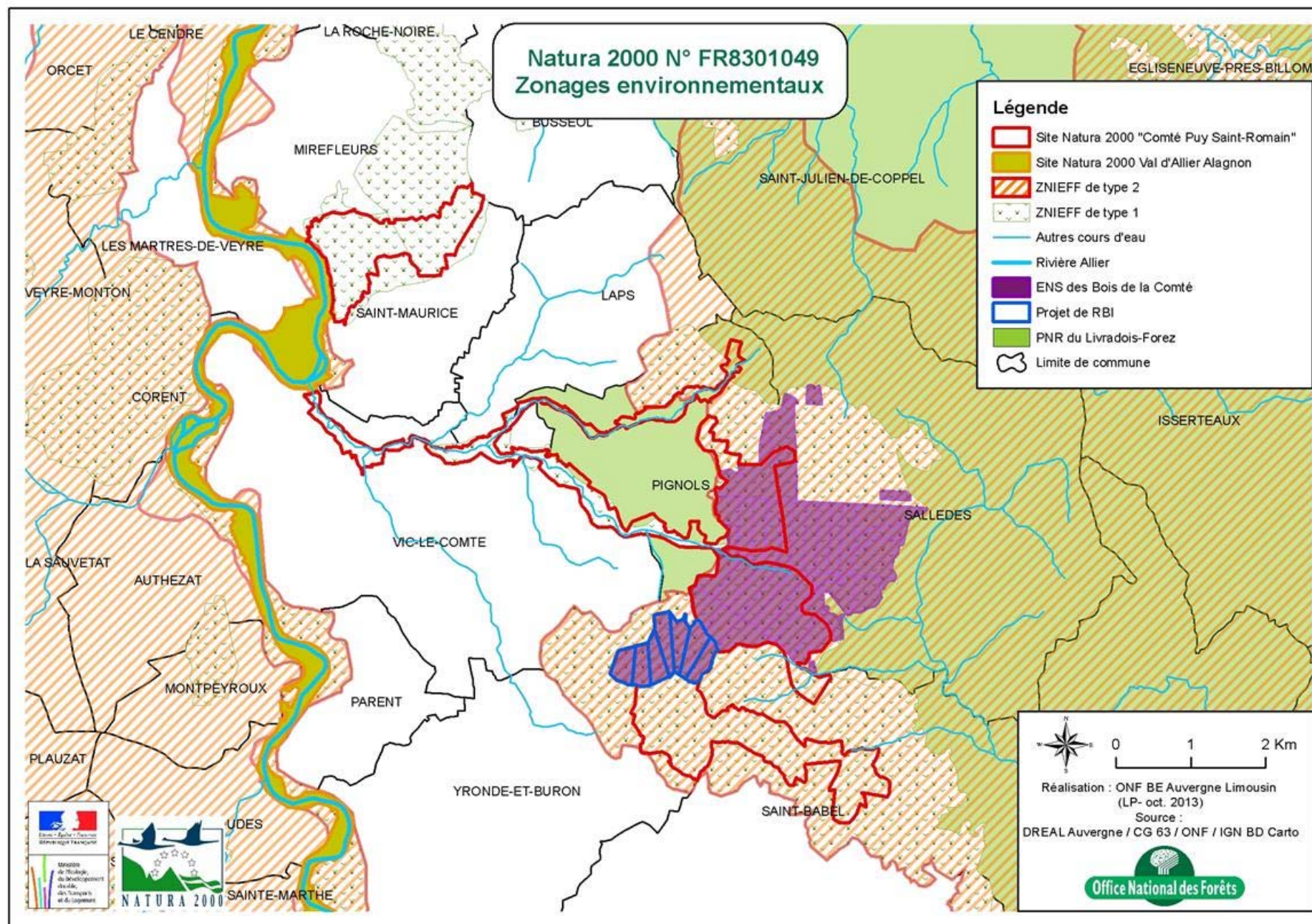
L'étude du canton de Vic-le-Comte démontre une augmentation constante de la population depuis 1975 probablement liée à l'attractivité de la campagne par les travailleurs de l'agglomération clermontoise. Les villages du canton sont habités en tant que « cités-dortoir », c'est également le cas avec Saint-Babel et la proximité d'Issoire. Cette attractivité se traduit par la construction de nombreux lotissements à Vic-le-Comte. A l'inverse, le nombre d'actifs agricoles est en constante régression : sur la commune de Vic-le-Comte, le nombre d'exploitation est passée de 20 en 1988 à 11 en 2000 (source Agreste, recensement agricole, 1988 et 2000).

A2. – INVENTAIRES ET MESURES REGLEMENTAIRES AU TITRE DU PATRIMOINE NATUREL

Tableau 3 - INVENTAIRES ET MESURES REGLEMENTAIRES AU TITRE DU PATRIMOINE NATUREL

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données / Structures des ressources
Parcs naturels régionaux	1	P.N.R. du Livradois-Forez	38.49 % du site Natura 2000 est situé dans le PNR. Pignols et Sallèdes sont des communes adhérentes Vic-le-Comte et Saint-Maurice-es-Allier sont des communes associées	PNR du Livradois Forez
Espace Naturel Sensible (ENS)	1 dans le site Natura 2000 12 sites labélisés dans le Puy-de-Dôme	ENS des Bois de la Comté	▪ Premier site acheté par le Conseil général au titre de la politique ENS en 2000. ▪ Le plus grand ENS du département: 612 ha. 36.66 % du site Natura 2000 est situé dans l'ENS. ▪ Construction de la Maison des Espaces Naturels en 2008, site vitrine de la politique ENS du département. ▪ Premier plan de gestion terminé : 2007-2011. L'animation du deuxième plan de gestion (2013 – 2017) débutera en 2014. Il faudra veiller à la cohérence des objectifs de gestion avec le Docob du site Natura 2000. ▪ Une partie du massif a été très artificialisé (partie Nord) par la plantation de résineux (douglas...).	Conseil Général du Puy-de-Dôme
Autres Sites Natura 2000	3	Sites Natura 2000 à proximité	▪ Val d'Allier Alagnon N° FR 830 1038 ▪ Puy de Pileyre, Turluron N° FR 830 1048 ▪ Vallées et côteaux xérothermiques des Couzes et des Limagnes N° FR 830 1035	DREAL Auvergne

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)	4	ZNIEFF de type 1	▪ Z.N.I.E.E.F. N° 830005669 - Puy de Saint-Romain (27 espèces déterminantes) ▪ Z.N.I.E.E.F. N° 830020107 - Puy Saint-Romain, Sommet et Flanc Nord (7 espèces déterminantes) ▪ Z.N.I.E.E.F. N° 830005545 - Bois de la Comté (25 espèces déterminantes) ▪ Z.N.I.E.E.F. N° 830020102 - Ruisseau de Pignols (2 espèces déterminantes)	Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2003-2013. Inventaire national du Patrimoine naturel, site Web : http://inpn.mnhn.fr . Le 12 novembre 2013.
	2	ZNIEFF de type 2	▪ ZNIEFF N° 830020593 - Varennes et Bas Livradois (325 espèces déterminantes) ▪ ZNIEFF N° 830007463 – Lit majeur de l'Allier moyen (771 espèces déterminantes)	
Schéma de Gestion des Eaux (SAGE)	<u>1 SAGE :</u> 6 741 km² 463 communes 5 départements différents : Haute-Loire, Puy de Dôme, Allier, Nièvre et Cher	SAGE Allier aval	Identifié comme prioritaire par le SDAGE du bassin Loire Bretagne. Son périmètre s'étend de Vieille Brioude au Bec d'Allier. Gestion qualitative de la ressource en eau Gestion concertée de l'espace alluvial Maintenir les Biotopes et la Biodiversité	http://www.sage-allieraval.com/
Réserve Biologique Intégrale (RBI)	1	Projet de création d'une RBI dans le site de l'ENS	La RBI devrait couvrir une centaine d'hectare d'habitats d'intérêt patrimonial où toute intervention sera proscrite. Elle sera située dans le site Natura 2000. Une cohérence de gestion sera recherchée entre les enjeux liés à la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire et ceux de la RBI. Un travail de concertation sera devra être mené entre les deux gestionnaires (CG63, ONF).	CG 63/ ONF



Carte N° 3 - Zonages environnementaux

Le premier plan de gestion de l'E.N.S. des Bois de la Comté (2007-2011) définissait 5 objectifs de gestion sur le long terme :

- Objectifs principaux :
 1. Conserver et augmenter la biodiversité du site
 2. Permettre l'accueil du public
 3. Mettre en œuvre une gestion durable du site
- Objectifs secondaires :
 4. Poursuivre la politique d'acquisition foncière
 5. Sensibiliser les communes pour la mise en commun d'une gestion commune sur les milieux à hautes valeurs patrimoniales

Le bilan du premier plan de gestion met en avant une bonne connaissance de la faune et de la flore de la Comté même si des connaissances restent à approfondir concernant l'avifaune, les chiroptères, l'entomofaune et l'herpétofaune. Les prochaines opérations seront concentrées sur le suivi des espèces « à statut » (genette, sonneur à ventre jaune, triton crêté....). L'un des objectifs du prochain plan de gestion est la poursuite et la mise en œuvre du régime forestier ainsi que la révision de l'aménagement (2017) avec l'intégration des nouvelles parcelles forestières acquises par le Conseil Général. L'accueil du public et l'aménagement de nouveaux circuits de découvertes demeurent l'un des principaux objectifs. Une attention particulière va être apportée à la gestion des lisières et des milieux ouverts en général. De nombreuses actions seront menées en faveur des habitats et espèces d'intérêt communautaire, c'est pourquoi une cohérence de gestion sera recherchée avec la mise en œuvre des actions du DOCOB.

Le plan de gestion prévoit également la création d'une **Réserve biologique intégrale** (RBI) qui se situerait en totalité dans le site Natura 2000, au niveau des parcelles 29 à 35 (secteur du ravin de Saint Hippolyte) de la forêt départementale. Les peuplements dominants sont de la chênaie-charmaie issus d'un ancien taillis sous futaie non transformé en futaie. Le périmètre abrite également des tillaies-érablaies de ravins. Dans une RBI, toute intervention (en dehors de la mise en sécurité des accès) est proscrite. Les objectifs de la future RBI sont les suivants :

Conservation du patrimoine naturel :

- Conserver des secteurs forestiers en libre évolution dans des massifs largement exploités et dans un contexte de système bocager en forte réduction et de cultures généralisées,
- Conserver des arbres-habitats issus de taillis sous futaie, bons pourvoyeurs en micro-habitats et cavités (hautes et basses), par rapport au reste du massif qui a pour objectif d'évoluer progressivement vers une futaie irrégulière feuillue,
- Conserver des forêts de ravins typiques, habitats naturels rares à l'échelle du Massif Central, en régression et à très forte valeur patrimoniale,
- Conserver des cortèges et des communautés saproxyliques dans un contexte de massif de chênaie collinéenne anciennement boisée.

Protection réglementaire :

- Assurer une zone de tranquillité maximale de la faune (avifaune et chiroptères notamment) au sein d'un vaste massif régulièrement et largement fréquenté au titre de la gestion forestière, de l'accueil du public ou des loisirs (champignons, chasse etc),

- Assurer la préservation du patrimoine géologique des meulière vis-à-vis des prélèvements intempestifs et destructeurs de certains minéralogistes, en interdisant clairement et ostensiblement tout prélèvement.

Le site NATURA 2000 N° FR 830 1038 « Val d'Allier Alagnon »

Le Document d'Objectifs (DOCOB) a été validé par le comité de pilotage le 27 juin 2006. Le site Natura 2000 « Val d'Allier Alagnon » jouxte le site « Comté d'Auvergne et Puy Saint-Romain » aux abords de la rivière Allier. Les principaux objectifs de ce site sont :

- Maintenir une dynamique fluviale active et un espace de mobilité à la rivière Allier
- Préserver des zones tampons et des corridors
- Préserver la qualité de l'eau de la rivière et des bras morts
- Maintenir la qualité des habitats naturels et les habitats d'espèces
- Prendre en compte le DOCOB dans les autres politiques de l'Etat (infrastructure, développement), les autres projets ou procédures sur le site

Le Parc Naturel Régional du Livradois-Forez

Le site Natura 2000 se situe en partie dans le Parc naturel régional (PNR) du Livradois Forez. Le PNR s'étend sur 282 572 ha, il a été créé en 1986 et sa gestion est assurée par un syndicat mixte. Le siège du parc se situe en Auvergne mais son territoire s'étale sur deux régions : Auvergne et Rhône-Alpes et sur les départements de la Loire, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme.

La mission des PNR est d'œuvrer à la protection et à la valorisation du patrimoine naturel et culturel remarquable, participer à l'aménagement du territoire et à son développement économique, social et culturel et favoriser l'accueil, l'éducation et l'information du public. La politique Natura 2000 répond aux objectifs de préservation du territoire du Parc.

Le PNR dispose d'une **nouvelle Charte** approuvée par décret du **25 juillet 2011 pour la période 2010-2022**, c'est un outil de planification reprenant les grandes orientations de gestion du territoire du PNR. La Charte d'un Parc naturel régional est le contrat qui concrétise le projet de préservation, de mise en valeur et de développement de son territoire pour 12 ans. L'un des objectifs stratégiques de la charte est le maintien de la biodiversité et la diversification des habitats naturels.

« Le Parc interviendra à trois niveaux :

1. Premièrement, considérant qu'on ne préserve bien que ce qu'on connaît bien, il entend améliorer et diffuser ses connaissances sur la biodiversité et travailler plus particulièrement sur les dynamiques écologiques associées ;
2. Deuxièmement, il entend prolonger le travail qu'il mène depuis sa création et oeuvrer de manière offensive pour que les zones d'intérêt écologique et les espèces remarquables du Livradois-Forez disposent de mesures de protection et de gestion adéquates ;
3. Enfin, il souhaite investir un nouveau champ en sensibilisant les acteurs locaux et la population à la richesse de la nature quotidienne et en les accompagnant pour qu'ils la protègent. L'intérêt est la fois social, une nature quotidienne préservée étant un facteur d'attractivité et d'épanouissement, mais aussi environnemental, car la fonctionnalité des « coeurs de nature » ne sera assurée que si les milieux environnant et les réseaux écologiques associés sont de qualité. »

Tableau 4 - DOCUMENTS DE PLANIFICATION

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données / Structures des ressources
Documents de gestion forestière	4 Aménagements forestiers	Aménagement de la Forêt de la Comté (2003 – 2017) : 612 ha	354.94 ha situé dans le site (36.66 %) <u>Objectif de l'Aménagement de la Forêt départementale :</u> Convertir les peuplements de chênes, historiquement traités en TSF (Taillis sous futaie), en un peuplement feuillu irrégulier afin d'obtenir plus de naturalité. Stopper les enrésinements Ne pas intervenir sur 100 ha classé en réserve biologique	ONF
		Aménagement de la forêt communale de Saint-Babel (2013-2032) 277,83 ha	111,82 ha dans le site (11.55 %) L'Aménagement de la forêt communale de Saint-Babel est en cours de révision. <u>Type de traitement :</u> Futaie irrégulière : 181,52 ha Futaie régulière : 85,87 ha Présence de la Céphalanthère rouge Parcelles 13-22 : vigilance lors des coupes. Aucunes interventions sylvicoles dans les forêts de ravin et les	ONF

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données / Structures des ressources
			éboulis. Respect des zones humides lors des coupes et travaux Conservation d'arbres morts et à cavité.	
Documents de gestion forestière		Aménagement de la forêt communale d'Yronde et Buron (1999 – 2024) : 113, 27 ha	90,86 ha situés dans le site (9.38 %) Série unique de production <u>Type de traitement</u> : Taillis sous futaie Distinction des sites d'intérêt écologiques : ➤ la zone humide du « pré du Lac » - parcelle 27 ➤ les autres habitats naturels remarquables : - Forêt de ravin, tillaies thermophiles sèches (9180 : Forêt de ravin du Tilio-Acerion) - Eboulis thermophiles collinéens (8150 : éboulis medio-européen siliceux) - Fruticée Parcelles 10,11 et 12 riches en habitats potentiels pour le sonneur à ventre jaune :	ONF

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données / Structures des ressources
			« Veiller au moment des exploitations à interdire le bouleversement des points d'eau par passage d'engins ou dépôts de branchage. »	
Documents de gestion forestière		Aménagement de la forêt communale de Mirefleurs (2003-2022) : 36, 04 ha	4.27 ha situés dans le site (0.44 %) La forêt est classée en série unique d'intérêt écologique, d'accueil du public et accessoirement de production ligneuse avec prise en compte de la protection des milieux et des paysages. <u>Type de traitement</u> : Traitement en futaie irrégulière par parquets et par bouquets en conduisant une sylviculture favorisant une plus grande diversité spécifique.	ONF
Documents de gestion forestière	Plan simple de Gestion	3 Plans Simple de Gestion sont concernés par le périmètre Natura 2000 : - 1 PSG au Puy-Saint-Romain sur la commune de Mirefleurs - 2 PSG dans les Bois de la Comté		DDT 63
Documents d'urbanisme	1		Orientations : ➤ Permettre un accueil de nouvelles populations, prioritairement à l'intérieur de l'enveloppe urbaine existante en favorisant les opérations de renouvellement urbain, l'urbanisation des « dents creuses » et des opérations en greffe de bourg.	

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données / Structures des ressources
			leurs noyaux traditionnels ➤ Maintenir des activités économiques compatibles avec l'habitat dans les bourgs et accueillir des zones d'activités communautaires d'intérêt local, dès lors qu'une implantation en dehors d'un pôle de vie est justifiée ; ➤ Protéger les espaces naturels, agricoles et forestiers comme « trame verte » du territoire et valoriser les grands espaces paysagers, notamment ceux compris dans les Parcs Naturels Régionaux.	
Documents d'urbanisme	5 PLU	P.L.U. d'Yronde et Buron	➤ Conserver la trame hydrographique du territoire (rivière, ruisseaux, zones humides) en favorisant la protection des différents milieux naturels annexes (cordon boisé le long des cours d'eau) ➤ Protéger les secteurs naturels identifiés ZNIEFF et Natura 2000 ➤ Mettre en valeur l'environnement et les paysages Le périmètre Natura 2000 est classé en Zone N	
		P.L.U. de Vic-le-Comte	Les linéaires de cours d'eau et les Bois de la Comté sont classés en zone N	
		P.L.U. de Mirefleurs	Site Natura 2000 classé en zone N	
		P.L.U. de Saint-Maurice		DDT 63
		P.L.U. de Laps		

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données / Structures des ressources
	3 cartes communales	Cartes communales ▪ Sallèdes ▪ Saint-Babel ▪ Pignols		DDT 63
Réglementation des boisements	1 commune	Vic-le-Comte		DDT 63

Gestion forestière dans l'ENS

L'Aménagement forestier (2003 – 2017) répond aux trois fonctions liées à la gestion de la forêt : la production, la protection et l'accueil du public. En plus de l'application du code forestier, le plan de gestion quinquennal de l'ENS de la Comté prévoit des actions particulières :

- un suivi technique de la conversion des peuplements feuillus en futaie irrégulière : installation de placettes permanentes (20 m de rayon) assurant le contrôle de la gestion mise en œuvre.
- l'identification par le technicien forestier avant chaque martelage, des arbres particuliers à conserver et à protéger lors des exploitations (essences rares, arbres remarquables par leur forme ou leur taille, arbres avec des trous de pics, des aires de rapaces...), vestiges archéologiques.
- le contrôle du technicien forestier de l'exploitation des bois de chauffage par les particuliers.
- une étude de commercialisation pour valoriser les bois tout en protégeant l'environnement (bois façonné, débardage à cheval...).

L'aménagement forestier des Bois de la Comté prévoit l'exploitation de bois de qualité avec la mise en place de règles de sylviculture et d'exploitation respectueuses des milieux et des espèces animales et végétales.

Les dates de coupes sont définies en dehors des périodes de nidification et de fortes pluies (protection des sols...). Les travaux forestiers sont également réalisés dans le respect des milieux naturels.

Synthèse

Le site Natura 2000 est concerné par plusieurs outils de préservation et de réglementation du territoire : 38 % du périmètre est situé dans le PNR du Livradois-Forez, 36.66 % du site est situé dans le périmètre de l'ENS de la Comté. Le projet de RBI sera également situé en totalité dans le site Natura 2000. Le site est également situé sur le territoire du SAGE Allier Aval. Le site est couvert à 58 % par des aménagements forestiers.

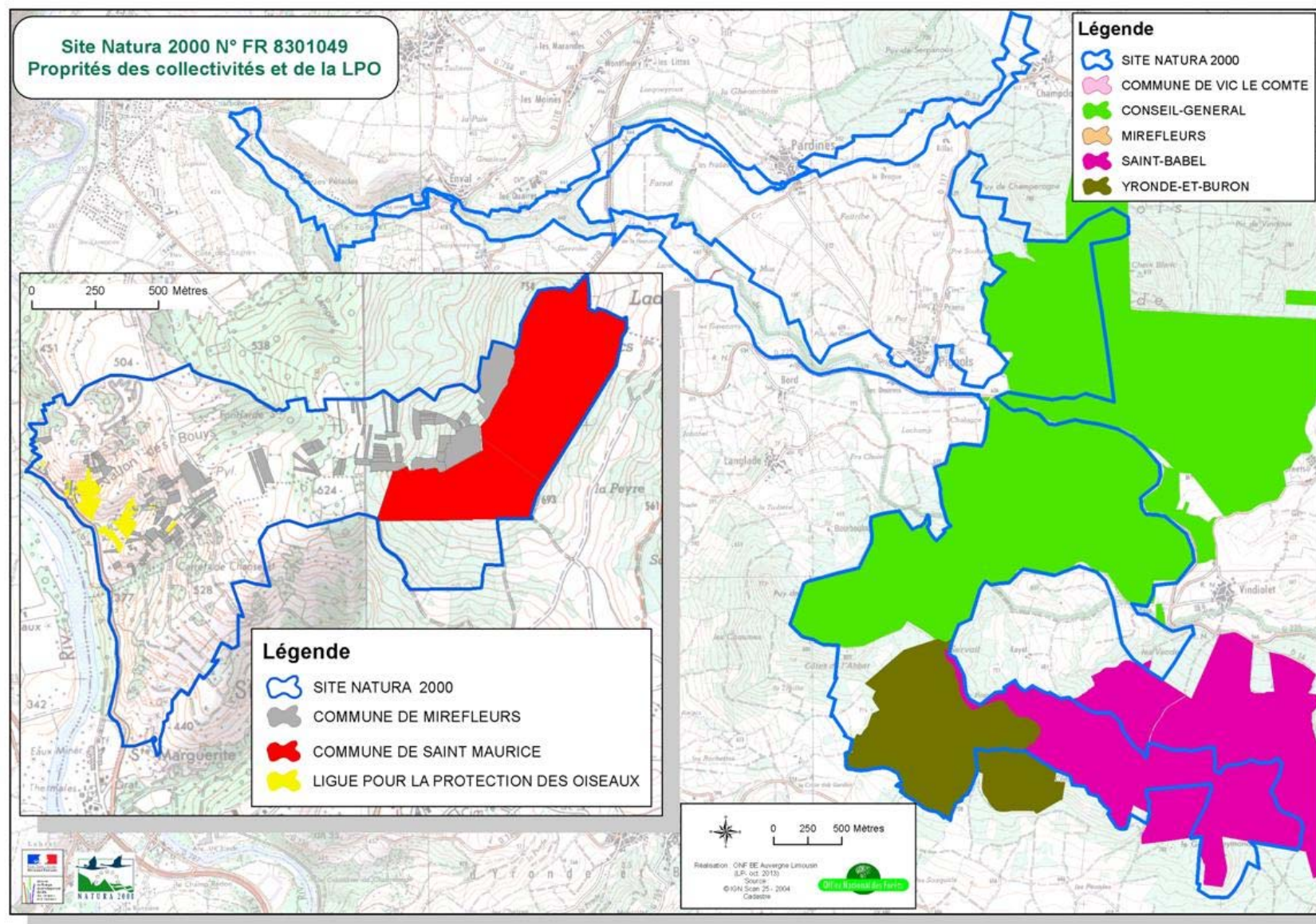
La mise en œuvre de ces plans de gestion se fera en concertation avec l'ensemble des acteurs impliqués et en cohérence avec les objectifs de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Il faudra rechercher une synergie pour la mise en œuvre des actions entre l'ensemble des gestionnaires du site.

A3. – SITUATION DES PROPRIETES DANS LE SITE

Tableau 5 - STATUTS DES PROPRIETES DANS LE SITE

Données administratives	Quantification	Qualification	Surface (ha)	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Propriétés des communes et EPCI	3 Forêts communales relevant du régime forestier	Forêt communale de Saint-Babel	278 (111.82 dans le site)	11.55 % du site Natura 2000 est situé dans la forêt communale	Cadastre / SIG
		Forêt communale d'Yronde-et-Buron	113 (90.86 dans le site)	9.38 % du site Natura 2000 est situé dans la forêt communale	
		Forêt communale de Mirefleurs	36 (4.27 dans le site)	0.44 % du site Natura 2000 est situé dans la forêt communale Propriétés éclatées en plusieurs parcelles de faibles surfaces.	
	1 Forêt départementale	Forêt départementale des Bois de la Comté	612 (354.94 dans le site)	36.66 % du site Natura 2000 est situé dans la forêt du Conseil Général du Puy-de-Dôme.	
		Parcelles communales de Saint-Maurice		2 parcelles de grandes surfaces où un éleveur a contractualisé une MAET. Enjeu fort	
Grandes propriétés privées	1	Propriétaire au Puy Saint-Romain		Plantations sans enjeux écologiques.	Cadastre / SIG
Petites propriétés privées	Très nombreuses	Les propriétés privées sont de faibles surfaces notamment au Puy Saint-Romain : moins d'1 ha en moyenne.		Dans les Bois de la Comté, les propriétés privées sont globalement de faibles surfaces et très morcelée et sont très peu gérées. Les parcelles situées le long des ruisseaux à écrevisses sont principalement des parcelles agricoles.	Cadastre / SIG
Autres informations		Propriété de la LPO		La LPO possède plusieurs parcelles de petites surfaces sur le Puy Saint-Romain. Des travaux de réouvertures de milieux ont été réalisés dans le cadre d'un contrat Natura 2000. Présence d'un gîte à Petits Rhinolophes.	Cadastre / SIG

Un peu plus de la moitié du site repose sur des terrains appartenant à des particuliers, le restant appartenant à des collectivités. Elles seront des acteurs incontournables dans la mise en œuvre des actions de conservation et de gestion du site.



Carte N° 4 - Propriétés des collectivités et de la LPO

A4. – DONNEES SUR LES ACTIVITES HUMAINES ET L'OCCUPATION DU SOL

Tableau 4 - DONNEES SUR LES ACTIVITES HUMAINES ET L'OCCUPATION DU SOL

Activités humaines et occupation du sol (1)	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
Agriculture	64 îlots PAC sont situés dans le site 154.32 ha de SAU 1 MAET	- 6 îlots au Puy Saint-Romain - 45 îlots le long du ruisseau d'Enval - 13 îlots en bordure des Bois de la Comté Une vingtaine d'agriculteurs sont concernés par la gestion du site Natura 2000 le long du ruisseau d'Enval. Deux éleveurs ont souscrits une MAET (Mesure Agro-environnementale Territorialisée) « Maintien de la mosaïque/pelouses sèches » sur le Puy Saint-Romain en 2009 pour une durée de 5 ans.	Chambre d'Agriculture / Agriculteurs / communes
Activité sylvicole	3 PSG	Ils sont situés en bordure du site N2000. Pas de gros enjeu concernant Natura 2000.	CRPF
Urbanisation		Bois de la Comté : maison des Espaces naturels en limite du site Natura 2000 au bord de la route Départementale 225 Urbanisation importante sur le secteur d'Enval 6 % de la surface totale du bassin versant strict du ruisseau de Pignols est en zone urbaine. Les villages de Pignols, Pardines et Vic-le-Comte sont en partie intégrés dans le site Natura 2000 le long du ruisseau de Pignols. On observe une forte urbanisation dans le vallon d'Enval où le ruisseau est altéré.	SIG / Fédération de Pêche et de protection des milieux aquatiques du Puy-de-Dôme

Activité cynégétique	8 sociétés de chasse communales 1 chasse privée	La chasse ne s'exerce plus dans le périmètre de l'ENS depuis 2005. Les plans de chasse s'appliquent sur les communes voisines. Nombre de sociétés de chasse et autres exerçant sur les communes du site : - SALLEDES : 3 (société communale, chasse privée et conseil général) - LAPS : 1 (communale) - PIGNOLS : 1 (communale) - VIC LE COMTE : 1 (communale) - ST BABEL : 1 (communale) - YRONDE ET BURON : 2 (communale et chasse privée) - ST MAURICE : 1 (communale) - MIREFLEURS : 1 (communale)	Fédération départementale de Chasse du Puy-de-Dôme/ CG63
Pêche	1 APPMA	APPMA « La truitelle » de Vic-le-Comte Le ruisseau d'Enval est classé en ruisseau de 1^{ère} catégorie.	Fédération de Pêche et de protection des milieux aquatiques du Puy-de-Dôme
Tourisme/ Loisirs	1 Office de tourisme (Office de tourisme du Pays d'Issoire) Forêt de la Comté : 5 circuits balisés	➤ Aménagement touristique en Forêt de la Comté : - un parcours d'orientation pédagogique - un arboretum qui permet la découverte de 50 espèces ainsi qu'un parcours sur la physiologie des arbres ➤ 3 sentiers balisés permettent la découverte de la forêt : - sentier des Fleurides - sentier de Cheix Blanc - sentier des Gardelles ➤ Aménagements touristiques prévus dans le prochain Plan ENS : - un sentier thématique « Faune- Flore » - un sentier thématique « Paysage - Géologie » - création d'une pépinière pédagogique à côté de la maison de l'ENS - un parcours généraliste adapté à tous (tout handicaps)	CG63 / ONF
	Site des Quayres Communes de Laps et Vic-le-Comte	➤ création d'itinéraires sauvage dans une propriété privée où se trouve les cascades du ruisseau de Pignols	

	Puy Saint-Romain Communes de Saint-Maurice et Mirefleurs	➤ un circuit de 5.5 km qui monte au sommet du Puy (balisage bleue) ➤ un circuit Chamina de 10 km (balisage jaune) ➤ Site de décollage pour delta plane et parapente	ONF
		➤ Sports motorisés non encadré ➤ 1 association de Vol Libre (Puy Saint-Romain)	ONF
Autre activité	Usine d'eau minérale	1 Usine d'eau minérale Sainte Margueritte située au pied du Puy Saint-Romain.	Commune de Mirefleurs

(1) Nomenclature FSD en annexe

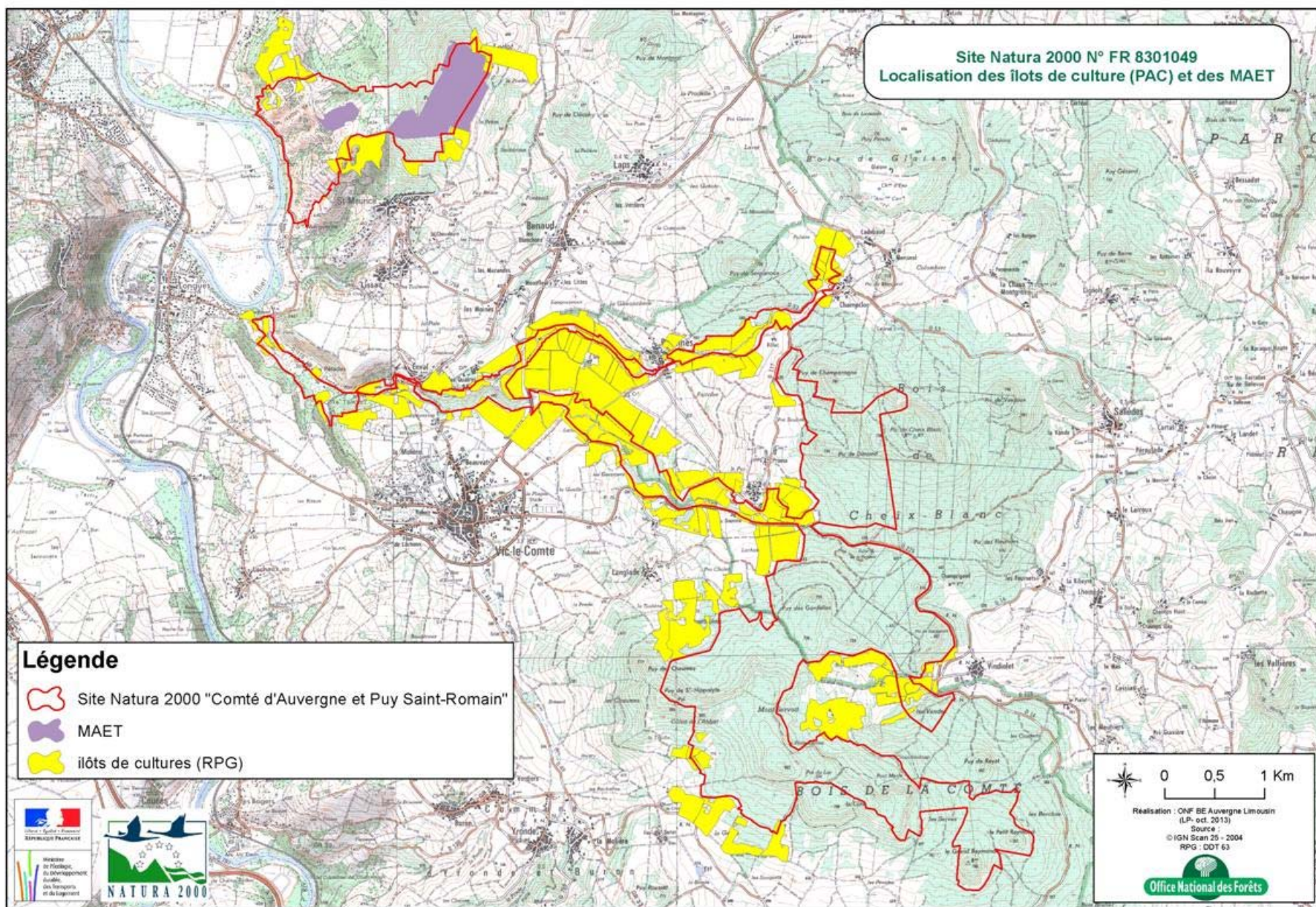
L'agriculture dans le site

L'activité agricole s'exerce le long des ruisseaux de Pignols et Laps et sur le Puy Saint-Romain.

En étudiant les statistiques sur la commune de Vic-le-Comte, on constate que le nombre d'agriculteurs (chefs d'exploitations et co-exploitants) n'a cessé de diminuer, ils étaient 41 en 1988 et plus que 22 en 2000. Les exploitations sont principalement tournées vers les grandes cultures et l'élevage bovin, la culture de la vigne est également présente sur le Puy Saint-Romain en limite du site.

L'activité agricole exercée sur le Puy Saint-Romain est de type agro-pastorale, il s'agit d'élevage extensif. En 2009, deux éleveurs ont contractualisé une MAET « Maintien de la mosaïque/pelouses sèches » sur environ 31 hectares.

La surface en terres labourables cultivées augmente dans certain secteur ce qui présente un risque de fragmentation des espaces naturels. A l'inverse, les zones moins accessibles tendent à se boiser (Puy des Gardelles) et les milieux ouverts ont tendance à disparaître.



Carte N° 5 - Localisation des îlots de culture (PAC) et des MAET

La sylviculture

Le site Natura 2000 se caractérise par une prédominance de la forêt. Les forêts privées sont morcelées, celles qui sont soumises à Plan Simple de Gestion (P.S.G.) sont au nombre de 3.

A l'origine, les forêts étaient de nature feuillue dans cette région.

Le feuillu, pendant longtemps, a été maintenu pour la fourniture du bois de chauffage. Mais des enrésinements ont eu lieu, notamment dans les forêts publiques (300 ha de plantation résineuses) à cause du désintérêt progressif pour cette source d'énergie dans les années 60, et de la pression du Fond Forestier National (F.F.N.).

La sylviculture prend plusieurs formes :

- simple cueillette dans les petites propriétés paysannes,
- traitement en taillis-sous-futaie dans les forêts communales où sont pratiqués les affouages
- traitement en futaie régulière dans les peuplements résineux.

La surface totale du massif boisé de la Comté représente 2000 ha.

Pratiques forestières dans les forêts publiques du site

Les peuplements forestiers rencontrés sur la forêt de la Comté sont liés à la pression exercée sur le végétal par le milieu et liés aux interventions humaines. Les peuplements feuillus sont principalement issus d'anciens taillis-sous-futaie. Certaines zones présentent un fort degré de naturalité lié à la non-intervention humaine sur une longue période (50 ans et plus). C'est sur ces zones que le Conseil général a un projet de Réserve biologique Intégrale.

La répartition des essences forestière dans la forêt départementale est la suivante :

- 70 % de feuillus dont :
 - ✓ 60 % de chêne
 - ✓ 10 % de charme
 - ✓ 3 % de hêtre
 - ✓ 7 % de feuillus précieux (alisier torminal, érables, frêne, merisier)
 - ✓ 20 % d'autres feuillus (bouleau, saule, tremble, tilleul)
- 30 % de résineux dont :
 - ✓ 85 % de douglas
 - ✓ 10 % de sapin pectiné
 - ✓ 5 % d'autres résineux (épicéa commun, épicéa de Sitka)

Etude du Bassin Versant des ruisseaux de Pignols et d'Enval

Les deux ruisseaux de Pignols et de Pardines constituent les deux entités d'un même ruisseau : le ruisseau d'Enval. Le ruisseau d'Enval se forme après la confluence des deux ruisseaux au lieu-dit des « Quaires ». Deux autres cours d'eau sont intégrés dans le réseau hydrographique du bassin versant du ruisseau de Pignols : les ruisseaux de Courgoul et Laps-Benaud. Ces deux cours d'eau ne figurent pas dans le site Natura 2000. Le bassin versant global fait 3180 ha et il recoupe 8 communes.

Le ruisseau de Pardines prend sa source à Champclos, un affluent se jette dans son lit avant le village de Pardines. Le ruisseau de Pignols prend sa source dans les Bois de la Comté.

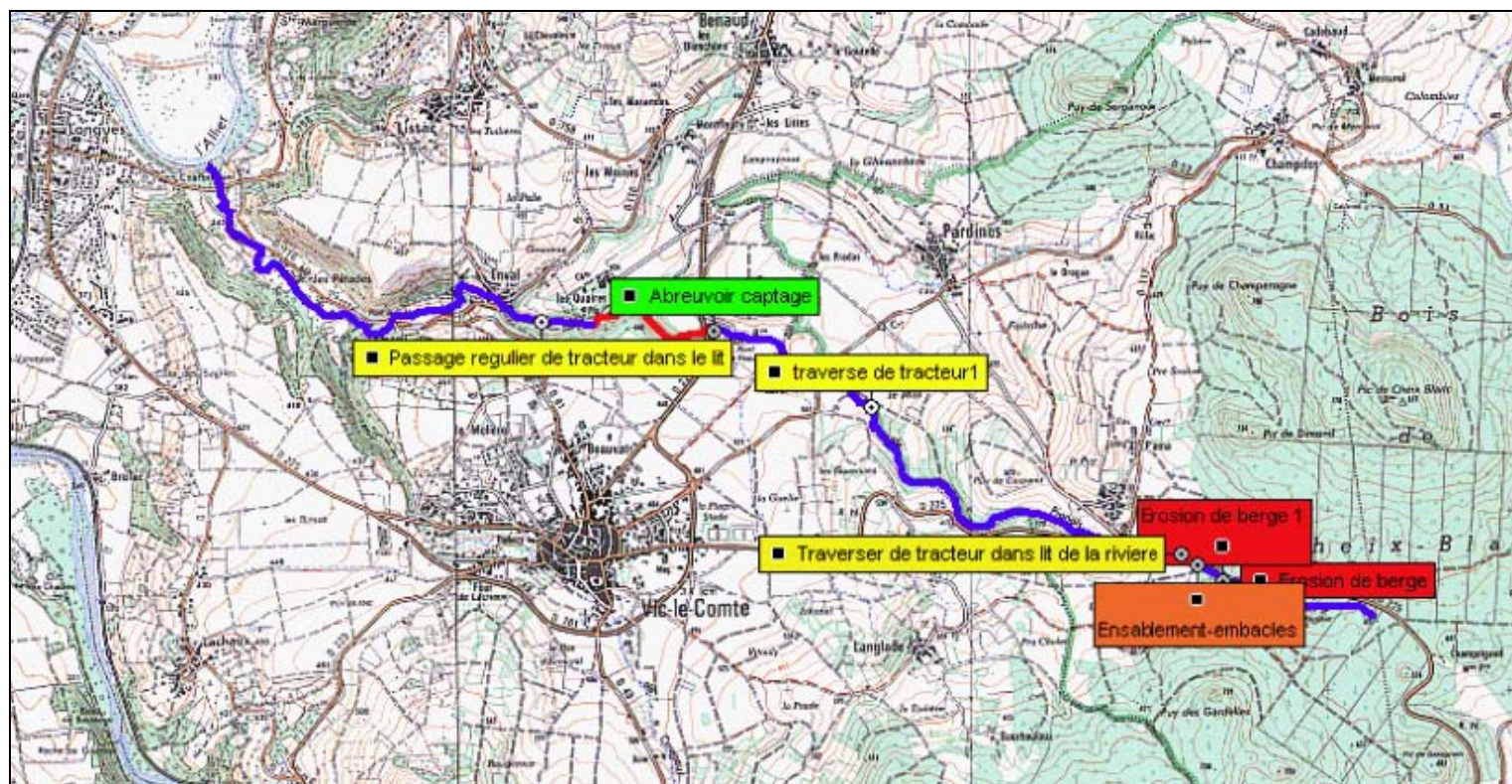
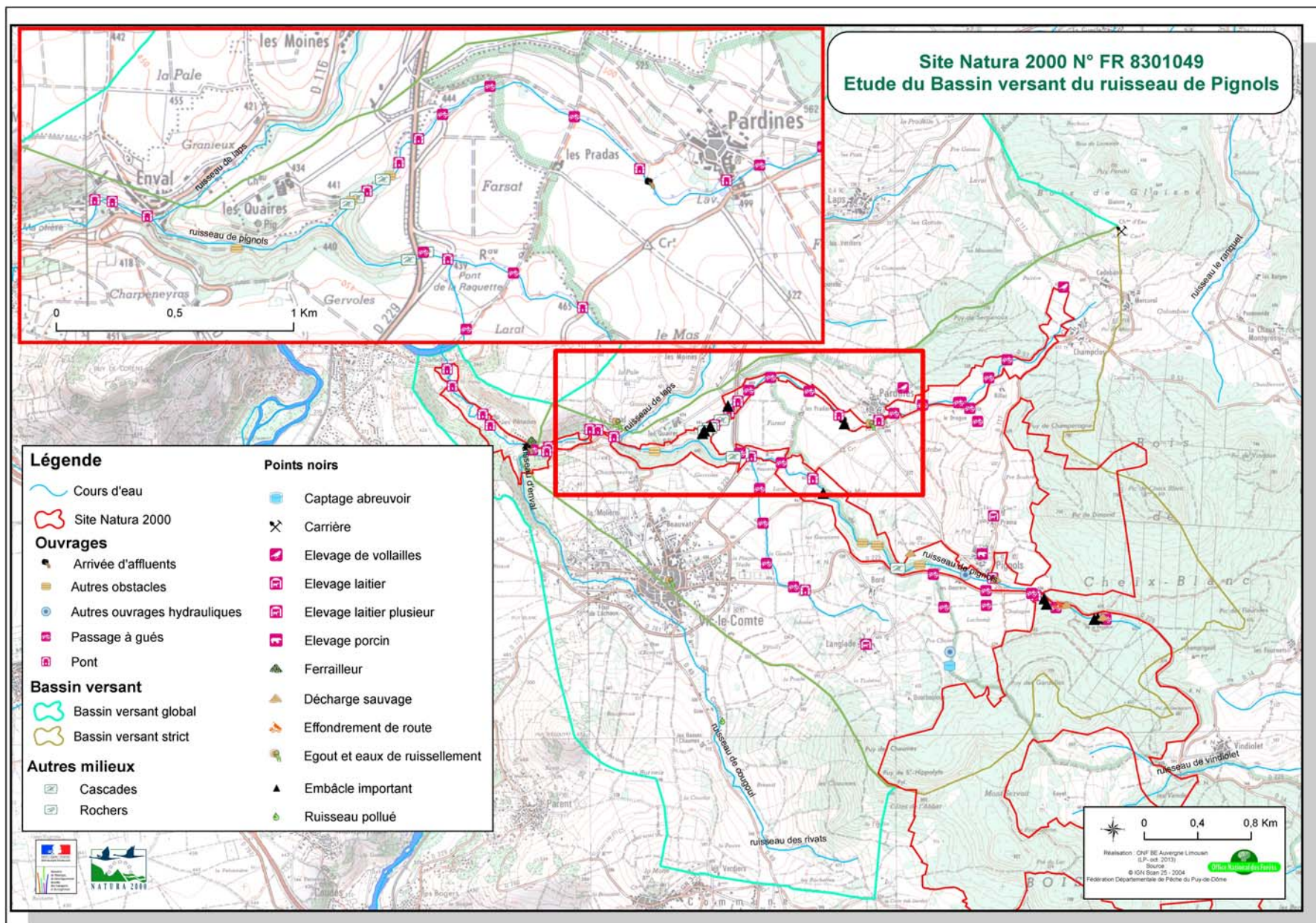


Figure N° 1 : Perturbations importantes sur le cours d'eau (Bleu : linéaire prospecté, Rouge : linéaire non prospecté)

Source : RIGARD G., 2010 - Suivi de la population d'écrevisses à pattes blanches du ruisseau de Pignols (63). Etat des lieux et propositions de gestion, 2009-2010, FDPPMA 63.



Carte N° 6 - Etude du Bassin versant du ruisseau de Pignols

Tableau 5 - DONNEES ADMINISTRATIVES CONCERNANT LES BASSINS VERSANTS DES RUISSEAUX DE PIGNOLS ET ENVAL

(Extrait de l'Etude du bassin versant des Ruisseaux d'Enval et de Pignols (1^{ère} partie) – Agence du Puy-de-Dôme ONF, mars 2002)

	Bassin versant strict	Bassin versant global (bassin versant strict compris)
Surface SIG (ha)	1693	3180
Arrondissement	Clermont-Ferrand	
Canton	Vic-le-Comte	Vic-le-Comte + Billom
Nombre de communes	5	8
Communes	Laps, Pignols, Saint-Julien-de-Coppel, Sallèdes, Vic-le-Comte	Laps, Parent, Pignols*, Saint-Julien-de-Coppel, Saint-Maurice*, Sallèdes, Vic-le-Comte, Yronde-et-Buron*

**communes considérées que par le bassin versant global*

La chasse et la Pêche

Les activités de loisirs telles que la chasse et la pêche sont encore bien développées :

La chasse s'exerce sous le couvert de sociétés de chasses communales, d'associations ou de propriétaires privés affiliées à la Fédération départementale des Chasseurs du Puy-de-Dôme. Sur l'ensemble du site, les populations de chevreuil et sangliers sont soumises à plans de chasse (hormis des communes de Saint-Maurice et de Mirefleurs pour le sanglier car elles sont en zone de Limagne).

Ces plans de chasse sont réalisés en battue sous la responsabilité de chaque titulaire du droit de chasse. Afin d'évaluer au mieux les populations de chevreuil, une méthode d'évaluation du cheptel, l'Indice Kilométrique d'Abondance (IKA) qui fait partie des ICE (indicateurs de changements écologiques), a été mise en œuvre par la Fédération départementale ; des circuits de comptages sont parcourus avec un phare.

Concernant la chasse au sanglier, deux bracelets spécifiques sont distribués : un bracelet SAJ pour les jeunes (1 molaire) et un bracelet SAA pour les sangliers adultes. L'ouverture de la chasse anticipée est possible dès le 15 Août.

Pour chaque exercice de chasse, le nombre de bracelets attribués est fixé par commission départementale au vu de la proposition des sous-commissions « chevreuil et sangliers ». Le site est situé dans l'unité n°8 : Bas Livradois sauf les communes de Saint-Maurice et Mirefleurs qui sont en zone Limagne.

Le petit gibier fait l'objet d'une chasse traditionnelle (au chien d'arrêt et au chien courant). Le Val d'Allier est une voie de migration importante pour les oiseaux.

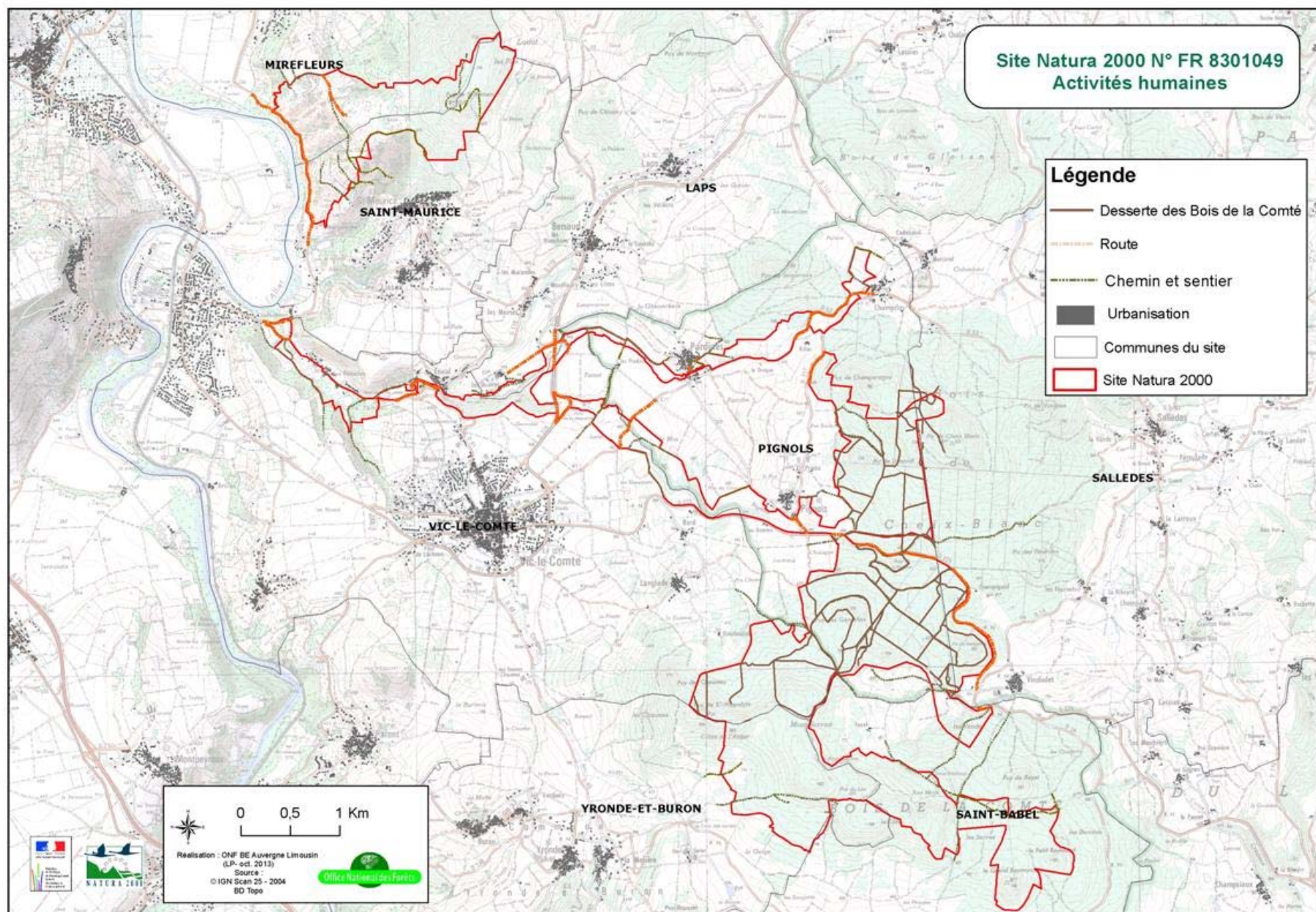
La pratique de la chasse s'est exercée jusqu'en 2005 sur la propriété du Conseil général, aujourd'hui, elle a totalement cessé. Toutefois au vu de l'augmentation des populations de grand gibier ces dernières années (sangliers), le Conseil général a signé une convention pour la saison de chasse 2012-2013 en partenariat avec les représentants du monde de la chasse et l'ONF, qui prévoit des battues d'effarouchement dans le périmètre de l'ENS.

La pêche à la truite se pratique sur les deux ruisseaux du site. L'APPMA « La truitelle » réalise des lâchés dans les ruisseaux du site.

Autres activités économiques présentes sur le site

Le site Natura 2000 abrite également l'usine d'embouteillage de Sainte-Marguerite, au pied du Puy Saint-Romain, propriété de la chaîne Intermarché. L'eau, issue de plusieurs captages est d'origine volcanique ; elle est naturellement gazeuse et remonte des profondeurs. Mais pour un captage en particulier, il n'est pas exclu que des eaux d'infiltration provenant du Puy Saint-Romain se mélangent aux eaux géologiques. C'est pourquoi, l'usine est propriétaire d'un terrain périphérique de protection sur lequel toute activité est interdite.

Le projet d'étude de création d'un parc éolien en pleine forêt de la Comté doit être étudié de près au vu des enjeux forts liés à la présence d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire, remarquables et rares qui seraient très fortement impactés.



Carte N° 7 - Activités humaines

Tableau 6 - RECAPITULATIF DES ACTIVITES DE LOISIRS

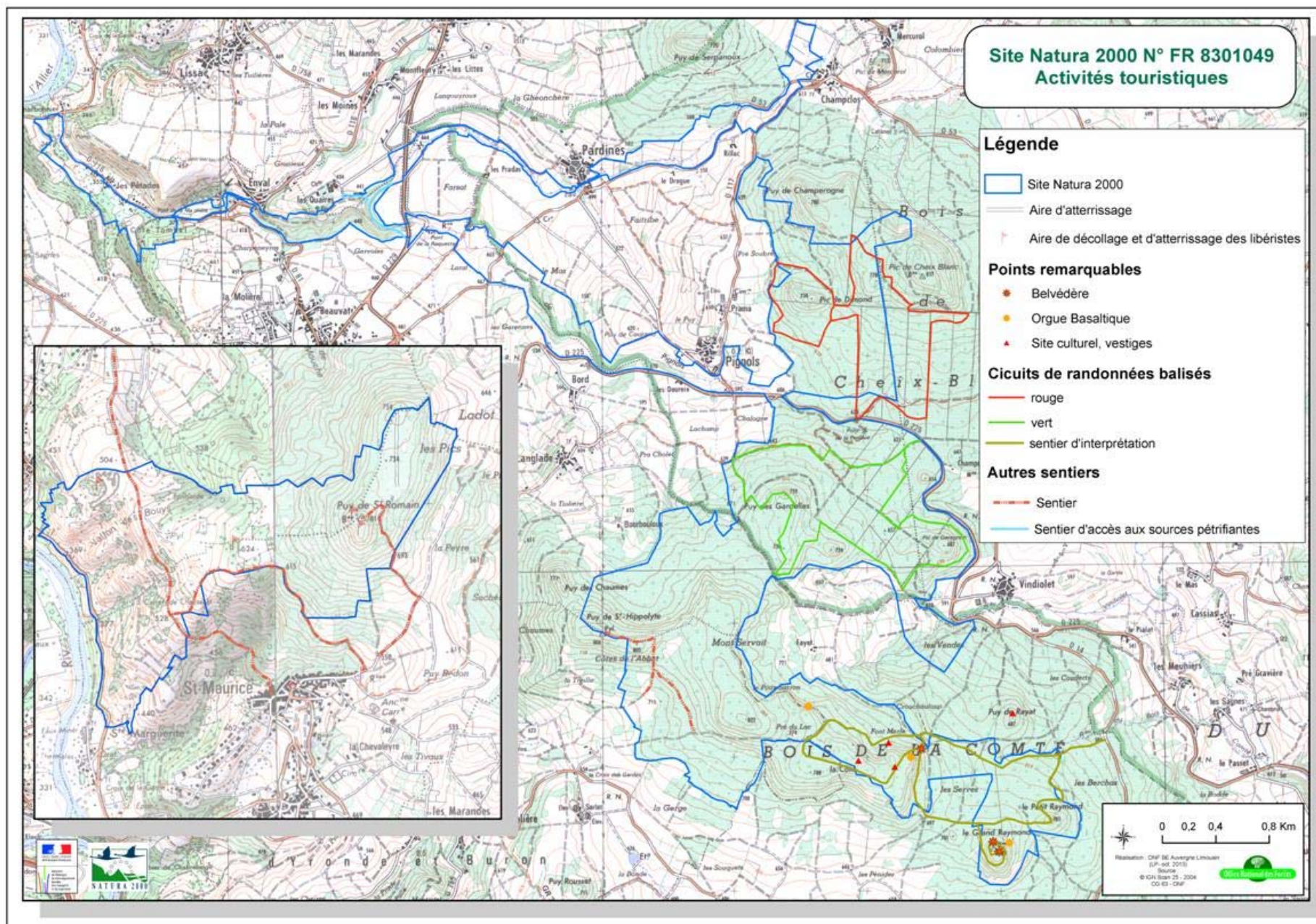
Zone concernée	Nature	Impact	Mesures de gestion liées à la protection des habitats et des espèces protégées
Puy Saint-Romain Commune de Saint-Maurice et Mirefleurs	Itinéraire de petite randonnée pédestre Chamina	Utilisation d'un sentier balisé par de nombreux usagers : randonneurs, militaires, cavaliers, VTTétistes, 4*4, motards... Les nuisances engendrées sont multiples : - dégradation des pelouses, risque de cueillette des orchidées - dérangement du troupeau par les chiens - portes du parc non fermées (divagation des troupeaux)	Information sur les espèces végétales à protection stricte
Puy Saint-Romain Commune de Saint-Maurice et Mirefleurs	Site de décollage delta plane et parapente	Le chemin est fermé à la circulation et seuls les libéristes et l'éleveur peuvent monter en véhicules au sommet du Puy.	- Pas d'habitat d'intérêt communautaire directement concerné par l'espace utilisé - Accès réglementé aux seuls véhicules des licenciés et des personnes autorisées
Site des Quayres Communes de Laps et de Vic-le-Comte	Balades à proximité (Vic-le-Comte, route départementale) pour la visite des cascades du ruisseau de Pignols	Création d'itinéraires sauvages dans une propriété privée avec risque de dégradation d'un milieu fragile (cratoneurion, ripisylve, ruisseau)	- Acquisition ou conventionnement pour organisation de la fréquentation - Information sur le site, destiné à la sensibilisation du public
Forêt de la Comté Commune de Pignols	Itinéraire de petite randonnée pédestre Chamina	Utilisation d'un sentier balisé sans conséquence sur les milieux et espèces Fréquentation diffuse	

	Organisation de manifestations sportives : VTT (la Comté Verte), pédestre (la Ronde du muguet)...	Dérangements possibles mais limités dans le temps et l'espace	- Eviter les secteurs sensibles, rester sur les chemins
Forêt de la Comté Commune de Vic-le-Comte et Pignols	Récolte de minéraux	Sur habitat prioritaire de faible superficie Bouleversement du milieu, destruction d'espèces inféodées à l'habitat par piétinement, déplacement de blocs.	- Création d'une réserve biologique forestière avec réglementation et information du public
Forêt de la Comté Communes de Saint-Babel Site du Grand Raymond	Sentier à thème	Utilisation d'un sentier thématique balisé, sans perturbation des milieux traversés Sensibilisation des promeneurs à la découverte des milieux et espèces naturelles	
Forêt de la Comté	Cueillette des champignons à l'automne et du muguet au printemps.	L'impact est difficilement évaluable mais il semble limité.	

Afin de répondre aux objectifs de sensibilisation des E.N.S., le plan quinquennal met l'accent sur l'accueil du public dans les Bois de la Comté avec la programmation de sorties à thème organisées chaque année (sorties pédagogiques, ballades nature...). Des aménagements ont également été créés : la maison des Espaces Naturels Sensibles, des sentiers pédagogiques, un arboretum, un circuit de courses d'orientation... L'accueil se fait essentiellement autour de la Maison des Espaces Naturels Sensibles dans le respect de la biodiversité, l'ouverture au public est quantifiée et les dérangements sur la faune et la flore sont mesurés et suivis.

Les bois sont fréquentés par les ramasseurs de champignons à l'automne et les ramasseurs de muguet au mois de Mai, les impacts sont difficilement évaluable mais ils semblent limités (mais à surveiller).

Le tourisme et les activités de loisirs sont bien développés sur l'ensemble du site, non maîtrisés, ils peuvent parfois provoquer des problèmes. De fortes potentialités de développement des activités de loisirs existent sur le territoire. Il faut sensibiliser les utilisateurs du site à la présence de milieux fragiles.



Carte N° 8 - Activités touristiques

B- DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL

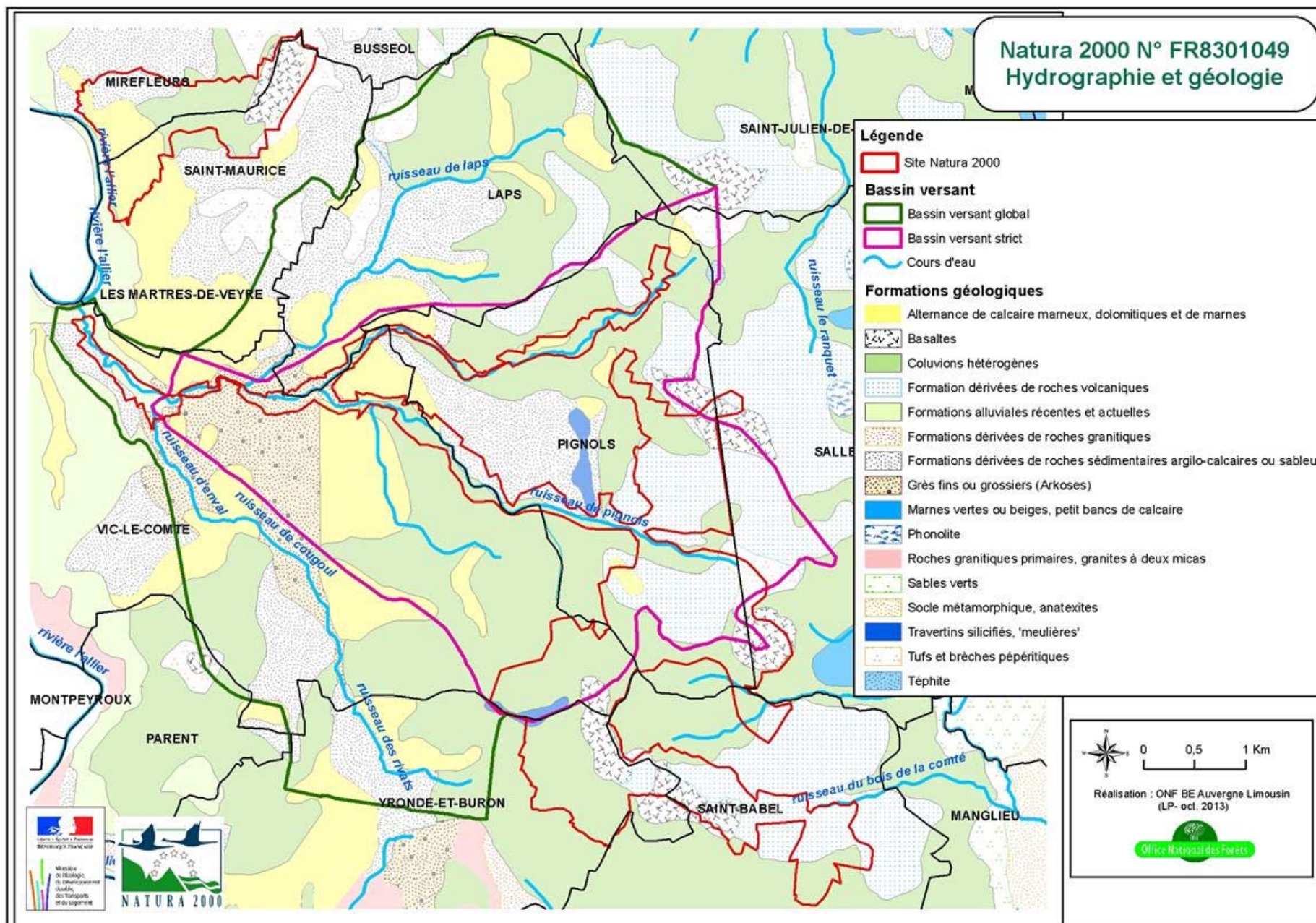
B1.- DONNEES ABIOTIQUES GENERALES

Tableau 7 - DONNEES ABIOTIQUES GENERALES

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification	Origine des données/ Structures ressources
Géologie		Les roches rencontrées sont très variées : ▪ roches éruptives (basaltes) ▪ roches sédimentaires lacustres (marnes, grès, calcaires) ▪ roches magmatiques en bordure (granite) Les colluvions hétérogènes occupent une grande partie du massif de la Comté, dominé par des édifices volcaniques culminant à 822 m. Les coulées de laves et les éboulis en sont issus. Le Puy de Saint-Hippolyte (806 m) est constitué de travertins silicifiés de l'âge du miocène. Les « meulières » sont résistantes à l'érosion et elles forment une crête surplombant un cirque évasé, orienté plein nord. Il s'agit d'un ensemble géomorphologique et géologique unique dans la forêt de la Comté. Le Mont Servait situé à l'ouest (point culminant de la région avec ses 822 m) est constitué d'ankaramites miocènes. La coulée volcanique forme en bordure une petite falaise. Le Pic de Garagnon (657 m) se compose de projections de scories accumulées en cônes. Le Puy des Gardelles (759 m), constitué de coulées d'ankaramite. Il présente sur sa face nord-ouest un monolithe de meulière silicifiée. Le Pic de Dimond (734 m) et de Cheix Blanc (817 m) sont constitués de basalte à olivine bordée de clapiers (versant nord du Pic de Cheix Blanc)	B.R.G.M. / Lavina
Pédologie		Sols très variés, tantôt acides, tantôt alcalins et de profondeur variable.	ONF
Topographie	Altitude minimale : 345 m Altitude maximale : 822 m	L'érosion et le remaniement des sédiments en période glaciaire ont donné naissance à un relief vallonné.	ONF

Climat	Précipitations moyennes annuelles de l'ordre de 611 mm T° moyenne annuelle années 2010/2011 : 9.8 °C Enneigement variable : 15 à 30 jours par an Journées de gel : 80 en moyenne pour les hivers 2009/2010 et 2010/2011 Jours où le vent est supérieur à 58 km/h : 41	Il est de type atlantique à influence continentale et méditerranéenne. Les précipitations sont faibles en hiver, importante en mai, août et novembre. Les précipitations étaient de 604 mm en 2010 et seulement de 426 mm en 2011. Les mois de décembre- janvier sont les plus froids et les mois les plus chauds correspondent à juin / juillet / août.	Observations issues de la station météorologique de la maison des ENS – Bois de la Comté installée en 2009 Observations issues de la période 1982 à 1990 à la station de Clermont-Ferrand
Hydrographie	2 ruisseaux	Deux ruisseaux sont présents dans le site Natura 2000 : les ruisseaux de Pignols et Pardines avec un débit d'étiage très faible. Les sols ont une faible perméabilité (forte proportion d'argile) impliquant une réaction rapide des cours d'eau après précipitation. Le ruisseau d'Enval (confluence du ruisseau de Pignols et Pardines) se jette dans la rivière Allier. Les précipitations étant limitées, de nombreux ruisseaux sont intermittents, les ruisseaux permanents ont un débit d'étiage très faible. Par contre les sols riches en argile ont une faible perméabilité qui entraîne une réaction rapide des cours d'eau après précipitations. L'infiltration des eaux pluviales est très lente. <u>Qualités physico-chimiques du ruisseau :</u> pH : alcalinité faible pour l'amont et l'aval du cours d'eau, conforme à l'optimum piscicole et caractéristique d'eaux calcaires. pH qui permet une bonne productivité. Très forte concentration en sels minéraux dissous, conductivité très forte à excessive (liée probablement à une forte activité hydrominérale avec la présence des sources salées, minérales...) Très forte concentration en calcium (en amont) La qualité de l'eau en aval (Château des Quayres) est médiocre.	SIG / ONF FDPPMA 63 (Inventaire des espèces aquatiques dépendant de l'Annexe II, 2005)

Patrimoine historique, archéologique		L'occupation des Bois de la Comté semble très ancienne. Les inventaires archéologiques de la forêt de la Comté recensent : - 3 bornes seigneuriales médiévales - 6 indices de sites essentiellement gallo-romains (tegulae) (localisations : parcelle 20, parcelles 20-21, parcelle 5, parcelle 21, parcelle 21-22, parcelle 15.) - 2 habitats gallo-romains dispersés (localisations : parcelle 14, parcelle 10, parcelle 21- 22, parcelle 25, parcelle 13) - 3 habitats présumés médiévaux (localisations : parcelle 31, parcelle 32, parcelle 34) - 3 nécropoles tumulaires protohistoriques supposées (localisations : parcelle 34, parcelle 1, parcelle 6) - aménagement de terrain (chemin) non datés	ONF
---	--	---	------------



Carte N° 9 - Hydrographie et géologie

Le massif boisé de la Comté est composé de dômes volcaniques nombreux ayant percés les assises sédimentaires tertiaires (marnes du Stampien moyen) qu'ils précédaient. De ces dômes, se sont épanchées des nappes de laves d'abord fluides puis visqueuses. On observe la présence de bancs épais d'arkose, grès plus ou moins grossiers qui fut, autrefois exploité intensément pour la construction.

Le mélange intime de roches sédimentaires et de roches volcaniques, après différentes phases d'érosion intense de remaniement lors des périodes glaciaires et quaternaires, a constitué un relief vallonné et montueux.

Pédologie

Les sols forestiers présentent deux aspects différents :

- **rocailleux** quand les éboulis ou même la lave affleurent : sol relativement sec (surtout en exposition sud), où se mêlent de nombreux cailloux de toutes tailles. Ces sols de type ranker sont situés en position tabulaire ou sur les fortes pentes. Ils ne portent pas d'arbres.

- **argileux** ou **marneux**, surtout dans les dépressions, donnant un sol plus profond, plus humide, où l'eau séjourne constituant des bas-fonds où de petites mares sont présentes toute l'année. Ce sont des sols bruns acides sur les pentes à éboulis et des sols bruns colluviaux fertiles en piémont.

On note fréquemment la présence de blocs basaltiques empâtés dans les colluvions sur lesquels se développent des sols de pente des bas-fonds.

Les sols du Puy Saint-Romain sont différents selon qu'ils se développent sur les roches mères d'origine volcanique ou sur substratum calcaro-marneux. Dans le premier cas, ils sont plus acides. On y trouve des sols squelettiques (lithosols, pierriers) et, dès lors qu'il y a un horizon meuble, des sols bruns acides, rarement profonds. Sur les marnes, les sols sont plus rudes (argiles, calcaires actifs). On se situe dans la gamme des sols rendziniiformes, d'autant moins profonds que la pente est forte et l'érosion active par endroits.

Qualité physico-chimique et biologique du ruisseau de Pignols

En 2001, la Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques a réalisé un inventaire des écrevisses à pattes blanches et des poissons présents dans le ruisseau. Les mesures de la qualité physico-chimique et biologique de l'eau ont révélé des concentrations minérales extrêmes dans la partie amont du cours d'eau et une eau polluée dans la partie aval.

La faiblesse chronique des précipitations a des répercussions importantes sur le régime hydrique des ruisseaux et leur capacité d'autoépuration.

Patrimoine historique et archéologique du site Natura 2000

➤ Le Puy Saint-Romain :

A la fin du Néolithique (2500 avant J.C.), la Limagne était recouverte de bois humide et de marécages. Les premiers travaux d'assèchement apparurent à l'époque gauloise. Puis, c'est à partir du Moyen-âge que l'on a commencé à défricher les coteaux, les vallons dans le but de fournir un emplacement favorable pour la vigne et les pâtures pour le bétail.

Jusqu'au 19^{ème} siècle, la culture dominante était la vigne (Mirefleurs était un village vigneron) qui occupait tous les coteaux.

Après le ravage des vignes par le Phylloxera, le vallon des Bouys a servi à la culture d'arbres fruitiers et au pâturage avec tout de même un peu de vigne.

En 1870, on a construit des fours à chaux vive au bord de l'Allier, qui ont été, plus tard, remontés au bord de la route où ils sont actuellement. Cette activité a contribué à la création de mini falaises calcaires résultant des puisements de matières premières.

Au début du 20^{ème} siècle, les coteaux ont été abandonnés par l'agriculture au profit de terrains plus productifs, satisfaisant une exploitation intensive.

Après la seconde guerre mondiale, les fours à chaux ont été abandonnés à leur tour. A partir de ce moment, plus aucune activité n'a existé dans le vallon des Bouys. On remarque d'ailleurs, en moins de 50 ans, en comparant les photographies aériennes de 1946 et 1992, soit 41 ans, un doublement des surfaces boisées et une augmentation significative des pâtures en déprise (embroussaillage) au détriment bien sûr, des zones en pâtures normalement exploitées et entretenues.

L'abandon des pratiques agropastorales traditionnelles et le changement des pratiques ont modifié la physionomie du Puy avec pour conséquence la généralisation des friches, des manteaux arbustifs et des accrus ligneux.

➤ Le massif boisé de la Comté :

En simplifiant, nous dirons que du 12^{ème} au 16^{ème} siècles, le massif appartient au domaine seigneurial ; au 17^{ème} il appartient au domaine royal (il est surexploité par la Reine Margot), puis il devient la propriété de la famille de la Tour d'Auvergne, jusqu'à la Révolution. Il est ensuite morcelé.

Une partie du domaine a été rattachée, pour un temps, sous Louis Philippe, au patrimoine forestier de Randan (03) appartenant à la famille royale. L'autre partie, a été acquise par de riches particuliers, puis revendue aux collectivités locales au cours des 19^{ème} et 20^{ème} siècles :

- le bois de la Comté a été acquis en 1853 par le Centre Hospitalier de Clermont-Ferrand et revendu en 2000 au Conseil Général du Puy-de-Dôme,
- la forêt de Saint-Babel a été acquise par la commune en 1953
- la forêt d'Yronde-et-Buron a été acquise par la commune en 1828.

Ainsi, l'administration des Eaux et Forêts, puis l'Office National des Forêts ont géré cette forêt, certes dans le but de satisfaire les besoins locaux en bois de chauffage et en bois de construction, mais aussi dans le souci de garder l'équilibre naturel (eaux, paysage). Les derniers aménagements témoignent d'une prise en compte marquée de la biodiversité. Cette gestion concertée avec les propriétaires contribue à la conservation des milieux naturels inféodés à la forêt. La forêt de la Comté relève du Régime Forestier depuis 2002.

➤ L'archéologie :

De nombreux sites archéologiques ont été recensés sur le canton de Vic-le-Comte ; certains touchent directement la zone Natura 2000 (Puy Saint-Romain, Puy du Grand Raymond). Ils témoignent d'une occupation constante et très ancienne (gisements magdaléniens d'Enval) de l'Homme en ces lieux hospitaliers du Néolithique jusqu'à nos jours. Les époques gallo-romaine et médiévales sont bien représentées par des monuments ou des aménagements d'époque.

L'occupation a été incessante et les siècles ont laissé un patrimoine très intéressant :

- patrimoine en forteresses médiévales (Busséol, Buron) et en châteaux de la Renaissance (Lachaux, Montgros),
- patrimoine en églises (Sainte-Chapelle de Vic-le-Comte, Eglise d'Yronde, de Manglieu, de Pignols...)
- patrimoine rural, varié, riche en couleurs : noir du basalte et rouge de la brique dominant à certains endroits, gris du granite à d'autres. Des ocres de toutes nuances, des grès et des calcaires donnent une atmosphère particulière à beaucoup de lieux.

B2.- HABITATS NATURELS ET ESPECES D'INTERET PATRIMONIAL AUTRES QUE CEUX CLASSES EN ANNEXE II DE LA DIRECTIVE « HABITATS, FAUNE, FLORE »

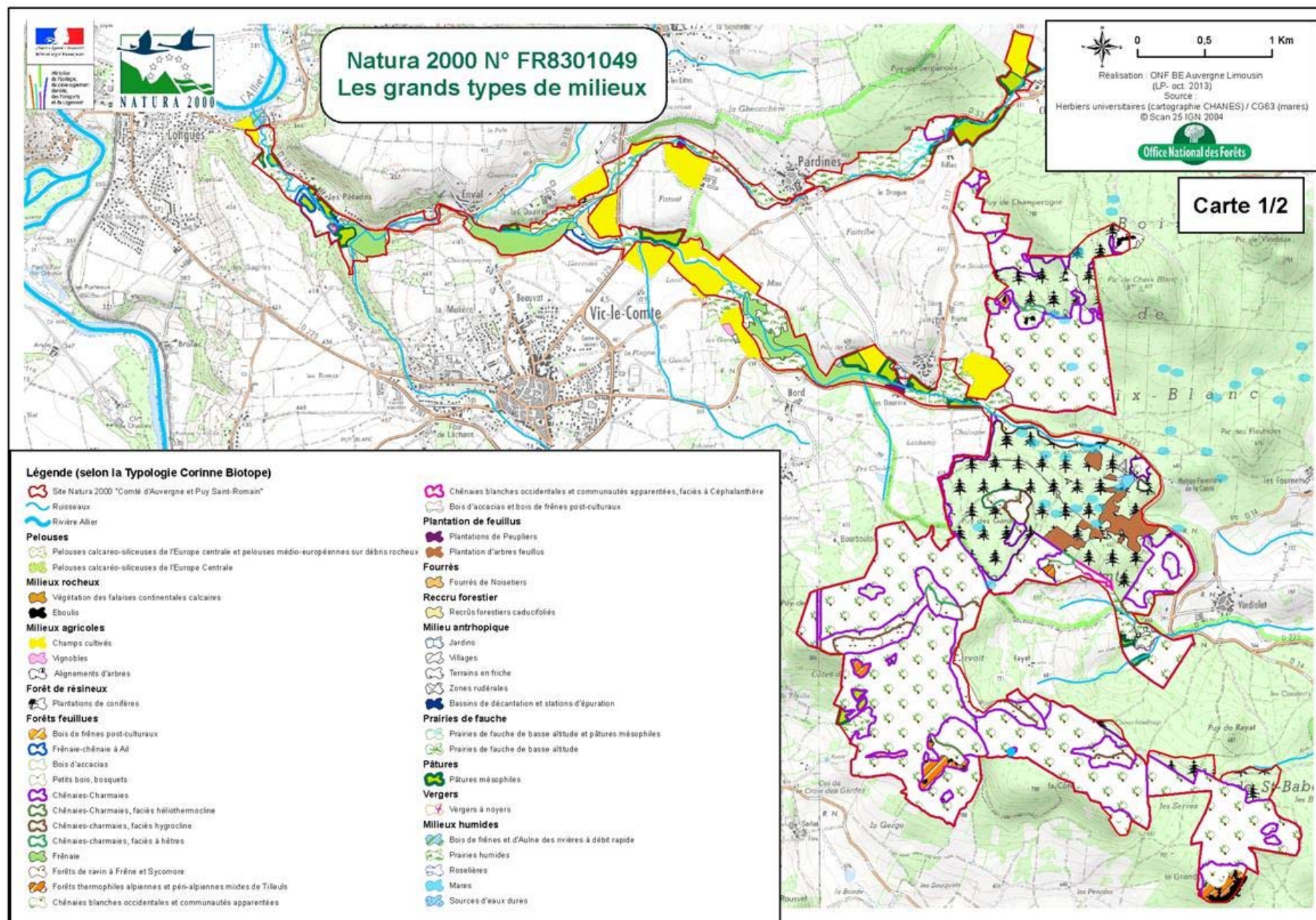
Tableau 8 - DONNEES SUR LES GRANDS MILIEUX

Grands milieux (1)	Surface, linéaire ou pourcentage de recouvrement du site (2)	État sommaire du grand milieu ((3)	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés (4)	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées (4)	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines (4)	Origine des données/ Structures ressources
Forêts	875.45 ha	Bon à moyen	- Forêt de pentes, éboulis, ravin du <i>Tilio-Acerion</i> 9180* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> 91F0*	Chauves-souris forestières	- Intensification de la sylviculture - Prélèvements minéralogiques - Coupe rase - Fragilité des sols - Coupe intensive du tilleul comme bois de chauffage - Destruction éventuelle pour des projets de desserte - Cueillette ou destruction des plantes rares (orchidées...) - Substitution d'essences - Projet éolien	Diagnostic de territoire (cartographie : Herbiers Universitaires), Communes, groupe de travail Etude du bassin versant des ruisseaux d'Enval et de Pignols, ONF -Agence du Puy-de-Dôme, mars 2002.
Milieux rupestres	3.53 ha	Bon	- Eboulis medio européens siliceux des régions hautes 8150		- création de desserte à proximité	

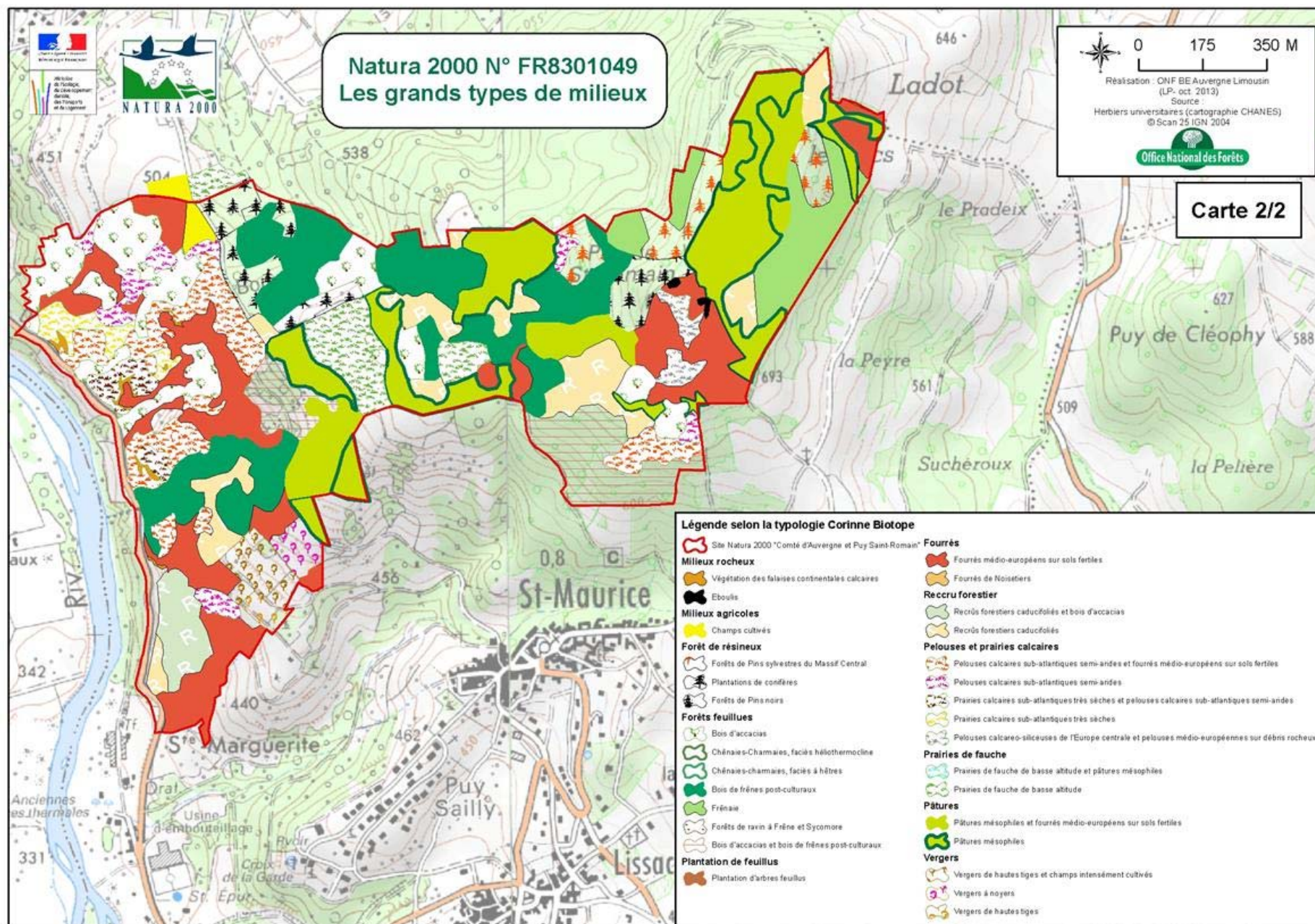
Prairies de fauche et pâturages Milieux ouverts	130.68 ha	Bon à moyen	- Pelouse rupicoles ou basiphiles de l'<i>Alyso-Sedion albi</i> 6110* - Formations herbeuses sèches semi naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires 6210* - Pelouses maigres de fauche de basse altitude 6510		- Reconquête pastorale sur le Puy Saint-Romain - Abandon des systèmes pastoraux, ouverture de pistes, extraction de matériaux (carrière) - Embuissonnement, piétinement, érosion, intensification localisée de l'élevage et de la viticulture - Risque de piétinements - Intensification ponctuelle de l'élevage - Développement anarchique de la fréquentation touristique	Diagnostic de territoire (cartographie : Herbiers Universitaires), Communes, groupe de travail Etude du bassin versant des ruisseaux d'Enval et de Pignols, ONF -Agence du Puy-de-Dôme, mars 2002.
				Oiseaux Chauves-souris	- Arrachage	

Ruisseaux	Donnée non disponible	Moyen	- Source pétrifiantes avec formations de travertins (Cratoneurion) 7220*	Ecrevisse à pattes blanches	- Atteintes physique à l'habitat de l'Ecrevisse à pattes blanches: enrésinement des berges, remodelages profonds du lit (enrochement, recalibrage, reprofilage...), destruction et piétinement des berges, ensablement, drainages. - Atteinte à la qualité physico-chimique des cours d'eau : pollution chroniques ou accidentelle, eaux de ruissellement, épandages agricoles, traitements forestiers, activités industrielles ou urbaines, eutrophisation - Menaces biologiques : introduction d'écrevisses non indigènes, d'espèces piscicoles prédatrices - Braconnage - Dépôts de détritus - Proximité de la route - Développement d'espèces invasives (Renouée du Japon...)	F.D.P.P.M.A, groupe de travail, Herbiers Universitaires
Zones humides	1.14 ha Sur l'ENS : - 6 mares naturelles - 30 mares artificielles - 1 étang - 2 fosses pédagogiques de nombreuses ornières		Mares	Odonates amphibiens	- comblement - développement d'espèces invasives	CG 63 / ONF

Etang	1				- Comblement, aménagement, pollution... - Perturbation de l'équilibre hydrologique - Présence d'espèces invasives (rats musqués, poissons chats) et introduction de nouvelles espèces	Diagnostique de territoire (cartographie : Herbiers Universitaires), ONF, Communes, groupe de travail
Cultures	22.35 ha			Ecrevisse à pattes blanches (1092)	- Destruction de haies, pollution des sols et des eaux (augmentation des intrants...)	Diagnostique de territoire (cartographie : Herbiers Universitaires), Communes, groupe de travail Etude du bassin versant des ruisseaux d'Enval et de Pignols, ONF -Agence du Puy-de-Dôme, mars 2002.
Zones urbanisées	2.67 ha				- Rejets des eaux usées - Dépôt de déchet inerte (métaux...) - Destruction d'habitats d'intérêt communautaires par la construction d'infrastructures	Diagnostique de territoire (cartographie : Herbiers Universitaires), ONF, Communes, groupe de travail
Infrastructures	0.16 ha	1 Ligne électrique THT <u>Sur les ruisseaux :</u> 64 ouvrages sur les ruisseaux de Pardines et Pignols ainsi que sur leurs confluent à l'intérieur du bassin versant.			- Destruction d'habitats et/ou d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire	Etude du bassin versant des ruisseaux d'Enval et de Pignols, ONF -Agence du Puy-de-Dôme, mars 2002.



Carte N° 10 - Les grands types de milieux (1/2)



Carte N° 11 - Les grands types de milieux (2/2)

Synthèse sur les grands milieux

La forêt est le milieu naturel largement dominant du site, elle couvre 875 ha. Elle sert de refuge à de nombreuses espèces protégées et elle abrite des habitats naturels d'une grande qualité. Le milieu forestier est très diversifié en mosaïque avec des milieux naturels très intéressants (éboulis, zones humides, ruisseaux), il constitue un corridor important pour de nombreuses espèces. Il faudra veiller au maintien d'une continuité écologique des milieux en limitant leur artificialisation et en favorisant une gestion durable.

Des habitats d'une grande richesse patrimoniale avec une diversité remarquable se sont développés sur le Puy Saint-Romain grâce à un contexte favorable. La végétation est organisée selon quatre entités principales :

- les sommets, hauts versants et plateaux basaltiques où se développent des végétations plus ou moins héliophiles, xérophiles et neutrophiles qui sont pâturées et exploitées en sylviculture.
- les coteaux et bas versants argilo-calcaires bien exposés dans lesquels on trouve des végétations très thermophiles et xériques sur les pentes plus importantes (Chênaie pubescente calcicole, secteurs de cultures céréalières et viticoles sur faibles pentes)
- le complexe forestier des bas versants argilo-calcaires nord-ouest colonisés par la frênaie-chênaie mésophile
- le bord d'Allier riche d'une végétation très spécifique (frênaie-ormie alluviale) possédant quelques résurgences hydrominérales ponctuelles où se développent des communautés halophiles.

Douze taxons protégés et **6 espèces particulièrement menacées ou rares en Auvergne** sont recensés sur le Puy. Le site abrite également au moins **13 espèces d'Orchidacées**.

Les zones humides et les cours d'eau du site servent de refuge à un très grand nombre d'espèces (reptiles, amphibiens...). La création et l'entretien d'un réseau de mares intraforestières en forêt départementale de la Comté augmente la capacité d'accueil des amphibiens. De plus, ces milieux permettent le maintien d'une continuité écologique entre différents habitats naturels, ils servent également de territoire de chasse (chauves-souris...), leur maintien est primordial.

Les lisières thermophiles et ourlets herbacés jouent également un rôle important dans l'accueil de biodiversité (coléoptères, avifaune...) et le fonctionnement des écosystèmes, ils peuvent aussi abriter des taxons rares (*Dianthus superbus*).

En milieu ouvert agricole, le maintien des haies est tout aussi important pour de nombreuses espèces.

Tableau 9 - HABITATS NATURELS ET ESPECES D'INTERET PATRIMONIAL

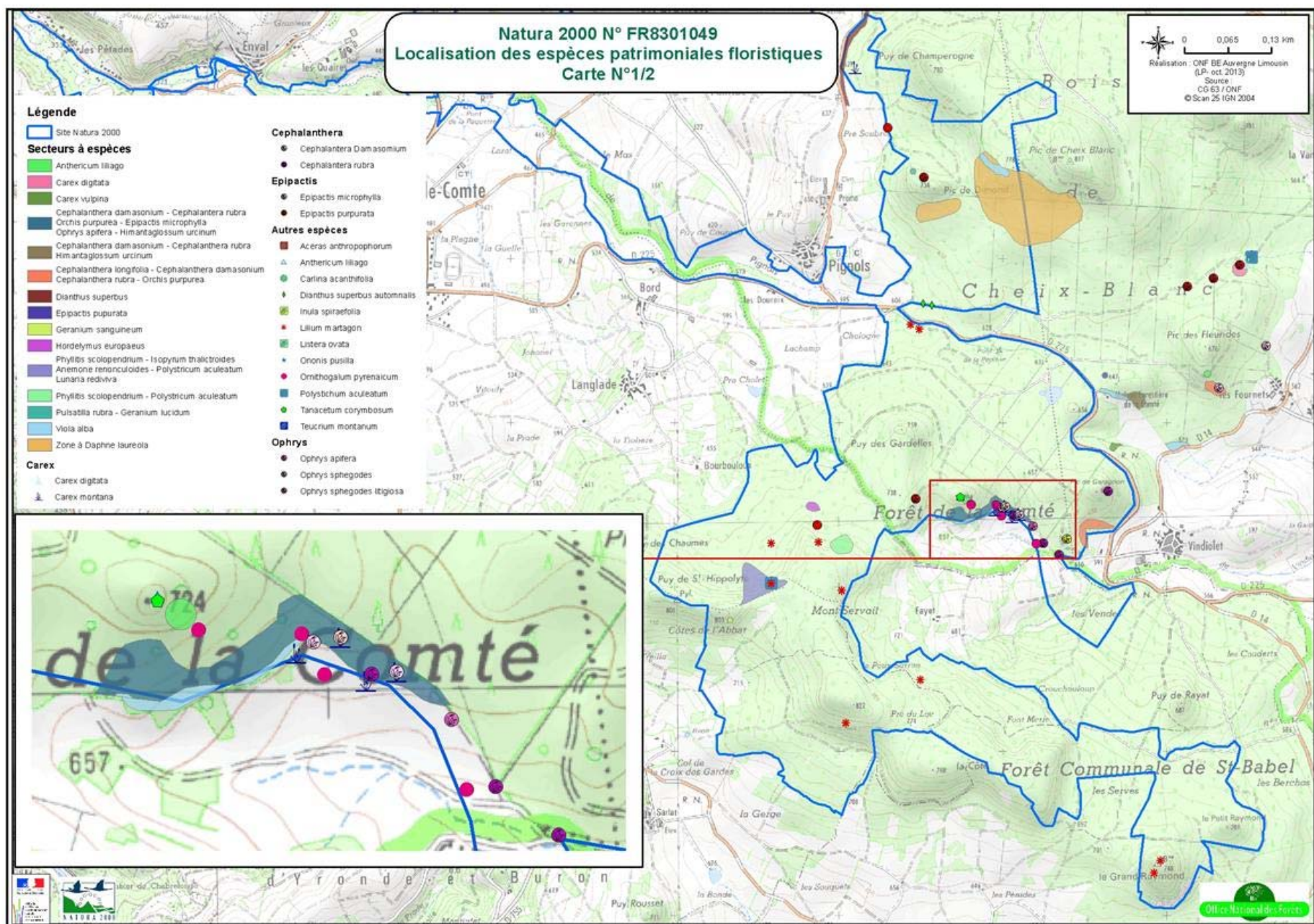
Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données/ Structures ressources
Espèces de l'annexe I de la directive 79/409 s'il s'agit d'une ZSC	8 espèces	▪ <i>Accipiter gentilis</i> (Linnaeus, 1758), Autour des palombes ▪ <i>Bubo bubo</i> (Linnaeus, 1758), Grand-duc d'Europe ▪ <i>Circus cyaneus</i> (Linnaeus, 1758), Busard Saint-Martin ▪ <i>Dendrocopos medius</i> (Linnaeus, 1758), Pic mar ▪ <i>Dendrocopos major</i> (Linnaeus, 1758), Pic épeiche ▪ <i>Dryocopus martius</i> (Linnaeus, 1758), Pic noir ▪ <i>Milvus migrans</i> (Boddaert, 1783), Milan noir ▪ <i>Milvus milvus</i> (Linnaeus, 1758), Milan royal ▪ <i>Pernis apivorus</i> (Linnaeus, 1758), Bondrée apivore	Bilan du plan de gestion 2007 -2011 ENS « Forêt de la Comté » - ONF LPO ZNIEFF 830005669 - PUY DE ST ROMAIN
Espèces de l'annexe IV de la directive 92/43	12 espèces de chiroptères	▪ <i>Eptesicus serotinus</i> (Schreber, 1774), Sérotine commune ▪ <i>Hypsugo savii</i> (Bonaparte, 1837), Vespère de Savi ▪ <i>Myotis alcathoe Helversen & Heller, 2001</i>, Murin d'Alcathoe ▪ <i>Myotis brandtii</i> (Eversmann, 1845), Murin de Brandt ▪ <i>Myotis daubentonii</i> (Kuhl, 1817), Murin de Daubenton ▪ <i>Myotis mystacinus</i> (Kuhl, 1817), Murin à moustaches ▪ <i>Myotis nattereri</i> (Kuhl, 1817), Murin de Natterer ▪ <i>Nyctalus leisleri</i> (Kuhl, 1817), Noctule de Leisler ▪ <i>Pipistrellus kuhlii</i> (Kuhl, 1817), Pipistrelle de Kuhl ▪ <i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774), Pipistrelle commune ▪ <i>Plecotus auritus</i> (Linnaeus, 1758), Oreillard roux ▪ <i>Plecotus austriacus</i> (J.B. Fischer, 1829), Oreillard gris	Chauves Souris Auvergne / ONF
	3 espèces d'amphibiens	▪ <i>Alytes obstetricans</i> (Laurenti, 1768), Alyte accoucheur ▪ <i>Rana dalmatina Fitzinger in Bonaparte, 1838</i>, Grenouille agile ▪ <i>Salamandra terrestris</i> Lacepède, 1788, Salamandre tachetée	ENS
	3 espèces de reptiles	▪ <i>Coronella austriaca</i> Laurenti, 1768, Coronelle lisse ▪ <i>Lacerta bilineata Daudin, 1802</i>, Lézard vert ▪ <i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768), Lézard des murailles	ENS
	1 espèce de Lépidoptère	▪ <i>Maculinea arion</i> (Linnaeus, 1758), Azuré du serpolet	ZNIEFF 830005669 - PUY DE ST ROMAIN
Espèces de l'annexe V de la directive 92/43	5 espèces	▪ <i>Martes martes</i> (Linnaeus, 1758), Martre des pins ▪ <i>Mustela putorius</i> Linnaeus, 1758, Putois d'Europe ▪ <i>Rana aurea</i> (Lesson, 1826), Grenouille verte ▪ <i>Rana esculenta</i> Linnaeus, 1758, Grenouille commune ▪ <i>Rana temporaria</i> Linnaeus, 1758, Grenouille rousse	Bilan du plan de gestion 2007 -2011 ENS « Forêt de la Comté » - ONF

Les autres habitats naturels	3 habitats à fort intérêt patrimonial	▪ Chênaie thermophiles et supra-méditerranéennes ▪ Lisières thermophiles forestières ▪ Chênaie pédonculées ou chênaies-charmaies et médio-européennes du Carpinion Betuli (se rapproche du 9160)	Herbiers Universitaires
Les autres espèces végétales	41 espèces	▪ <i>Anemone ranunculoides</i> L., Anémone fausse renoncule ▪ <i>Anthericum liliago</i> L., Anthéricum à fleur de Lis ▪ <i>Artemisia alba</i> Turra, Armoise blanche ▪ <i>Astragalus monspessulanus</i> L., Astragale de Montpellier ▪ <i>Asplenium scolopendrium</i> L., Scolopendre ▪ <i>Asplenium trichomanes</i> L., Capillaire des murailles à rachis épais ▪ <i>Carex brizoides</i> L., Laïche fausse brise, présence à confirmer ▪ <i>Carex digitata</i> L., Laïche digitée ▪ <i>Carex elongata</i> L., Laïche allongée ▪ <i>Carex montana</i> L., Laïche des montagnes ▪ <i>Carex vulpina</i> L., Laïche des renards (en bordure du site, parcelle 17 - forêt CG63) ▪ <i>Carlina acanthifolia</i> All. Subsp. <i>Acanthifolia</i>, Cardabelle ▪ <i>Cephalanthera damasonium</i> (Mill.) Druce, Cephalanthère de Damas ▪ <i>Cephalanthera rubra</i> (L.) Rich., Cephalanthère rouge ▪ <i>Cephalanthera damasonium</i> (Mill.), Druce, 1906, Cephalanthère à longues feuilles ▪ <i>Daphne laureola</i> L., Daphné lauréole (localisée au Sud-Ouest du Pic de Cheix Blanc) ▪ <i>Dianthus superbus</i> L., Œillet superbe ▪ <i>Epilobium dodonaei</i> Vill., 1779, Epilobe à feuille de romarin ▪ <i>Epipactis microphylla</i> (Ehrh.) Sw., Epipactis à petites feuilles ▪ <i>Epipactis purpurata</i> Sm., Epipactis pourpre (essentiellement parcelle 16 de la forêt départementale et de façon sporadique sur le reste de l'ENS) ▪ <i>Epipactis viridiflora</i> (Hoffm. ex Krock.) Rchb., Epipactis à labelle étroit ▪ <i>Geranium lucidum</i> L., Gêranium luisant ▪ <i>Himantoglossum hircinum</i> (L.) Spreng., Orchis bouc ▪ <i>Hordelymus europaeus</i> (L.) Harz, Orge d'Europe ▪ <i>Inula bifrons</i> (L.) L., 1763, Inule variable ▪ <i>Inula montana</i> L., Inule des montagnes ▪ <i>Inula spiraeifolia</i> L., 1759, Inule à feuille de spirée ▪ <i>Lilium martagon</i> L., Lis martagon ▪ <i>Medicago monspeliaca</i> (L.) Trautv., Luzerne de Montpellier ▪ <i>Onobrychis arenaria</i> (Kit. Ex Willd.) DC., Escarpette des sables ▪ <i>Ononis pusilla</i> L., Bugrane fluette ▪ <i>Ophrys apifera</i> Huds., Ophrys abeille ▪ <i>Ophrys aranifera</i> Huds., Ophrys araignée ▪ <i>Ophrys insectifera</i> L., Ophrys mouche ▪ <i>Orchis purpurea</i> Huds., Orchis pourpre ▪ <i>Orobanche teucrii</i> Holandre, 1829, Orobanche de la germandrée ▪ <i>Tanacetum corymbosum</i> (L.) Sch.Bip., Chrysanthème en corymbes ▪ <i>Teucrium montanum</i> L., Germandrée des montagnes ▪ <i>Veronica urticifolia</i> Jacq., Véronique à feuille d'ortie ▪ <i>Vicia narbonensis</i> L. Fève des chevaux, ▪ <i>Xeranthemum cylindraceum</i> Sm., Xéranthème cylindracé	Bilan du plan de gestion 2007 -2011 ENS « Forêt de la Comté » - ONF / Herbiers universitaires / CBNMC / ZNIEFF

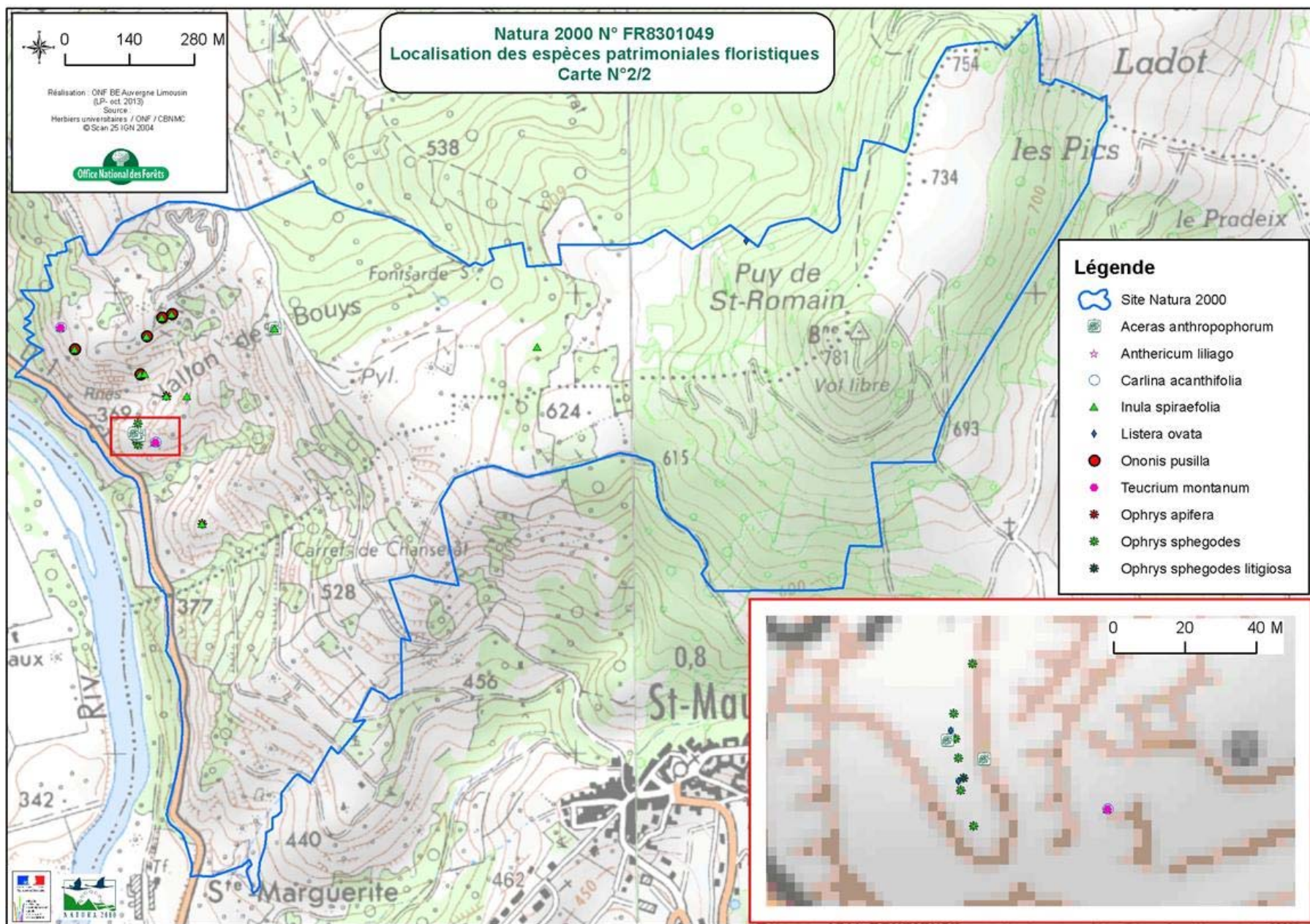
Champignons		Liste des espèces rares en Auvergne présentes en Forêt de la Comté : ▪ <i>Caloscypha fulgens</i>*, seule station connue du département ▪ <i>Inocybe godevi</i> ▪ <i>Amanita ceciliae</i> ▪ <i>Pluteus exiguus</i> ▪ <i>Lepiota castanea</i> ▪ <i>Tricholoma acerbum</i> ▪ <i>Tricholoma caligatum</i> ▪ <i>Leucopaxillus phaeopus</i> ▪ <i>Conocybe aurea</i> ▪ <i>Gomphus clavatus</i>	Espace naturel sensible de la Forêt de la Comté, plan de gestion 2013 -2017, ONF, Mai 2013.
Amphibiens	3 espèces	▪ <i>Bufo bufo</i> (Linnaeus, 1758), Crapaud commun ▪ <i>Ichthyosaura alpestris</i> (Laurenti, 1768), Triton alpestre ▪ <i>Triturus helveticus</i> (Razoumowsky, 1789), Triton palmé	Bilan du plan de gestion 2007 -2011 ENS « Forêt de la Comté » - ONF / Société Alcide d'Orbigny
Reptiles	4 espèces	▪ <i>Zamenis longissimus</i> (Laurenti, 1768), Couleuvre d'esculape ▪ <i>Natrix natrix</i> (Linnaeus, 1758), Couleuvre à collier ▪ <i>Vipera aspis</i> (Linnaeus, 1758), Vipère aspic ▪ <i>Anguis fragilis</i> Linnaeus, 1758, Orvet fragile	Bilan du plan de gestion 2007 -2011, ENS « Forêt de la Comté » - ONF / Société Alcide d'Orbigny
Petits mammifères	9 espèces	▪ <i>Apodemus flavicollis</i> (Melchior, 1834), Mulot à collier ▪ <i>Apodemus sylvaticus</i> (Linnaeus, 1758), Mulot sylvestre ▪ <i>Clethrionomys glareolus</i> (Schreber, 1780), Campagnol roussâtre ▪ <i>Glis glis</i> (Linnaeus, 1766), Loir gris ▪ <i>Microtus agrestis</i> (Linnaeus, 1761), Campagnol agreste ▪ <i>Mus musculus</i> Linnaeus, 1758, Souris grise ▪ <i>Sorex coronatus</i> Millet, 1828, Musaraigne couronnée ▪ <i>Sorex minutus</i> Linnaeus, 1766, Musaraigne pygmée ▪ <i>Talpa europaea</i> Linnaeus, 1758, Taupe d'Europe	Bilan du plan de gestion 2007 -2011, ENS « Forêt de la Comté » - ONF
Grands et Moyens mammifères	12 espèces	▪ <i>Capreolus capreolus</i> (Linnaeus, 1758), Chevreuil européen ▪ <i>Erinaceus europaeus</i> Linnaeus, 1758, Hérisson commun ▪ <i>Meles meles</i> (Linnaeus, 1758), Blaireau européen ▪ <i>Mustela nivalis</i> Linnaeus, 1766, Belette d'Europe ▪ <i>Sciurus vulgaris</i> Linnaeus, 1758, Ecureuil roux ▪ <i>Martes foina</i> (Erxleben, 1777), Fouine ▪ <i>Mustela erminea</i> Linnaeus, 1758, Hermine ▪ <i>Oryctolagus cuniculus</i> (Linnaeus, 1758), Lapin de garenne ▪ <i>Lepus europaeus</i> Pallas, 1778, Lièvre d'Europe ▪ <i>Myocastor coypus</i> (Molina, 1782), Ragondin ▪ <i>Vulpes vulpes</i> (Linnaeus, 1758), Renard roux ▪ <i>Sus scrofa</i> Linnaeus, 1758, Sanglier	Bilan du plan de gestion 2007 -2011, ENS « Forêt de la Comté » - ONF
Orthoptères		▪ <i>Bicolorana bicolor</i> (Philippi, 1830), Decticelle bicolore ▪ <i>Isophya pyrenaea</i> (Serville, 1838), Barbitiste des Pyrénées	ZNIEFF 830005545 – Bois de la Comté

Coléoptères	Bois de la Comté : 296 espèces de coléoptères ont été identifiées dont 240 espèces saproxyliques	▪ <i>Hesperophanes cinereus</i> Vil., capricorne du chêne, ▪ <i>Iberodorcadion fuliginator</i> (Linnaeus, 1758) ▪ <i>Polyphylla fullo</i> (Linnaeus, 1758), Hanneton foulon ▪ <i>Stenostola dubia</i> (Laicharting, 1784) ▪ <i>Stenostola ferrea</i> (Schränk, 1776) 4 espèces de coléoptères saproxyliques dont la seule station connue dans le Puy-de-Dôme se situe dans les Bois de la Comté : ▪ <i>Lissodema cursor</i> (Gyllenhal, 1813) ▪ <i>Oxylaemus cylindricus</i> (Panzer, 1796) ▪ <i>Hymenorus doublieri</i> (Mulsant, 1851) ▪ <i>Rhacopus sahlbergi</i> (Mannerheim, 1823)	Etude entomologique et herpéthologique des habitats d'éboulis hermophiles et des forêts de ravin fraîches (2002) / Etude des Coléoptères saproxyliques de la Forêt de la Comté – 2007 – SHNAO / ZNIEFF 830005669 - PUY DE ST ROMAIN
Lépidoptères	Bois de la Comté : - 413 espèces identifiées - 12 nouvelles espèces identifiées sur le département du 63, - 18 espèces remarquables, - 2 espèces sur Liste Rouge Régionale Puy Saint-Romain (SHNAO, 2004): - 9 espèces patrimoniales de papillons diurnes - 11 espèces remarquables identifiées dans le groupe des papillons nocturnes	▪ <i>Agria tau</i> (Linnaeus, 1758) ▪ <i>Agrochola pistacinoides</i> (d'Aubuisson, 1867) ▪ <i>Aletia pudorina</i> (Denis & Schiffermüller, 1775), Noctuelle pudorine ▪ <i>Apatura ilia</i> ([Denis & Schiffermüller], 1775), Petit mars changeant ▪ <i>Brenthis daphne</i> ([Denis & Schiffermüller], 1775), Nacré de la ronce ▪ <i>Eilema pygmaeola</i> (Doubleday, 1847) ▪ <i>Erebia moelans</i> Prun., Moiré des fétuques ▪ <i>Euchloe crameri</i> Butler, 1869, La Piéride des Biscutelles ▪ <i>Eumedonia eumedon</i> (Esper, 1780), Argus noir ▪ <i>Eulithis mellinata</i> (Fabricius, 1787), Cidarie marbrée ▪ <i>Euxoa aquilina</i> (Denis & Schiffermüller, 1775), Noctuelle aquiline ▪ <i>Cucullia xeranthemi</i> Boiduval, 1840 ▪ <i>Cupido argiades</i> (Pallas, 1771), Azuré du trèfle ▪ <i>Cupido osiris</i> (Meigen, [1829]), Azuré de la Chevrete ▪ <i>Eumedonia eumedon</i> (Esper, [1780]), Argus noir ▪ <i>Glaucopsyche alexis</i> (Poda, 1761), Azuré des Cytises ▪ <i>Limenitis populi</i> L., Le Grand Sylvain, ▪ <i>Maculinea alcon</i> ([Denis & Schiffermüller], 1775), Azuré des mouillères ▪ <i>Meganephria bimaculosa</i> (Linnaeus, 1767) ▪ <i>Minois dryas</i> (Scopoli, 1763), Grand nègre des bois ▪ <i>Nymphalis antiopa</i> (Linnaeus, 1758), Le Morio ▪ <i>Oedipoda germanica</i> (Latreille, 1804), Criquet à ailes rouges ▪ <i>Philereme transversata</i> (Hufnagel, 1767) ▪ <i>Pyrgus cirsii</i> (Rambur, [1839]), Hespérie des Cirses ▪ <i>Satyrium pruni</i> (Linnaeus, 1758), Thécla du prunier ▪ <i>Satyrium w-album</i> (Knoch, 1782), Thécla de l'orme ▪ <i>Thymelicus acteon</i> (Rottemburg, 1775), Hespérie du chiendent ▪ <i>Trigonophora jodea</i> (Herrich-Schäffer, 1850) ▪ <i>Yigoga forcipula</i> (Denis & Schiffermüller, 1775) ▪ <i>Zygaena romeo</i> Duponchel, 1835, Zygène des Vescès ▪ <i>Zygaena sarpedon</i> (Hübner, 1790), Zygène des Panicauts	Bilan du plan de gestion 2007 -20011 ENS « Forêt de la Comté » - ONF / Contribution à l'inventaire des Lépidoptères du puy Saint-Romain (63) Site Natura 2000 n°38 « Comté / puy Saint-Romain », Société 'Histoire Naturelle Alcide d'Orbigny, 2004 / ZNIEFF 830005669 - PUY DE ST ROMAIN ZNIEFF 830005545 – Bois de la Comté

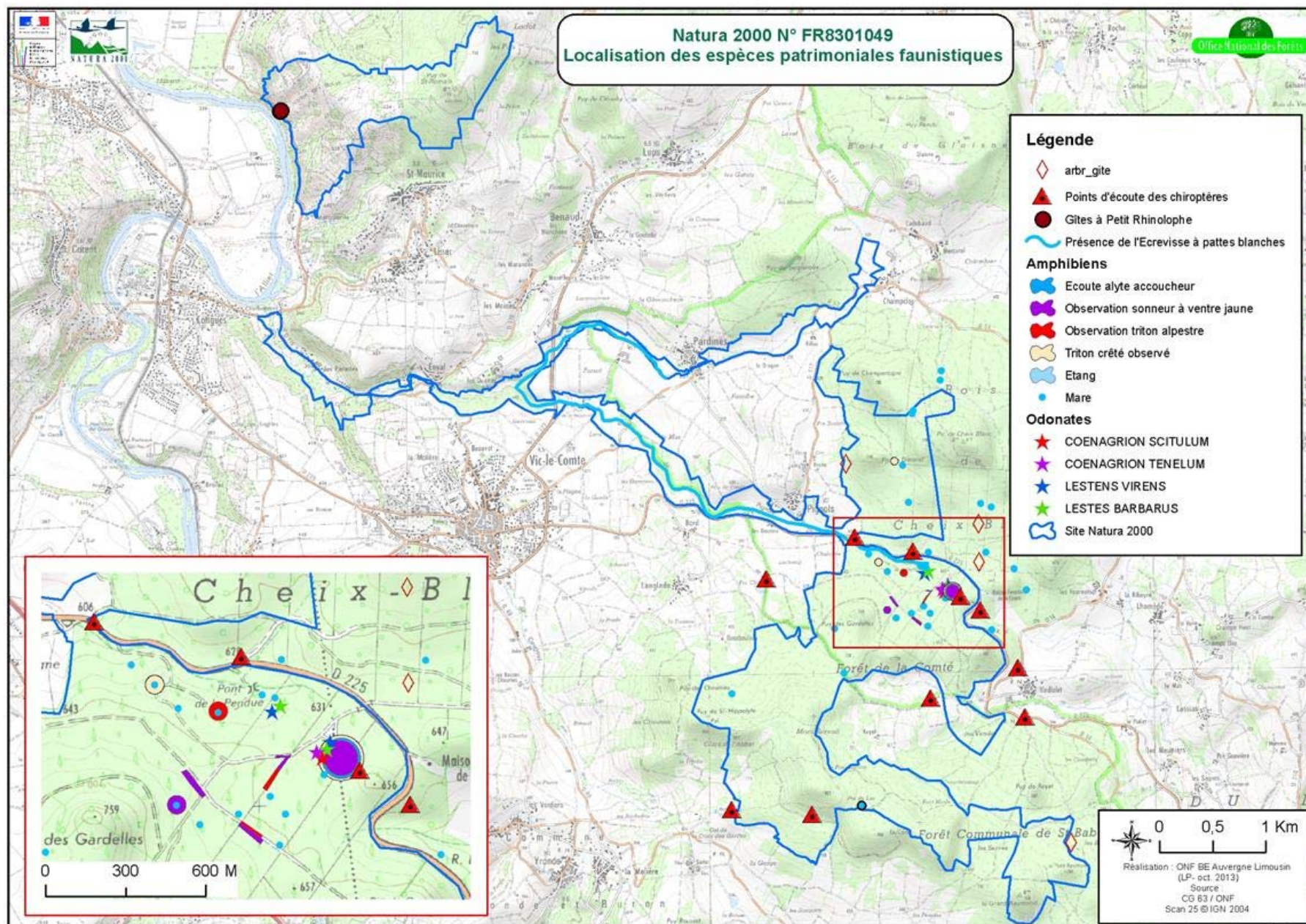
Odonates	4 espèces inscrites en Liste Rouge Nationale 34 espèces inventoriées lors des campagnes d'observation menées de 2007 à 2011 sur 13 sites prospectés (mares)	Espèces inscrites sur la liste rouge nationale : ▪ <i>Leste barbarus</i>, Leste sauvage ▪ <i>Lestens virens</i>, Leste verdoyant ▪ <i>Coenagrion scitulum</i>, Agrion mignon ▪ <i>Ceriagrion tenellum</i>, Agrion délicat Autres espèces recensées : <i>Calopteryx virgo meridionalis</i>, <i>Leste barbarus</i>, <i>Lestens virens</i>, <i>Lestes sponsa</i>, <i>Lestes dryas</i>, <i>Chacolestes viridis</i>, <i>Sympecma fusca</i>, <i>Platynemis pennipes</i>, <i>Coenagrion puella</i>, <i>Coenagrion scitulum</i>, <i>Enallagma cyathigerum</i>, <i>Ischnura elegans</i>, <i>Ischnura pumilio</i>, <i>Pyrrhosoma nymphula</i>, <i>Ceriagrion tenellum</i>, <i>Aeshna juncea</i>, <i>Aeshna cyanea</i>, <i>Anax imperator</i>, <i>Gomphus pulchellus</i>, <i>Onychogomphus f. forcipatus</i>, <i>Cordulegaster boltonii boltonii</i>, <i>Cordulia aenea</i>, <i>Libellula quadrimaculata</i>, <i>Libellula depressa</i>, <i>Orithetrum cancellatum</i>, <i>Orithetrum albistylum</i>, <i>Orithetrum brunneum</i>, <i>Orithetrum coerulescens</i>, <i>Crocothemis erythraea</i>, <i>Sympetrum danae</i>, <i>Sympetrum strolatum</i>, <i>Sympetrum flaveolum</i>, <i>Sympetrum fonscolombei</i>, <i>Symptetrum sanguineum</i>.	Bilan du plan de gestion 2007 -2011 ENS « Forêt de la Comté » - ONF
Espèces animales chassées		Pigeon colombin, pigeon ramier, grive musicienne, grive draine, merle noir, tourterelle des bois. Petite faune : Lièvre, Lapin de garenne. Grande faune : Chevreuil, sanglier.	ONF
Poissons		Truite Fario, Vairons, Loches franches, Goujon, Chevesnes	AAPMA « La truitelle » / FDPPMA 63



Carte N° 12 - Localisation des espèces patrimoniales floristiques (1/2)



Carte N° 13 - Localisation des espèces floristiques (2/2)



Les poissons

La présence de truite dans le ruisseau de Pignols semble uniquement liée aux déversements d'alevins réalisés par l'APPMA « La truitelle ». D'après l'inventaire des espèces aquatiques réalisés par la Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (FDPPMA) du Puy-de-Dôme en 2005, la population de truite apparaît en mauvais état : les conditions d'habitat (colmatage du substrat) et/ou la qualité d'eau ne semblent plus permettre de réaliser le cycle vital du poisson (phases de reproduction et éclosion). Les vairons et les loches sont les seules espèces qui paraissent se reproduire efficacement dans le ruisseau. D'après la FDPPMA, il semble illusoire de vouloir maintenir une vocation halieutique dans les Bois de la Comté.

L'entomofaune

L'inventaire des coléoptères saproxyliques de la Forêt de la Comté réalisée par la Société Alcide d'Orbigny en 2007 met en avant le caractère remarquable et riche des Bois de la Comté pour l'entomofaune saproxylique :

- 269 espèces de coléoptères recensées
- 240 espèces saproxyliques
- 48 espèces bio indicatrice de la qualité des forêts française

La diversité des milieux, des micros-habitats et le respect de la continuité des habitats naturels sont à privilégier. Généralement, les taillis, taillis-sous-futaie et les futaies régulières sont plus favorables (présence de micros-habitats) que les systèmes de traitements irréguliers qui conduisent à des peuplements assez fermés et des structures homogènes.

L'enjeu est de favoriser les mosaïques de milieux, les mélanges d'essences, les îlots de sénescence constitués d'arbres riches en cavités et bois morts en complément de la mise en place d'un réseau d'arbres vieillissants, blessés ou dépérissant dispersés au sein même des peuplements.

Les lépidoptères

D'après l'étude de Philippe Bachelard réalisée sur le Puy Saint-Romain en 2004, la majorité des espèces de papillons diurnes (66 %) sont liés aux milieux prairiaux thermophiles. Le maintien de ces milieux doit être une priorité sur le puy pour la conservation de la diversité du peuplement lépidoptérique du site. *Y. forcipula* a été découverte pour la première fois dans le Puy-de-Dôme au puy Saint-Romain (1999) et elle constitue l'unique observation de l'espèce dans le département.

L'avifaune

Une étude réalisée sur l'engoulement dans les Bois de la Comté par la LPO (2080) met en avant l'absence de contact de l'espèce. Par contre 37 espèces ont été inventoriées sur 14 points d'écoutes en 2 passages. On dénombre notamment la présence du Pic mar ainsi que trois autres espèces liées à la présence de l'étang : le canard colvert, le Grèbe castagneux et la Gallinule poule d'eau.

Les chiroptères

Les inventaires démontrent l'importance du site pour les espèces à forte valeur patrimoniale, les Bois de la Comté sont utilisés comme terrain de chasse par un grand nombre d'espèces. Il reste maintenant à confirmer le statut de reproduction de plusieurs espèces.

Les amphibiens

La réalisation d'une typologie des mares présentes dans les Bois de la Comté est l'une des actions du nouveau plan de gestion de l'ENS (2013-2017). Cette typologie permettra de réaliser un état 0 des mares et de mettre en place un calendrier des interventions à prévoir.

L'œillet superbe

L'espèce est protégée sur l'ensemble du territoire national. Dans le site, elle est présente sur la commune de Pignols le long de la départementale 117. L'œillet fleuri à la fin du mois d'août et pour lui permettre d'accomplir son cycle de développement, il est préconisé de ne pas perturber le milieu (fauche) de fin février à début décembre.

Pour les propriétaires concernés par la présence de l'espèce, il est conseillé d'éviter les coupes rases de taillis en bordure de talus et éviter les perturbations du milieu naturel.

Le rapport de gestion pour la protection de l'espèce (ONF- 2005) préconise de réaliser un bilan de suivis de l'espèce au cours du second semestre de chaque année.

La grande faune

Dans les Bois de la Comté, la densité de chevreuil est relativement forte mais supportable par le milieu, la population est estimée à 14 têtes au 100 ha et elle semble stabilisée actuellement. En revanche, le sanglier semblerait plutôt en augmentation. Des battues de décantonnement ont eu lieu dans l'ENS pendant la saison de chasse 2012/2013. Le massif boisé est traversé par la RD 225 qui est un axe de circulation important à l'origine de nombreuses collisions entre automobilistes et chevreuils.

Autres espèces chassées

Le lapin est classé nuisible sur la commune d'Yronde-et-Buron.

Synthèse sur les espèces d'intérêt patrimoniale

Afin de conserver la biodiversité du site, il est essentiel de maintenir une mosaïque de milieux diversifiés et de qualités et conserver une continuité dans l'offre d'habitats et de refuges pour les espèces sur l'ensemble du site Natura 2000.

B3.- HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Tableau 10 - HABITATS NATURELS D'INTERET PRIORITAIRE DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE 92/43

Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés dans le FSD (1)	Code européenne Natura 2000 de l'habitat naturel	Surface couverte par l'habitat (ha) et % par rapport au site		Structure et fonctionnalité	État de conservation à l'issue de l'inventaire (2)	État de conservation à l'échelle biogéographique (2)	Origine des données / Structures ressources
Sources pétifiantes avec formations de travertins (Cratoneurion)	7220*	0.01 Ha 0%		L'habitat correspond aux formations végétales des sources ou des suintements, développées sur matériaux carbonatés mouillés issus de dépôts actifs de calcaires donnant des travertins. Les stations sont souvent en situation de pentes assez fortes. Elles sont en général confinées en petits éléments et dominées par les bryophytes.	Défavorable inadéquat	Défavorable mauvais	Herbiers Universitaires
Forêt de pentes, éboulis, ravin du <i>Tilio-Acerion</i>	*9180.4	33.6 ha 3.47 %	5.4 ha	Tillaies hygronitrosiaphiles calcicoles sur bas-de-falaises et éboulis de gravité sur travertins silicifiés (meulières) exposés au nord, se développant à l'étage collinéen (600 à 800 m), en climat continental d'abri. Elle est caractérisée par <i>Tilia platyphyllos</i> , <i>lunaria rediviva</i> et <i>Phyllitis scolopendrium</i> et très bien pourvue en plantes du Tilio-Acerion. Elle présente un caractère neutromésophile à basimésophile et nitrophile.	Défavorable inadéquat	Favorable	Herbiers Universitaires
	*9180.10		19.7 ha	Tillaies ou tillaies mixtes hygrosciaphiles sur rochers ou éboulis volcaniques mal exposés (nord-est à est) appartenant à l'alliance du <i>Tilio platyphylli-Acerion pseudoplatani</i> Klika 1955. Elles présentent un caractère hygronitrosiaphile et neutromésophile avec quelques acidiclinales. Elles sont caractérisées par <i>Polystichum aculeatum</i> , <i>Tilia platyphyllos</i> et <i>ulmus glabra</i> .	Défavorable inadéquat	Favorable	Herbiers Universitaires
	*9180.11		8.5 ha	Lambeaux plus ou moins étendus de tillaies mixtes à <i>Quercus petraea</i> , héliothermophiles sur versants bien exprimés des grands clapiers volcaniques. Ces tillaies présentent un certain nombre de taxons héliothermophiles affines du <i>Tilion platyphylli</i> ou des ourlets de la chênaie pubescente (<i>Tilia platyphyllos</i> , <i>Tamus communis</i> , <i>Melittis melissophyllum</i> ...)	Favorable	Favorable	Herbiers Universitaires
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion)	*91E0-5	1.7 ha 0.18 %		Peuplements linéaires assez denses le long de ruisseaux, constitués de Frênes (<i>Fraxinus excelsior</i>), d'Erable sycomore (<i>Acer pseudoplatanus</i>), de Peuplier (<i>Populus nigra</i>) avec une strate herbacée riche en espèce nitrophile (<i>Allium ursinum</i> , <i>Geum urbanum</i> ...).	Favorable à proximité de l'Allier	Défavorable mauvais	Herbiers Universitaires

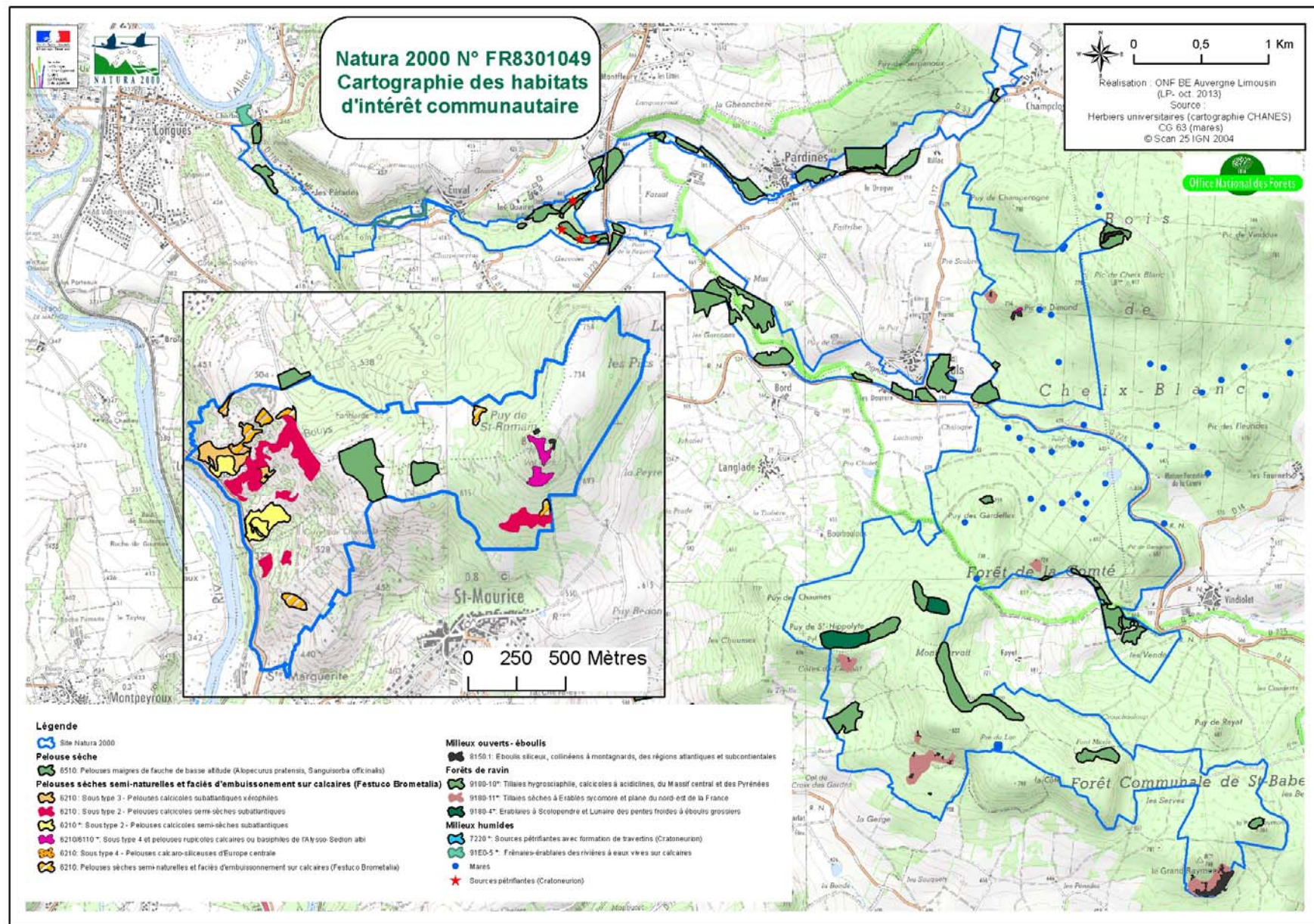
Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés dans le FSD (1)	Code européenne Natura 2000 de l'habitat naturel	Surface couverte par l'habitat (ha) et % par rapport au site		Structure et fonctionnalité	État de conservation à l'issu de l'inventaire (2)	État de conservation à l'échelle biogéographique (2)	Origine des données / Structures ressources
<i>incanae, Salicion albae</i>)							
Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi	6110*	1 ha	0.10 %	Etages planitaires, collinéen et montagnard inférieur, avec un climat océanique plus ou moins atténué ou à tendance semi continental. Ce situe le plus souvent sur des plateaux et parfois des corniches. La nature du sol peut varier (marno-calcaire ou basaltique) mais reste toujours riche en bases.	Favorable Défavorable inadéquat	Défavorable inadéquat	Herbiers Universitaires
Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embouissement sur calcaires (Festuco-Brometalia)	6210*	7.6 ha 0.78 %	3.45 ha	Il s'agit toujours de pelouses planitaires, à dominance d'hémicryptophytes, installées en conditions mésophiles à méso-xérophiles, oligotrophes à méso-oligotrophes, sur substrat carbonatés ou basiques. Les sols sont le plus souvent des rendzines ou des sols bruns calciques. Au Puy Saint-Romain cet habitat est parfois présent sous forme de pelouses (et ourlets) à Orchidées (Opphrys insectifera, Ophrys scolopax, Ophrys aranifera subsp. Aranifera, Anacamptis pyramidalis, Orchis purpurea...)	Défavorable mauvais	Défavorable mauvais	Herbiers Universitaires
			1.15 ha	Pelouses rases à moyennement hautes sur pentes modérées en situations sèches et thermophiles, sur basalte. Cet habitat est souvent associé avec une mosaïque de milieux pionniers (Thero-Airion, Alyso-Sedion). Il est situé sur les hauts versants basaltiques, bien exposé du Puy Saint-Romain.	Favorable	Défavorable mauvais	Herbiers Universitaires
			3 ha	Cet habitat est présent au niveau du Puy Saint-Romain, sur substrat marno-calcaire, sous forme de différents faciès. Il présente son optimum sur les pentes fortes, exposées à l'ouest, à affleurements calcaires compacts où il se présente sous forme de pelouses très ouvertes.	Défavorable inadéquat	Défavorable mauvais	Herbiers Universitaires
TOTAL		43.91	4.53 %				

(1) Nom d'après l'annexe I de la directive 92/43

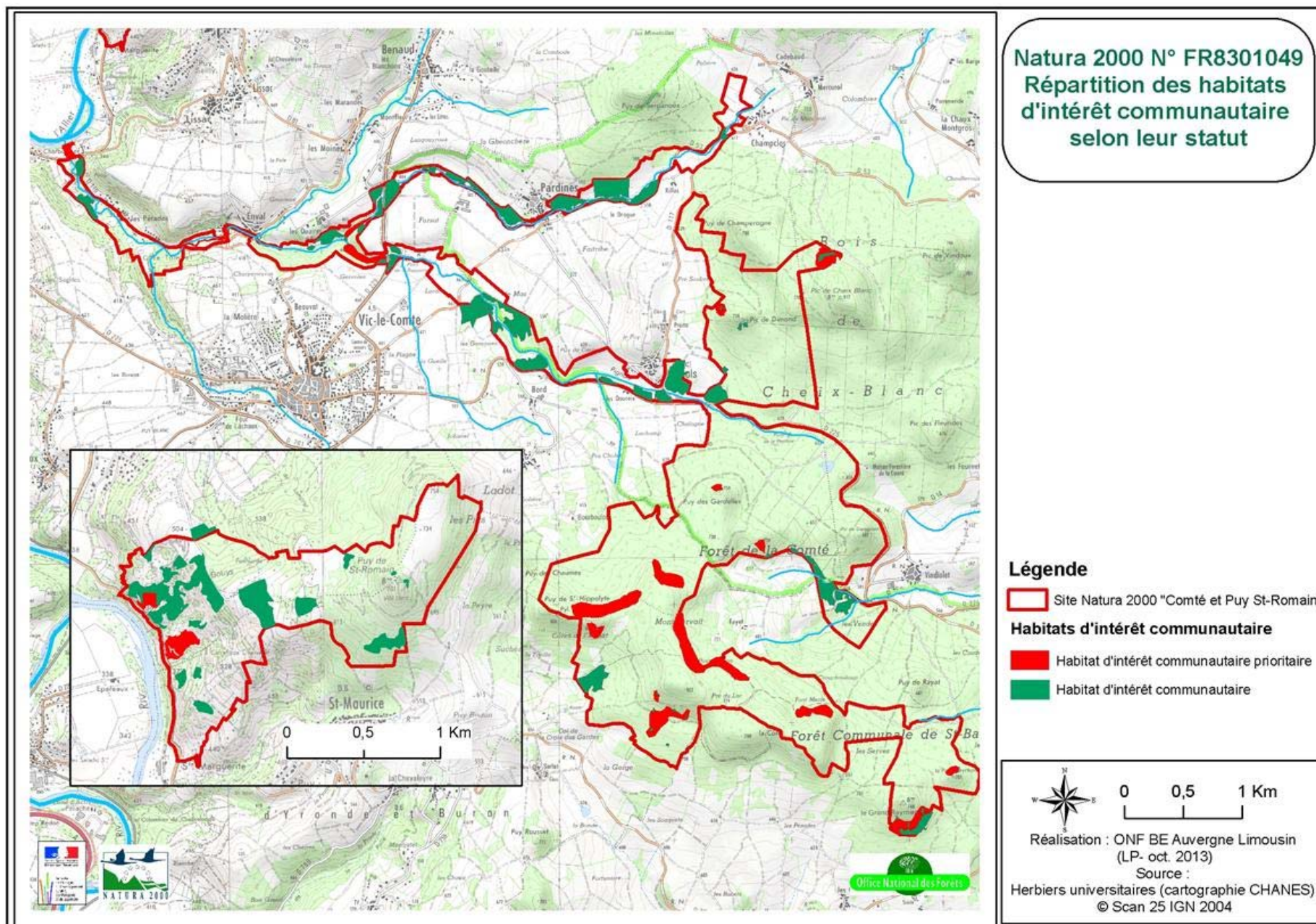
(2) Favorable, défavorable inadéquat, défavorable mauvais, inconnu

Tableau 11 - HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés dans le FSD (1)	Code européen Natura 2000 de l'habitat naturel	Surface couverte par l'habitat (ha) et % par rapport au site		Structure et fonctionnalité	État de conservation à l'issue de l'inventaire (2)	État de conservation à l'échelle biogéographique (2)	Origine des données / Structures ressources
Pelouses maigres de fauche de basse altitude	6510	64.7 ha 6.68 %		Sur le Puy Saint-Romain, ces prairies diffèrent par leurs exigences édaphiques, car elles se développent sur sol marno-calcaire et possèdent un contingent d'espèces provenant des <i>Festuco-Brometa</i> .	Défavorable inadéquat	Défavorable mauvais	Herbiers Universitaires
Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embouissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>)	6210.36		1.15 ha	Pelouses rases à moyennement hautes sur pentes modérées en situations sèches et thermophiles, sur basalte. Cet habitat est souvent associé avec une mosaïque de milieux pionniers. Il est situé en haut de versants basaltiques, bien exposé du Puy Saint-Romain.	Favorable	Défavorable mauvais	
	6210-31	4.15 ha 0.43 %	3 ha	Habitat présent au niveau du Puy Saint-Romain sur substrat marno-calcaire, sous forme de différents faciès. Il préfère les pentes fortes, exposées à l'ouest, à affleurements calcaires compacts où il se présente sous forme de pelouses très ouvertes.	Défavorable inadéquat	Défavorable mauvais	
Eboulis medio-européens siliceux des régions hautes	8150	3.56 ha 0.37 %		Clapiers et éboulis à forte pente en adret (Dimond, Grand Raymond) ou ubac (Cheix-Blanc, Petit Raymond), formations de blocs volcaniques en place, remaniées pendant les dernières glaciations. Plusieurs types de formations floristiques peuvent être observées : végétation cryptogamique sur substrat minéral, ourlets herbacés ou manteaux arbustifs en lisière forestière.	Favorable	Favorable	Herbiers Universitaires
TOTAL		72.41 ha 7.48 %					



Carte N° 15 - Cartographie des habitats d'intérêt communautaire



Carte N° 16 - Répartition des habitats d'intérêt communautaire selon leur statut

Synthèse sur les habitats d'intérêt communautaire

Le site abrite **11 habitats d'intérêt communautaire** dont **7 habitats d'intérêt communautaire prioritaire** qui couvrent une surface de **4.5 %** de la surface totale du site

- 4 habitats forestiers (forêts alluviales et forêts de ravins) qui couvrent **3.65 %** de la surface totale du site
- 2 habitats de milieux ouverts (pelouses sèches) qui couvrent **0.88 %** de la surface totale du site
- 1 habitat de milieux humide (les sources pétrifiantes) qui couvrent de très faibles surfaces (<0 %)

On dénombre **4 habitats d'intérêt communautaire** qui couvrent **7.48 %** (72.4 ha) de la totalité du site. La surface totale des **habitats d'intérêt communautaire** représentent **12 %** de la surface totale du site soit **116.3 ha**. La proportion en habitats d'intérêt communautaire est faible mais leur conservation est primordiale.

Les chênaies-charmaies constituent le peuplement majoritaire de la forêt de la Comté (399.3 ha), elles se déclinent sous la forme de 4 faciès. Les chênaies-charmaies (Code Corine Biotope 41.2), faciès à hêtre et les chênaies-charmaies, faciès hygrocline sont probablement à rattacher à l'habitat **9130 (Hêtraies de l'Aspérulo-Fagetum)**. Des études plus approfondies seront à prévoir sur cet habitat afin d'étudier son rattachement à un habitat de la directive. Cette supposition fait suite aux avancées scientifiques concernant les études des végétations de France qui ont permis de réinterpréter certaines descriptions d'habitats.

Les autres habitats naturels servent aussi de refuges à de nombreuses espèces d'intérêt communautaires comme les chauves-souris et les insectes saproxyliques. Le maintien de la biodiversité devra être favorisé dans ces milieux, c'est le cas par exemple des lisières thermophiles forestières.

Les habitats les plus menacés sont les **pelouses sèches**. Leur valeur patrimoniale est très forte d'autant plus qu'il s'agit d'habitats rares et menacés à l'échelle de la France et de l'Auvergne. Elles servent également de refuge et d'habitat à de nombreuses espèces floristique (orchidées...) et faunistique (lépidoptères...). Le site a une forte responsabilité pour leur restauration et leur conservation. Les efforts de restauration porteront en priorités sur ces habitats dont l'état de conservation est plutôt défavorable.

Les **habitats forestiers** sont dans un état de conservation général plutôt favorable. La création d'une réserve biologique serait un atout majeur pour la préservation des forêts de ravins qui ont une forte valeur patrimoniale.

Les **sources pétrifiantes** qui sont d'une grande rareté doivent faire l'objet d'une attention particulière. Leur conservation passera notamment par le maintien d'une bonne qualité des eaux et la préservation face au piétinement.

Le site à une importance particulière pour certains habitats rares et très menacés en Auvergne comme les sources pétrifiantes, les pelouses sèches.

B4.- ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Tableau 12 - ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 92/43

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD (1)	Nom commun de l'espèce	Code européenne Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population (préciser l'unité)	Structure et fonctionnalité de la population. Habitat de l'espèce	État de conservation à l'issu de l'inventaire (2)	État de conservation à l'échelle biogéographique (2)	Origine des données/ Structures ressources
Rhinolophus hipposideros	Petit rhinolophe	1303	Contacté en 2004 6 contacts en 2011 1 colonie de reproduction sur la commune de Manglieu (27 femelles + 7 juvéniles comptabilisés en 2011).	Présence régulière sur le site en hiver, ainsi que sur la commune de Vic-le-Comte dans une cavité. Plusieurs individus hivernent régulièrement dans des cavités au Puy Saint-Hippolyte (E. Boitier) et au Puy Saint-Romain. <u>Habitats</u> : - paysages richement à cultures extensives - peuplements forestiers proches des cours d'eau, forêts alluviales, vieux parcs et futaie feuillues - bocage - jardins, arbres isolés et lisères à proximité des villages - boisements linéaires en réseau - forêts mixtes d'âge moyen à mûr.	Inconnu	Défavorable inadéquat	ONF (E. Boitier, E. Massardier)/ MNHN / Chauve souris Auvergne
Myotis emarginatus	Murin à oreilles échancrées	1321	20 contacts en forêt communale de Saint-Babel et Yronde-et-Buron (Massardier E., 2011) 2 contacts dans l'ENS (Chauve-Souris Auvergne, 2011)	- paysages karstiques boisés - parcs et jardins à proximité de l'eau - zones habitées en espaces protégées (pour les gîtes) mais assez proches de la forêt - forêts mixtes à épicéas et hêtres	Inconnu	Inconnu	ONF (E. Boitier, E. Massardier)/ MNHN / Chauve souris Auvergne

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD (1)	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population (préciser l'unité)	Structure et fonctionnalité de la population. Habitat de l'espèce	État de conservation à l'issue de l'inventaire (2)	État de conservation à l'échelle biogéographique (2)	Origine des données/ Structures ressources
Myotis beschteinii	Murin de Bechstein	1323	8 contacts réalisés en forêt communale de Saint-Babel et Yronde-et-Buron en 2011 (Massardier E, 2011) 7 contacts réalisés dans l'ENS par Chauve-souris Auvergne	- essentiellement forestier - massifs feuillus bien structurés plus ou moins humides, peuplements relativement clairs, mais canopée si possible fermée - plus rarement en résineux, si le peuplement est clair et le sous-étage riche en feuillus (arbustes et buissons), mais viabilité des populations incertaines sur cet habitat - sélectionne principalement les boisements feuillus âgés avec des clairières	Inconnu	Inconnu	ONF (E. Boitier, E. Massardier)/ MNHN / Chauve souris Auvergne
Barbastella barbastellus	Barbastelle d'Europe	1308	Contacté en 2004 Nombreux contacts en 2011 1 colonie de reproduction à la maison des Espaces Naturels Sensibles	- paysages forestiers et grands massifs forestiers - layons forestiers et chemins - bocages - plans d'eau - village	Inconnu	Défavorable inadéquat	ONF (E. Boitier, E. Massardier)/ MNHN / Chauve souris Auvergne
Rhinolophus ferrumequinum	Grand rhinolophe	1304	Présence notée en hiver sur Manglieu et Vic-le-Comte. Contact au Puy des Gardelles en été 2011. Faible effectif	- paysages richement structurés à cultures extensives - paysage semi-ouvert - lisières ripicoles - bocages et pâturages - pentes exposés au sud avec pinèdes claires, - jardins et lisières en bordure de village	Inconnu	Défavorable inadéquat	ONF (E. Boitier, E. Massardier)/ MNHN / Chauve souris Auvergne
Myotis Myoyis	Grand murin	1324	Assez localisé dans le site. Une petite colonie de reproduction à Vic-le-Comte :16	L'espèce est aussi présente en hiver sur la commune de Vic-le-Comte ainsi que sur la commune voisine de Manglieu.	Inconnu	Inconnu	ONF (E. Boitier, E. Massardier)/ MNHN / Chauve souris Auvergne

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD (1)	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population (préciser l'unité)	Structure et fonctionnalité de la population. Habitat de l'espèce	État de conservation à l'issue de l'inventaire (2)	État de conservation à l'échelle biogéographique (2)	Origine des données/ Structures ressources
			adultes et 16 juvéniles visibles en 2011 (Chauve-Souris Auvergne).	- paysage karstique et anthropique (pour les gîtes) - paysages riches en forêts feuillues plus ou moins fermées - peuplements gérés en futaie régulière, à strates herbacée et buissonnantes peu fournies (ex. : forêts à houppiers denses et avec des arbres adultes d'au moins 30 cm de diamètre), - peuplements de hêtres et de chênes, - peut s'accommoder de peuplements irréguliers de feuillus mélangés.			
Bombina variegata	Sonneur à ventre jaune	1193	Milieus favorables à l'espèce restreint et rapidement ombragés. Quelques juvéniles observés et un individu adulte en 2010.	Généralement présent en milieu bocager, dans les prairies en lisière de forêt ou en forêt au niveau des chemins. Il fréquente aussi les mares, ornières et fossés. On le trouve dans les eaux stagnantes peu profondes et bien ensoleillées. L'espèce semble en expansion mais le nombre d'individus reste très faible.	Défavorable inadéquat	Défavorable mauvais	MNHN
Triturus cristatus	Triton crêté	1166	Bien présent dans les mares créées autour de l'étang (présence de nombreuses larves) et dans l'étang avec des adultes régulièrement observés. Présent dans deux autres mares de l'ENS.	Il occupe différents types d'habitats tout au long de son cycle biologique : - hors période de reproduction : boisements divers, zones de fourrés, haies. - Période de reproduction : zones d'eau stagnantes souvent de grande taille et peu profondes, parfois aussi des petites pièces d'eau. Les sites de reproduction ne doivent pas contenir de poissons (prédation).	Favorable	Défavorable mauvais	MNHN / Inventaire des odonates des Bois de la Comté dans le cadre d'un suivi pluriannuel- Année 2010, SHNAO, Jean-Philippe Barbarin

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD (1)	Nom commun de l'espèce	Code européenne Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population (préciser l'unité)	Structure et fonctionnalité de la population. Habitat de l'espèce	État de conservation à l'issue de l'inventaire (2)	État de conservation à l'échelle biogéographique (2)	Origine des données/ Structures ressources
Austropotamobius pallipes	Ecrevisse à pattes blanches	1092	Très forte densité dans les secteurs riches en embâcles ligneux et débris ligneux ainsi que dans le réseau racinaire dense du ruisseau de Pignols	Dans le ruisseau de Pignols : Toutes les tailles ont été répertoriées. La reproduction est annuelle et les conditions de vie dans le ruisseau permettent le maintien d'une population. Taille minimale : 1 cm, Taille maximale : 13 cm Le sex-ratio (équilibre mâle femelles) est conforme chez les individus adultes.	Favorable	Défavorable mauvais	FDPPMA 63 / MNHN
Lycaena dispar	Cuivré des marais	1060	Observé 2 fois en juin 2010 autour de l'étang. Difficile à évaluer	Prairies hygrophiles et marécageuses exploitées de façon extensive ou délaissée avec présence importante de Rumex, les pourtours d'étangs et les bords de cours d'eau.	Inconnu	Favorable	MNHN / Inventaire des odonates des Bois de la Comté dans le cadre d'un suivi pluriannuel- Année 2010, SHNAO, Jean-Philippe Barbarin
Lucanus cervus	Lucane cerf-volant	1083	Difficile à évaluer	Vieilles forêts	Plutôt Favorable	Favorable	MNHN
Cerambyx cerdo	Grand capricorne du Chêne	1088	Observé au Pic de Dimond. Difficile à évaluer	Il peut être observé dans tous types de milieux comportant des chênes relativement âgés, des milieux forestiers bien sûr, mais aussi des arbres isolés en milieu parfois très anthropisé (parcs urbains, alignements de bord de route).	Plutôt Favorable	Défavorable inadéquat	Etude des coléoptères saproxyliques de la Comté - B. Calmont SHNAO (2007) / Site internet : natura200.fr

(1) Nom d'après l'annexe II de la directive 92/43

(2) Favorable, défavorable inadéquat, défavorable mauvais, inconnu

Les chiroptères

- 6 espèces en Annexe II

- 13 espèces en Annexe IV

Il est essentiel de conserver un réseau de mares avec une grande diversité de faciès pour les chauves-souris. La diversité des milieux forestiers est également un facteur important à prendre en compte dans leur préservation. La présence de peuplements mixte ou résineux est favorable aux espèces vulnérables ou rares telles que la Barbastelle ou le Murin de Natterer à moustaches. Les zones rocheuses et les allées forestières sont également des points très attractifs. La conservation d'îlot de sénescence est à privilégier dans les peuplements. La création d'une réserve biologique s'inscrit clairement dans cette démarche.

Les principaux enjeux concernent la Barbastelle qui est l'espèce emblématique du site ainsi que le Murin de Bechstein dont 4 individus ont été capturés dans les Bois de la Comté en 2011.

Des campagnes complémentaires d'études seront menées dans les actions futures de l'ENS et la pose de nichoirs artificiels pourrait également être envisagée dans la forêt de la Comté pour bénéficier d'une meilleure connaissance des espèces forestières et arboricoles. Cette étude pourrait être complétée dans les secteurs situés en dehors de l'ENS dans le site Natura 2000. En parallèle, il serait nécessaire de réaliser des compléments d'études au détecteur à ultrasons et par télémétrie.



Photo : © Barbastelle (P. Favre - ONF)



Photo : © Grand Murin (P. Favre - ONF)



Photo : © Petit Rhinolophe (P. Favre - ONF)



Photo : © Grand Rhinolophe (P. Favre - ONF)



Photo : © Murin à oreilles échancrées (P. Favre – ONF)



Photo : © Murin de Bechstein (Source : <http://inpn.mnhn.fr>)

Les odonates

Les études ont démontré que la diversité des populations d'odonates est liée la variabilité des faciès de mares (ensoleillement, entretien de la végétation rivulaire...).

L'enjeu concernant les odonates est de savoir quelle est la gestion à appliquer sur les nombreuses mares présentes dans l'ENS : laisser évoluer les milieux naturellement, maintenir des actions d'entretien et de maintien de l'ouverture du couvert forestier...Actuellement l'entretien de la végétation est réalisé tardivement (pas avant mi-octobre) pour permettre aux espèces de terminer leur cycle de reproduction. L'utilisation d'engins lourds est également proscrite. L'entretien des mares est réalisé conjointement avec le suivi des amphibiens dans le cadre des actions du plan de gestion de l'ENS.

Il semblerait qu'un suivi des odonates soit prévu dans le prochain plan de gestion de l'ENS afin d'établir une gestion différenciée par secteurs répondant aux exigences des espèces présentes.

Les amphibiens

- 2 espèces en Annexe II





Photo : © Sonneur à ventre jaune (Laure Pélissier - ONF)

La création d'une piste spécifique pour le **Sonneur à ventre jaune** avec le maintien d'ornières actives dans les parcelles 22 à 20 devrait être réalisée dans les actions futures du nouveau plan de gestion de l'ENS. L'espèce semble être de retour mais il s'agit d'individus isolés pour le moment et la population est très fragile.

Le **Triton crêté** est par contre bien présent sur le site et son état de conservation est plutôt favorable. Les gestionnaires (CG, ONF, communes) devront se concerter dans la mise en place des actions favorables aux amphibiens.

L'écrevisse à pattes blanches

- 1 espèce en Annexe II



Photo : © Ecrevisse à pattes blanches (Erik Jeanton - ONF)

Les bassins versant de Pignols et de Crinzioux abritent l'une des plus importantes populations d'**écrevisse à pattes blanches** du Puy-de-Dôme. L'espèce est bien répartie sur la plupart des parties amont des cours d'eau. Tous les ruisseaux du site sont potentiellement favorables à l'écrevisse sur l'ensemble de leur linéaire, même si la limite de répartition de l'espèce est principalement liée à un problème de qualité de l'eau, les populations sont souvent affaiblies du fait de la dégradation des habitats.

L'**écrevisse** n'est pas répertoriée dans les ruisseaux secondaires qui se jettent dans les cours d'eau de Pardines et Pignols ainsi que les zones en amont, près des sources car le débit d'eau n'est pas suffisant et peut disparaître en été. Dans ces zones, il est inutile d'intervenir pour chercher à améliorer l'habitat.

Le ruisseau de Pignols présente globalement de meilleures conditions pour l'accueil d'écrevisse à pattes blanches.

Le tronçon de cours d'eau qui traverse le village de Pardines démontre l'importance d'intervenir aussi bien sur la **qualité de l'eau** que sur la **préservation des habitats** de l'espèce.

Des interventions sont à prévoir :

- autour de Pignols afin de limiter le piétinement des berges et la traversée d'animaux
- dans les secteurs où la présence de rejet des eaux domestiques est avérée.

La qualité des affluents a très vraisemblablement une influence néfaste sur la répartition des écrevisses sur le ruisseau de Pignols. De plus, ces affluents pourraient également abriter une population d'écrevisses. En 2011, la FDPPMA a découvert plus de 200 individus morts dans le ruisseau de Cougoul. Cette mortalité peut être liée à deux causes : une pollution ponctuelle liée au déversement d'un produit chimique ou une épidémie associée au contact de la population avec le champignon mortel *Aphanomyces astaci*. La disparition de cette population, déjà isolée, reste à confirmer, mais elle démontre que les populations d'écrevisses sont vulnérables à la moindre modification de leur milieu. Les populations doivent faire l'objet d'une surveillance et d'un suivi.

La qualité des berges joue aussi un rôle déterminant, la ripisylve et son réseau racinaire constitue l'habitat privilégié des écrevisses.

Enfin il est essentiel d'agir à **l'échelle du Bassin Versant** si on souhaite sauver les populations d'écrevisses à pattes blanches présentes sur le site car des actions ponctuelles sur un cours d'eau ne seront pas suffisantes.

Les lépidoptères

- 1 espèce en Annexe II

La présence du **Cuivré des marais** autour des mares démontre l'intérêt de ces milieux ouverts en contexte forestier. Par contre la diversité de ces milieux est à privilégier : la création de zones de prairies humides autour de la mare pédagogique serait favorable au développement de l'espèce.



Photo : © Cuivré des marais (Erik Jeanton - ONF)

Le Puy Saint-Romain abrite également des habitats favorables à la présence de la **Laineuse du prunellier** (*Eriogaster catax* L.), inscrite en Annexe II et IV de la Directive Habitats Faune Flore (mais l'espèce n'a pas été observé jusqu'à maintenant).

Les insectes saproxyliques

- 2 espèces en Annexe II

Il est difficile d'évaluer les populations de ces insectes sur l'ensemble du site mais nous savons que la conservation et la mise en place d'une trame de vieux bois sera favorable à ces deux espèces dépendantes de la présence de bois mort.



Photo : © Grand capricorne du Chêne (L. Lathuillière - ONF)



Photo : © Lucane cerf-volant (Erik Jeanton - ONF)

Synthèse sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire

Le site Natura 2000 est très riche puisqu'il abrite :

- **12 espèces** en **Annexe II** de la Directive Habitats Faune Flore et **21 espèces** en **Annexe IV**
- **8 habitats** d'intérêt communautaire dont **5 prioritaires**
- de nombreuses espèces protégées

L'originalité du site repose sur la présence d'espèces et d'habitats rares et menacés en Auvergne pour lesquels les actions de conservation demeurent essentielles : c'est le cas pour l'**Ecrevisse à pattes blanches**, le **Sonneur à ventre jaune** et le **Cuivré des marais**.

Le site a une responsabilité très forte concernant la conservation des populations d'écrevisse à pattes blanches. Il est impératif de travailler sur deux axes pour maintenir la population en bon état de conservation à savoir **l'amélioration de la qualité des habitats** et **l'amélioration de la qualité de l'eau** et cela à l'échelle du Bassin versant.

Le maintien et l'entretien du réseau de mares des Bois de la Comté sont essentiels pour maintenir les populations d'amphibiens (Triton crêté, sonneur), de lépidoptères (Cuivré des marais) et d'odonates du site.

La mise en œuvre d'une sylviculture respectueuse des milieux et des habitats d'espèces tels que les chiroptères (**Petit Rhinolophe**, **Murin à oreilles échancrées**, **Murin de Bechstein**, **Barbastelle d'Europe**, **Grand Rhinolophe**, **Grand Murin**) et les insectes saproxyliques (**Lucane cerf-volant**, **Grand capricorne du Chêne**) sera l'un des principal axe de gestion développé en forêt.

Il est également probable que la Loutre d'Europe soit présente mais nous ne disposons pas de donnée précise sur la présence de l'espèce au sein même du site, des recherches complémentaires pourront être réalisées.

L'une des grandes richesses du site repose sur les **pelouses sèches**, habitat d'intérêt prioritaire qui sert de refuge à un cortège d'espèce faunistique et floristique très diversifiés et menacés. Des efforts doivent être engagés rapidement auprès des exploitants agricoles qui sont en nombre restreint sur un foncier morcelé, des milieux économiquement pauvre ; afin de maintenir les pelouses sèches et leur cortège faune / flore. La reconquête pastorale du Puy Saint-Romain demeure l'un des enjeux majeur du site.

L'autre grand enjeu concerne la restauration de l'ensemble des habitats de milieux humides (**sources pétrifiantes** et **forêt alluviale**).

Enfin la mise en place de la RBI et d'îlots de sénescence sera déterminante dans la préservation des forêts de ravin.

C- ENJEUX ET OBJECTIFS

C1.- ENJEUX / OBJECTIFS LIES AUX HABITATS NATURELS, AUX ESPECES ET AUX ACTIVITES HUMAINES

Pour rappels, les objectifs de la Directive « Habitats, Faune, Flore » sont d' « **assurer le maintien ou le rétablissement des habitats naturels et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable...//...et à favoriser le maintien de la biodiversité....//...tout en tenant compte des exigences économiques, sociables, culturelles et régionales** ».

Au vu de la réalisation des actions du dernier DOCOB, de l'évaluation de leur efficacité et de l'atteinte des objectifs, les actions proposées dans l'ancien plan de gestion ont fait l'objet de modification, d'adaptation, de suppression ou de compléments.

Les objectifs retenus sont les suivants :

A. Maintenir dans un bon état de conservation les habitats forestiers et associés

Les habitats forestiers sont globalement bien préservés par la gestion multifonctionnelle des forêts bénéficiant du régime forestier.

L'un des points forts est la création d'une réserve biologique. Il faudra veiller au respect de l'intégrité des habitats en particulier sur la commune d'Yrondet-Buron où un projet éolien est à l'étude.

B. Restaurer les pelouses sèches à orchidées menacées par la fermeture du milieu tout en conservant une mosaïque de formation végétale

Concernant la restauration des milieux ouverts, les efforts porteront sur le développement du pastoralisme sur les secteurs embroussaillés

C. Préserver la qualité et la richesse écologiques des milieux aquatiques

L'enjeu principal est la conservation des sources pétrifiantes, habitat rare et fragile, cela passe par l'organisation de la fréquentation et le maintien de la ripisylve. L'autre enjeu concerne la conservation de l'Ecrevisse à pattes blanches.

Enfin, les actions de communications et de sensibilisation seront essentielles à mettre en œuvre sur l'ensemble du site qui est très fréquenté par de multiples acteurs.

Les actions « F227.. » mentionnées dans les fiches « mesures » font référence à l'arrêté préfectoral n°2012/137 relatif aux conditions de financement des mesures de gestion des milieux forestiers dans le cadre des contrats Natura 2000.

Les actions « 323B.. » font référence à la circulaire des ministères en charge de l'écologie et de l'agriculture du 27 avril 2012 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000.

Les mesures proposées sont codifiées de la manière suivante :

- Mesures de Gestion : G

- Mesures de Protection : P
- Mesures d'Etudes : E
- Mesures de Suivi : S

Les propositions d'action et de gestions sont listées ci-après, chacune d'elle fait l'objet d'une description sous formes de fiches « actions » dans le paragraphe C4.

Les actions transversales, comme la communication est présentée distinctement.

Tableau 13 - ENJEUX/ OBJECTIFS LIES AUX HABITATS NATURELS, AUX ESPECES ET AUX ACTIVITES HUMAINES

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Mesures	Outils utilisés	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programmes en cours
A. Maintenir dans un bon état de conservation les habitats forestiers et associés	1. Protéger les forêts de ravin afin de préserver la structure des peuplements et la composition des essences forestières	G1- Protéger de façon intégrale et sans interventions les peuplements	Contrat Natura 2000 (forestiers) Charte Natura 2000 RBI	Tillaie-érablaie à scolopendre et à lunaire 9180 / Eboulis medio européens siliceux des régions hautes 8150	1303 - Petit Rhinolophe 1321- Murin à oreilles échancrées 1323 - Murin de Bechstein 1308 - Barbastelle d'Europe 1304 - Grand Rhinolophe 1324 - Grand Murin 1088 - Grand capricorne du chêne 1083 - Lucane cerf-volant	Sylviculture	Plan de gestion de l'ENS
		G.2 - Mettre en œuvre une gestion adaptée des milieux associés	Animation du site Contrat Natura 2000 (forestiers) Charte Natura 2000				

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Mesures	Outils utilisés	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programmes en cours
	2. Gérer et protéger les interfaces	G.3 - Maintenir les ourlets pré forestiers thermophiles	Charte Natura 2000	Lisières (ourlets) thermophiles forestières <u>Code Corine Biotope : 34.41)</u>	1303- Petit Rhinolophe 1321- Murin à oreilles échancrées 1323- Murin de Bechstein 1308- Barbastelle d'Europe 1304- Grand Rhinolophe 1324- Grand Murin 1088- Grand capricorne du chêne 1083- Lucane cerf-volant	Entretien des routes et des pistes forestières	ENS « Forêt de la Comté »
A. Maintenir dans un bon état de conservation les habitats forestiers ou milieux associés	3. Mettre en œuvre une gestion sylvicole adaptée à la préservation des espèces d'intérêt communautaire et patrimoniale	G.4 - Favoriser le maintien et le retour du feuillu dans les zones d'habitats potentielles périphériques enrésinées en pratiquant des éclaircies fortes.	Contrat Natura 2000 / Charte Natura 2000	Hêtraie calcicole à céphalanthere 9150 Chênaie thermophiles et supra méditerranéennes. Code Corine : 41.71 (habitat non communautaire mais à forte valeur patrimoniale) Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli (se rapproche du 9160) Code Corine Biotope : 41.2	1303 - Petit Rhinolophe 1321- Murin à oreilles échancrées 1323 - Murin de Bechstein 1308 - Barbastelle d'Europe 1304 - Grand Rhinolophe 1324 - Grand Murin 1088 - Grand capricorne du chêne 1083 - Lucane cerf-volant	Sylviculture	Plan de gestion de l'ENS / Aménagement forestier

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Mesures	Outils utilisés	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programmes en cours
		G.5 – Conserver et développer une trame de vieux bois	Contrat Natura 2000 / Charte Natura 2000	Hêtraie calcicole à céphalanthere 9150 Chênaie thermophiles et supra méditerranéennes. Code Corine : 41.71 (habitat non communautaire mais à forte valeur patrimoniale) Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli (se rapproche du 9160) Code Corine Biotope : 41.2	1303 - Petit Rhinolophe 1321- Murin à oreilles échancrées 1323 - Murin de Bechstein 1308 - Barbastelle d'Europe 1304 - Grand Rhinolophe 1324 - Grand Murin 1088 - Grand capricorne du chêne 1083 - Lucane cerf-volant	Sylviculture	Plan de gestion de l'ENS / Aménagement forestier
	4. Préserver les zones humides	G.6 - Elaborer une typologie des mares et définir une stratégie d'intervention concertée	Contrat Natura 2000 / Charte Natura 2000		1193 - Sonneur à ventre jaune 1166 - Triton crêté	Sylviculture / Agriculture / Urbanisation	Plan de gestion de l'ENS : Fiches actions RH1 et EPG1/ Aménagement forestier
		G.7 - Entretenir et restaurer les mares et les ornières					
		G.8 - Créer un réseau de mares					
B. Restaurer les pelouses sèches à orchidées et favoriser les milieux ouverts	5. Maintenir les espaces ouverts	G.9 - Conserver une ouverture des milieux en privilégiant un pâturage extensif	MAET / Charte Natura 2000	Formations herbeuses sèches semi naturelles. 6210	1303 – Petit Rhinolophe	Pastoralisme	P.A.C – Mesures agro-environnementales Territorialisées

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Mesures	Outils utilisés	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programmes en cours
menacés de fermeture du milieu tout en conservant une mosaïque de formation végétale							
B. Restaurer les pelouses sèches à orchidées et favoriser les milieux ouverts menacés de fermeture du milieu tout en conservant une mosaïque de formation végétale	5. Maintenir les espaces ouverts	G.10 - Restaurer l'habitat des pelouses sèches		Formations herbeuses sèches semi naturelles. 6210 / Pelouse rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi 6110*	1303 – Petit Rhinolophe	Pastoralisme	
	6. Conserver les pelouses maigres de fauche de basse altitude	G.11 - Maintenir et favoriser les bonnes pratiques sur les pelouses maigres de fauche de basse altitude	MAET / Charte Natura 2000	Pelouse maigre de fauche de basse altitude 6510	1303 – Petit Rhinolophe	Agriculture	P.A.C – Mesures agro-environnementales Territorialisées / SAGE
	7. Favoriser l'installation des chiroptères	G.12 - Favoriser l'installation des chiroptères	Contrat Natura 2000 / MAET / Charte Natura 2000	Formations herbeuses sèches semi naturelles. 6210	1303 – Petit Rhinolophe	Pastoralisme Loisirs	P.A.C – Mesures agro-environnementales Territorialisées

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Mesures	Outils utilisés	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programmes en cours
C. Préserver la qualité et la richesse écologique des milieux aquatiques	8. Préserver la qualité des eaux	G.13 - Préserver la qualité des eaux en vue du maintien de l'écrevisse à pattes blanches	Réglementation / Contrat Natura 2000 / Charte Natura 2000 / MAET	Sources pétrifiantes avec formations de travertins, 7220*/ Forêts alluviale à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior 91E0*	Ecrevisse à pattes blanches 1092	Sylviculture / Agriculture / Pêche / Urbanisation / Loisirs	Actions menées par l'ONEMA, la Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques
	9. Intensifier la surveillance (lutte contre le braconnage)	G.14 - Intensifier la surveillance (lutte contre le braconnage)	Réglementation	Forêts alluviale à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior 91E0*	Ecrevisse à pattes blanches 1092	Pêche	Actions menées par l'ONEMA, la Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques, l'ONCFS
	10. Maintenir et conserver la ripisylve	G.15 - Maintenir et conserver la ripisylve	MAET / Charte Natura 2000	Forêts alluviale à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior 91E0*/ Sources pétrifiantes avec formations de travertins 7220*	Ecrevisse à pattes blanches 1092	Sylviculture / Agriculture / Pêche	SAGE de rivière

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Mesures	Outils utilisés	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programmes en cours
	11. Limiter les dégradations liées au sur piétinement et aux passages d'engins motorisés	G.16 - Limiter les dégradations liées au sur piétinement et aux passages d'engins motorisés	Contrat Natura 2000 / MAET	Forêts alluviale à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> 91 ^{E0} */ Sources pétrifiantes avec formations de travertins 7220*	Ecrevisse à pattes blanches 1092	Agriculture / Loisirs	SAGE Contrat de rivière
	12. Lutter contre les plantes invasives et les dépôts de détritrus, les pollutions.	G.17- Lutter contre les espèces invasives, les dépôts de détritrus et les pollutions	Contrat Natura 2000 / MAET	Forêts alluviale à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> 91 ^{E0} *	Ecrevisse à pattes blanches 1092	Agriculture / Urbanisation / Sylviculture / Loisirs / Entretien des bords de route	Actions menées par l'ONEMA, la Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques, l'ONCFS

C2.- ENJEUX / OBJECTIFS TRANSVERSAUX

Les mesures proposées sont identifiées selon la désignation suivante :

- Mesures d'Animation: A
- Mesure de Gestion : G
- Mesure d'Etude : E
- Mesures de Communication : C
- Mesures de Suivi : S

Les actions de communications sont fondamentales pour obtenir l'adhésion au projet des acteurs locaux et une appropriation de la démarche Natura 2000 par les élus et la population concernée.

Tableau 14 - ENJEUX / OBJECTIFS TRANSVERSAUX

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Mesures	Types de mesures envisagées	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées
D. Suivre et promouvoir la mise en œuvre du DOCOB	13. Apporter un appui aux propriétaires et aux porteurs de projets	A.18- Identifier et mobiliser les propriétaires pour la signature de la Charte et des contrats Natura 2000	Animation	l'ensemble du site	Toutes	Sylviculture
		A.19 - Assurer la veille sur les projets dans le site et l'assistance des porteurs de projet sur les évaluations d'incidences	Animation	l'ensemble du site	Toutes	Toutes
		A.20 - Sécuriser le foncier, aider à des acquisitions foncières dans un but conservatoire	Animation			

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Mesures	Types de mesures envisagées	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées
	14. Suivre et coordonner les actions	A.21 - Organiser et animer les réunions de groupes de travail et de comité de pilotage	Animation	l'ensemble du site	Toutes	Toutes
		A.22 - Mettre en œuvre une gestion coordonnée et cohérente entre les différents gestionnaires et la réglementation en vigueur	Animation	l'ensemble du site	Toutes	Toutes
		A.23 - Assurer le suivi de la gestion administrative et financière de l'animation	Animation / saisie des actions dans SUDOCO	l'ensemble du site	Toutes	Toutes
E. Sensibiliser les acteurs locaux et les usagers aux enjeux du site	15. Communiquer auprès du public	C.24 - Informer la population locale et sensibiliser sur la démarche Natura 2000 et la fragilité des milieux naturels	Communication Animation Réglementation		Toutes	Chasse / Loisirs nature / Sylviculture / Agriculture / Pêche
F. Améliorer la connaissance du site	16. Améliorer les connaissances sur les chiroptères	E.25.Améliorer les connaissances sur les chiroptères	Etude	Tous	Chauves-souris	Gestion et utilisation du site
G. Suivre et	17. Mettre en place des indicateurs de suivis	S.26- Elaborer des indicateurs de suivis	Etude et suivi	Tous	Toutes	Etude / Gestion du site

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Mesures	Types de mesures envisagées	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées
évaluer les actions mises en œuvres pour les habitats et espèces d'intérêt communautaire	18. Suivre la qualité et l'alimentation de l'eau des ruisseaux en vue de la préservation de l'écrevisse à pattes blanches	S.27. Suivre la qualité et l'alimentation de l'eau des ruisseaux en vue de la préservation de l'écrevisse à pattes blanches	Etude et suivi		Ecrevisse à pattes blanches 1092	Sylviculture / Agriculture / Urbanisation / Pêche /
	19. Organiser le suivi	S.28. Organiser le suivi	Etude et suivi	Tous	Toutes	Sylviculture / Agriculture / Urbanisation /

C3.- RECAPITULATIF DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Les objectifs sont déclinés selon trois niveaux de priorité :

*** : Priorité forte

** : Priorité moyenne

* : Priorité faible

Tableau 15 - RECAPITULATIF DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Type d'objectifs	Objectifs de développement durable		Niveau de priorité (1)	Type d'objectifs				
				Protéger	Entretenir	Restaurer	Communiquer	Evaluer
Objectifs liés aux habitats et aux espèces	A	Maintenir dans un bon état de conservation les habitats forestiers ou milieux associés	***	x	x	x	x	x
	B	Restaurer les pelouses sèches à orchidées et favoriser les milieux ouverts menacés de fermeture du milieu tout en conservant une mosaïque de formation végétale	***	x	x	x	x	x
	C	Préserver la qualité et la richesse des milieux aquatiques	***	x		x	x	x
Objectifs transversaux	D	Suivre et promouvoir la mise en œuvre du DOCOB	***	x	x	x	x	x
	E	Sensibiliser les acteurs locaux et les usagers aux enjeux du site	**				x	
	F	Améliorer la connaissance du site	*	x				x
	G	Suivre et évaluer les actions mises en œuvre pour les habitats et espèces d'intérêt communautaire	***					x

(1) *** : niveau de priorité élevé, ** : niveau de priorité moyen, * : niveau de priorité faible

D-PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION

Concernant les mesures de gestion, l'estimation du budget prend en compte seulement le coût nécessaire en animation mais pas celui de la mise en œuvre des contrats Natura 2000 car il n'est pas possible d'évaluer le nombre de contrats qui seront signés.

Degré des priorités :

1 : priorité forte : Habitat ou espèce à très forte valeur patrimonial et menacé dont l'état de conservation est à améliorer très rapidement par des actions urgentes à entreprendre pour permettre sa conservation, où dont la rareté nécessite une protection stricte.

2 : priorité moyenne : Habitat ou espèce à forte valeur patrimoniale dont l'état de conservation est moyen et qui nécessite une restauration rapide mais moins urgente.

3 : priorité faible : Habitat ou espèce non menacé dont l'état de conservation est satisfaisant et ne nécessite pas d'interventions urgentes.

La Réserve Biologique Intégrale fera l'objet de mesures spécifiques et elle sera dotée de son propre plan de gestion. Les **actions de gestion** ne s'appliquent pas dans le périmètre de la future RBI, sauf mention contraire.

Objectifs liés aux habitats et aux espèces

- **Maintenir dans un bon état de conservation les habitats forestiers ou milieux associées *****

Mesure G.1. - Protéger de façon intégrale et sans interventions les peuplements

Mesure G.2 - Mettre en œuvre une gestion adaptée des milieux associés

Mesure G.3 - Maintenir les ourlets thermophiles, à l'origine d'une mosaïque originale

Mesure G.4 - Favoriser le maintien et le retour du feuillu dans les zones d'habitats potentielles périphériques enrésinées en pratiquant des éclaircies fortes

Mesure G.5 - Conserver et développer une trame de vieux bois

Mesure G.6 - Elaborer une typologie des mares

Mesure G.7 - Entretenir et restaurer les mares et ornières existantes

Mesure G.6 - Créer un réseau de mares

- **Restaurer les pelouses sèches à orchidées et favoriser les milieux ouverts menacés de fermeture du milieu tout en observant une mosaïque de formation végétale *****

Mesure G.9 – Conserver une ouverture des milieux en privilégiant un pâturage extensif

Mesure G.10 – Restaurer l'habitat des pelouses sèches

Mesure G.11 – Maintenir et favoriser les bonnes pratiques sur les pelouses maigres de fauche de basse altitude

Mesure G.12 – Favoriser l'installation des chiroptères

- **Préserver la qualité et la richesse des milieux aquatiques *****

Mesure G.13 - Préserver la qualité des eaux en vue du maintien de l'écrevisse à pattes blanches

Mesure G.14 - Intensifier la surveillance (lutte contre le braconnage)

Mesure G.15 – Maintenir et conserver la ripisylve

Mesure G.16 – Limiter les dégradations liées au piétinement et aux passages d'engins motorisés

Mesure G17 – Lutter contre les espèces invasives, les dépôts de détritiques et les pollutions

Mesure G.1– Protéger de façon intégrale et sans interventions les peuplements		
Objectif(s) concerné(s) :	1. Protéger les forêts de ravin afin de préserver la structure des peuplements et la composition des essences forestières	
Habitat naturel d'intérêt visé : 9180* - Forêt de pentes, éboulis, ravin du Tilio-Acerion		
Espèces d'intérêt visées : 1303 - Petit Rhinolophe 1321- Murin à oreilles échancrées 1323 - Murin de Bechstein 1308 - Barbastelle d'Europe 1304 - Grand Rhinolophe 1324 - Grand Murin 1088 - Grand capricorne du chêne 1083 - Lucane cerf-volant		
Localisation : Bois de la Comté, communes de Vic-le-Comte (Puy de Saint-Hippolyte); Saint-Babel (Mont Servait, Poux Sarran, Petit et Grand Raymond, Font Merle); Pignols (Puy des Gardelles, Pic de Dimond, Pic de Cheix Blanc); Yronde-et-Buron (Côtes de l'Abbat et Mont Servait).	Superficie : 33.6 ha de forêt de ravin. Le périmètre du projet de RBI s'étend sur 90 ha environ sur la commune de Vic-le-Comte	Priorité 1
Objet : Maintenir les forêts de ravins en bon état de conservation en les protégeant de toutes interventions humaines (sauf pour les actions de mises en sécurité des voies ouvertes à la circulation)		
Description : Les forêts de ravins ont un caractère patrimonial très marqué mais la structure de leur peuplement est aussi très fragile. Cette mesure vise deux niveaux actions : 1- Mettre en place la RBI. Le Conseil général du Puy-de-Dôme a un projet de création de RBI (réserve biologique intégrale) dans le secteur du Puy de Saint-Hippolyte et du Mont Servais. L'ONF a élaboré le plan de gestion qui devra être validé par le CNPN (Conseil National de Protection de la Nature). Les réserves biologiques sont mises en oeuvre par l'ONF dans les forêts publiques. Le projet de RBI permettra de mettre en valeur des peuplements forestiers présentant un traitement et un stade d'évolution différent par rapport aux autres peuplements de la forêt. 2- Ne pas intervenir dans les forêts de ravins situées en dehors du projet deRBI		

Moyens mis en œuvre : ▪ Programme d'action de la future RBI (matérialisation du périmètre, information des usagers du site) ▪ Réalisation d'études et de suivis ▪ Appui à l'élaboration de contrats Outils à disposition : ▪ En dehors de du périmètre de la RBI : F22710 - Mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire / F22714 – Investissement visant à informer les usagers de la forêt / F22712 – Dispositif favorisant le développement de bois sénescents. ▪ Signature de la Charte Natura 2000 ▪ Mise en place d'un APPB si besoin		
Type d'actions : Réglementaire / Contractualisation	Type de financements mobilisables : CG63 / Etat / FEADER	
Maître d'ouvrage : CG 63 / communes / propriétaires	Mise en œuvre : CG 63 / ONF	Acteurs concernés : ONF/ CG 63 / Communes / Propriétaires

Evaluation	
Indicateur de suivi : Suivis phytosociologiques Evaluation de l'état de conservation Rapports d'Etude	Points de contrôles : Création de la RBI / mise en conformité des Aménagements / Respect des engagements concernant la signature de la Charte Natura 2000
Précisions techniques : en lien avec la Fiche action A.18 Les suivis et les études réalisés dans le périmètre de la RBI feront l'objet de communication et seront pris en compte dans la gestion du site ne faisant pas l'objet de classement en réserve.	
Coût estimé de la mesure : - Mise en œuvre de la RBI : budget de l'ENS - Mise en œuvre des contrats forestiers : à chiffrer - Aide à l'élaboration de contrats : chiffrage au cas / cas	
Calendrier de mise en œuvre : RBI : 2014 / 2015 Hors RBI : en fonction des opportunités	

Mesure G. 2 – Mettre en oeuvre une gestion adaptée des milieux associés		
Objectif(s) concerné(s):	1. Protéger les forêts de ravin afin de préserver la structure des peuplements et composition des essences forestières	
Habitat naturel d'intérêt visé : 9180* - Forêt de pentes, éboulis, ravin du Tilio-Acerion 8150 - Eboulis médio européens siliceux des régions hautes 9180* - Tillaie-érablaie à scolopendre et à lunaire		
Espèces d'intérêt visées : 1303- Petit Rhinolophe 1321- Murin à oreilles échancrées 1323- Murin de Bechstein 1308- Barbastelle d'Europe 1304- Grand Rhinolophe 1324- Grand Murin 1088- Grand capricorne du chêne 1083- Lucane cerf-volant		
Autres espèces indirectement visées : Lézard vert, Lézard des murailles, Couleuvre lisse Couleuvre d'esculape, Couleuvre à collier, Vipère aspic, Orvet		
Localisation : Bois de la Comté, communes de Vic-le-Comte (Puy de Saint-Hippolyte); Saint-Babel (Mont Servait, Poux Sarran, Petit et Grand Raymond, Font Merle); Pignols (Puy des Gardelles, Pic de Dimond, Pic de Cheix Blanc); Yronde-et-Buron (Côtes de l'Abbat et Mont Servait).	Superficie ou linéaire estimé : 33.6 ha de forêt de ravin + périmètre du projet de la RBI soit environ 90 ha	Priorité 1
Objet : Instaurer une gestion « adaptée » des habitats forestiers et milieux associés aux forêts de ravins. Mettre les aménagements forestiers en conformité.		
Description : ▪ Aucune réalisation de coupes rases ou brutales sur les peuplements situés en pourtour des zones de ravins ▪ Interdire la création de piste dans l'habitat et à proximité immédiate ▪ Lutter contre le pillage minéralogique		

Moyens mis en œuvre : - Prise d'arrêté municipaux réglementant la circulation sur les pistes forestières. Les communes pourront être accompagnés dans la mise en œuvre de cette mesure par les animateurs du site Natura 2000 et de l'ENS Outils à disposition : - Signature de la Charte Natura 2000 - Obligation réglementaire de mise en conformité des documents de gestion - Faire le lien avec la mesure GH2 – Travaux d'exploitation forestière, Adaptation des méthodes de débardage et de commercialisation du plan de gestion de l'ENS (2013-2017)		
Type d'actions : Animation / Contractualisation (Charte Natura 2000)		Type de financements mobilisables : CG 63 / Etat / FEADER (Animation)
Maître d'ouvrage : CG 63	Mise en œuvre : CG 63 / ONF / Communes	Acteurs concernés : ONF/ CG 63 / CRPF / Propriétaires / communes / Chasseurs / Randonneurs

Evaluation	
Indicateur de suivi : Suivi des habitats forestiers	Points de contrôles : Mise en conformité des plans de gestion / Nombre et surfaces de contrats engagés / Respect des engagements concernant la signature de la Charte Natura 2000

Précisions techniques : en lien avec la Fiche action A.18
Coût estimé de la mesure: L'aide au montage des contrats est financée dans le cadre de la Fiche action A.18
Calendrier de mise en œuvre: en fonction des opportunités d'élaboration de contrats Natura 2000

Mesure G.3 – Maintenir les ourlets pré forestiers thermophiles, à l'origine d'une mosaïque originale.		
Objectif(s) concerné(s) :	2. Gérer et protéger les interfaces	
Habitat naturel d'intérêt visé : Il ne s'agit pas d'un habitat d'Intérêt communautaire mais c'est un habitat à forte valeur patrimoniale. Lisières (ourlets) thermophiles forestières - <u>Code Corine Biotope</u> : 34.41		
Espèces d'intérêt visées : 1303- Petit Rhinolophe 1321- Murin à oreilles échancrées 1323- Murin de Bechstein 1308- Barbastelle d'Europe 1304- Grand Rhinolophe 1324- Grand Murin 1088- Grand capricorne du chêne 1083- Lucane cerf-volant		
Localisation : en mosaïque avec d'autres habitats, souvent en liaison dynamique avec des habitats d'intérêts. Localisé sur le Puy Saint-Romain en contact avec les prairies et dans la forêt de la Comté en contact avec les différents habitats forestiers.	Superficie : non quantifiée	Priorité 3
Objet : Les ourlets thermophiles sont à l'origine d'une mosaïque originale, ils constituent un écotone à préserver. Ils peuvent abriter des espèces parfois rares et protégées : <i>Inula bifrons</i> (P.N.) et <i>Inula spiraeifolia</i> qui sont abondantes sur le Puy Saint-Romain, l'une des rares stations connue en Auvergne. L'œillet superbe (<i>Dianthus superbus</i>) est aussi régulièrement présent dans ces milieux. L'objectif est de conserver les ourlets en donnant des consignes de gestion appropriées lors de travaux d'entretien aux gestionnaires et propriétaires.		
Description : ▪ Identifier et localiser les ourlets pré forestiers ▪ Accompagner les équipes techniques et les gestionnaires pour éviter le gyrobroyage et l'usage de désherbants ou de ralentisseurs de croissance pour les lisières de chemins forestiers...		
Moyens mis en œuvre : ▪ Cartographier les ourlets de manière précises à partir de la cartographie des habitats (CHANES) ▪ Elaborer un protocole de suivi des ourlets (suivi phytosociologique et photographique...) ▪ Informer / sensibiliser les acteurs concernés: Conseil général (SEV), communes, propriétaires...		
Outils à disposition :		

▪ Faire signer la Charte Natura 2000 ▪ Faire le lien avec la mesure RH2 – Gestion des interfaces du plan de gestion de l'ENS 2013 - 2017		
Type d'actions : Animation / Contractualisation		Type de financements mobilisables : Etat / FEADER/ CG63
Maître d'ouvrage : CG 63 / communes / propriétaires	Mise en œuvre : CG 63 (SEV) / ONF / Gestionnaires	Acteurs concernés : ONF/ CG 63 / communes concernées

Evaluation	
Indicateur de suivi : Relevés phytosociologiques / suivi photographique	Points de contrôles : Nombre de personnes sensibilisées, surfaces conservées

Précisions techniques : en lien avec la Fiche action A.18					
Coût estimé de la mesure: - communication : 3 jours de technicien / an (1650 € HT / an) sur 2 ans (3300 € HT sur 2 ans) - suivi phytosociologique : à chiffrer					
Calendrier de mise en oeuvre:					
Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019
x	x				

Mesure G.4 – Favoriser le maintien et le retour du feuillu dans les zones d'habitats potentielles périphériques enrésinées en pratiquant des éclaircies fortes			
Objectif(s) concerné(s):		3. Mettre en œuvre une gestion sylvicole adaptée à la préservation des espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales	
Habitat naturel d'intérêt visé: Habitats non communautaire mais à forte valeur patrimoniale : Hêtraie calcicole à Céphalanthère se rapprochant du 9150. Chênaie thermophiles et supra méditerranéennes <u>Code Corine Biotope</u> : 41.71 Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio européennes du Carpinion betuli (se rapproche du 9160) <u>Code Corinne Biotope</u> : 41.2			
Espèces d'intérêt visées : 1303 - Petit Rhinolophe 1321- Murin à oreilles échancrées 1323 - Murin de Bechstein 1308 - Barbastelle d'Europe 1304 - Grand Rhinolophe 1324 - Grand Murin 1088 - Grand capricorne du chêne 1083 - Lucane cerf-volant			
Localisation : Bois de la Comté : Pignols, Yronde-et-Buron, Saint-Babel, Sallèdes		Superficie ou linéaire estimé: - <u>CB 41.71</u> : 19,22 ha - <u>CB 41.2</u> : 399,3 ha	Priorité 3
Objet : Les habitats visés ne sont pas d'intérêt communautaire mais ils abritent des espèces à forte valeur patrimoniale.			
Description : ▪ Réaliser des éclaircies fortes dans les peuplements résineux pour diversifier les essences (strate herbacée) ▪ Créer des trouées ▪ Favoriser la régénération des feuillues ▪ Si la régénération ne fonctionne pas, réaliser des plantations			
Moyens mis en œuvre : ▪ 5 jours de technicien par an et par contrat			
Outils à disposition : F22703 - Mise en œuvre de régénération dirigée F22705 - Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production			

F22715 - Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive Faire le lien avec la mesure GH2 – Travaux d'exploitation forestière, Adaptation des méthodes de débardage et de commercialisation du plan de gestion de l'ENS (2013-2017)		
Type d'actions: Contractuelle	Type de financements mobilisables: Etat / FEADER/ CG63	
Maître d'ouvrage: CG 63 / communes / propriétaires	Mise en œuvre: CG 63 / ONF / gestionnaires	Acteurs concernés : ONF/ CG 63 / communes / propriétaires

Evaluation	
Indicateur de suivi: Relevés Phytosociologiques	Points de contrôle: Nombre de personnes sensibilisées, nombre et surfaces de contrats engagés
Précisions techniques : en lien avec la Fiche action A.18	
Coût estimé de la mesure: L'aide au montage des contrats est financée dans le cadre de la Fiche action D.18 - chiffrage au cas / cas	
Calendrier de mise en œuvre: en fonction des opportunités d'élaboration des contrats Natura 2000	

Mesure G.5 – Conserver et développer une trame de vieux bois		
Objectif(s) concerné(s) :		3. Mettre en œuvre une gestion sylvicole adaptée à la préservation des espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales
Habitat naturel d'intérêt visé : 9180* - Forêt de pentes, éboulis, ravin du <i>Tilio-Acerion</i> 9180* - Tillaie-érablaie à scolopendre et à lunaire 91 ^E 0 - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>		
Espèces d'intérêt visées : 1303 - Petit Rhinolophe 1321- Murin à oreilles échancrées 1323 - Murin de Bechstein 1308 - Barbastelle d'Europe 1304 - Grand Rhinolophe 1324 - Grand Murin 1088 - Grand capricorne du chêne 1083 - Lucane cerf-volant		
Localisation : Tous les milieux forestiers	Superficie : 875.45 ha	Priorité 1
Objet : Maintenir et développer des habitats favorables aux espèces associées au bois mort comme les insectes saproxyliques et en particulier le Lucane cerf-volant et le Grand capricorne. Cette mesure est favorable également aux chauves-souris et aux oiseaux. La constitution d'une trame permet de créer des corridors sur l'ensemble des milieux forestiers et favoriser le déplacement et l'installation de ces espèces.		
Description : ▪ Conserver des arbres de gros diamètre en essences feuillus (chêne de préférence); ▪ Eviter le dessouchage, ainsi que l'utilisation de produits chimiques; ▪ Laisser du bois mort au sol de gros diamètre (souches, billons, purges), de préférence à l'intérieur des parcelles; ▪ Privilégier les purges sur pied (souche haute) des essences feuillues ou résineuses (autochtones); ▪ Maintenir sur pied les gros bois présentant des caries au niveau de la base du tronc, surtout s'ils sont en lisière ou en milieu ensoleillé, en particulier les rares "vieux" châtaigniers subsistants sur le site; ▪ Ne pas transformer les peuplements feuillus en reboisement résineux d'essences allochtones (Douglas, Mélèze, Epicéa); ▪ Maintenir et favoriser les mélanges d'essences (feuillues) à la fois de production, mais aussi d'accompagnement: bouleau, merisier, érables, aulnes, tilleuls; (F22703) ▪ Maintenir le maximum de diversité des habitats (conserver des trouées....); ▪ Mettre en place des îlots de sénescence de quelques hectares (3 à 4 ha) répartis au sein des massifs, dans des peuplements déjà mûres, et composés d'essences autochtones (F22712); ▪ Conserver des arbres dépérissant, morts ou secs sur pied (de toutes essences autochtones) jusqu'à leur décomposition finale, de manière la plus répartie possible, et de préférence en maintenant autour d'eux une ambiance forestière. Il est particulièrement important de préserver les arbres présentant des		

cavités dans le tronc ou les branches maîtresses, celles-ci constituant des micros habitats très spécifiques et de plus en plus rares dans de nombreuses forêts exploitées;

- Maintenir des bernes (bordures de routes et pistes forestières) et des lisières aérées, étagées et végétalisées en espèces fleuries (notamment ombellifères et composées, mais aussi arbustes comme les aulnes), en réalisant des fauchages tardifs, 1 année sur 2 voir 3, et si possible alternatifs (un côté une année, l'autre l'année suivante); (**Charte Natura 2000**);
- Préserver la forêt alluviale, riche de nombreuses espèces végétales et animales; (**Charte Natura 2000**)
- Privilégier le sapin, essence autochtone, comme essence résineuse de production. (Recommandations de la **Charte Natura 2000**)

Moyens mis en œuvre :

L'atteinte de cet objectif passe par la sensibilisation des sylviculteurs et par la mise en place de contrats Natura 2000 et la signature de la Charte Natura 2000
Un appui technique sera apporté au propriétaire pour la signature de la Charte et des contrats forestiers

Outils à disposition :

- Charte Natura 2000
- Contrats forestiers

La mise en place d'îlots de sénescence s'apparente à l'action **F22712** - "Dispositif favorisant le développement de bois sénescents"

Action F22703 – mise en œuvre de régénérations dirigées

L'objectif de cette mesure est d'augmenter le nombre d'arbres ayant dépassés le diamètre d'exploitabilité, atteint la sénescence, voire le dépérissement et conserver les arbres à cavité, de faible valeur économique.

Le bois sénescents peut être conservé soit sous la forme d'arbres disséminés dans le peuplement, soit sous la forme d'îlot d'un demi hectare minimum dans lequel aucune intervention sylvicole n'est autorisée.

Type d'actions : Contractualisation	Type de financements mobilisables : CG63 / Etat / FEADER	
Maître d'ouvrage : CG 63 / communes / propriétaires	Mise en œuvre : CG 63 / ONF	Acteurs concernés : ONF/ CG 63 / Communes / Propriétaires / CRPF

Evaluation

Indicateur de suivi :

Nombre de surfaces engagées

Points de contrôles : Nombre de surfaces engagées

Précisions techniques :

En lien avec la Fiche action A.18
Il faudra être cohérent dans la répartition des îlots de manière à constituer un réseau bien répartis et il sera nécessaire de prendre en compte le projet de réserve biologique en forêt départementale des Bois de la Comté.

Coût estimé de la mesure : -
Calendrier de mise en œuvre : en fonction des opportunités Concernant l'action F22712 , le contrat est signé sur une durée de 5 ans mais l'engagement se fait sur 30 ans.

Mesure G.6 - Elaborer une typologie des mares et définir une stratégie d'intervention concertée		
Objectif(s) concerné(s):	4. Préserver les zones humides	
Habitat naturel d'intérêt visé:		
Espèces d'intérêt visées: 1193 - Sonneur à ventre jaune 1166 - Triton crêté		
Localisation: Bois de la Comté	Superficie ou linéaire estimé:	Priorité 1
Objet: Il existe une grande diversité de mares dans le massif de la Comté, elles abritent une faune et une flore diversifiées dont les besoins diffèrent en fonction des espèces. Certaines mares sont en cours de comblement. L'objectif est de conserver une diversité importante des milieux créés pour favoriser un maximum de biodiversité. Il est nécessaire de caractériser les mares existantes en fonction de divers critères afin de déterminer le type de travaux à mettre en œuvre, les fréquences d'interventions et les mares à laisser évoluer naturellement.		
Description: Cette étude sera réalisée sur l'ensemble des Bois de la Comté ▪ Rechercher un partenariat avec des universitaires ▪ Caractériser le réseau de mares en fonction de divers critères: géochimiques, botaniques, physiques ▪ Définir les types (évolution naturelle à conserver, maintien du stade pionnier, stade intermédiaire) ▪ Définir des indicateurs de suivis ▪ Elaborer un planning d'interventions sur 15 ans		
Moyens mis en œuvre: ▪ Elaborer une typologie des mares en coordination avec le Conseil Général du Puy-De-Dôme ▪ Action pouvant être réalisée dans le cadre de plusieurs stages de Master scientifique encadré par le Laboratoire d'Hydrobiologie (sur la base de 2 stagiaires sur 2 mois rémunérés à 30 % du SMIC) (2014).		
Outils à disposition : ▪ Faire le lien avec la mesure EPG1 – Typologie des mares du Plan de gestion de l'ENS		
Type d'actions : Animation	Type de financements mobilisables : Etat / FEADER / Crédits de fonctionnement de l'ENS	

Maître d'ouvrage: animation / CG63	Mise en œuvre: Stagiaires / Prestataires	Acteurs concernés : Gestionnaires / associations environnementales / Universités
---	---	---

Evaluation	
Indicateur de suivi : Rapports d'études, planning d'intervention sur 15 ans	Points de contrôle: ▪ Réalisation de la typologie

Précisions techniques :					
Coût estimé de la mesure : ▪ prestations extérieures : 1800 € HT / an					
Calendrier de mise en oeuvre:					
Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019
	x	x			

Mesure G.7 - Entretenir et restaurer les mares et ornières existantes		
Objectif(s) concerné(s):	4. Préserver les zones humides	
Habitat naturel d'intérêt visé:		
Espèces d'intérêt visées: 1193 - Sonneur à ventre jaune 1166 - Triton crêté		
Localisation: Bois de la Comté, Prés du Lac (Yronde-et-Buron)	Superficie :	Priorité 1
Objet : Les espèces qui exploitent les mares ont des besoins différents par rapport à leur habitat (exposition, taille, envahissement par la végétation...). L'objectif est de diversifier les stades d'évolution des mares pour favoriser l'accueil d'un maximum de biodiversité, répondre aux exigences de chacune des espèces présentes et ainsi maintenir la fonctionnalité écologique des mares.		
Description: ▪ Respecter le planning d'intervention (cf. mesure G.6. Elaborer une typologie des mares) ▪ Mettre en œuvre les travaux d'entretien et de restauration ▪ Intervenir en même temps que les travaux effectués dans l'ENS		
Moyens mis en œuvre: ▪ Suivre le planning d'intervention définie dans le cadre de la mesure G.6 ▪ Aide au montage de contrats Natura 2000 forestiers et ni agricole ni forestiers ▪ Faire signer la Charte N2000		
Engagements non rémunérés: ▪ Période d'autorisation des travaux: Novembre à début Mars ▪ Interdiction d'utilisation de procédés chimiques en cas de lutte contre les nuisibles		
Outils à disposition : ▪ Charte Natura 2000 ▪ Contrats Natura 2000 : F 22702 - Création ou rétablissement de mares forestières A32309P - Création ou rétablissement de mares A3209R - Entretien de mares		
Type d'actions: Contrat Natura 2000	Type de financements mobilisables : Etat/ FEADER / CG 63	

Maître d'ouvrage: propriétaire	Mise en œuvre: propriétaire, gestionnaire	Acteurs concernés : propriétaires, gestionnaires
--	--	---

Evaluation	
Indicateur de suivi: inventaire et suivi des populations ; nombre de mares traitées et créées	Points de contrôle: ▪ Contrôle visuel par comparaison des photos avant et après entretien ▪ Nombre et surfaces de contrats engagés

Précisions techniques : En lien avec la Fiche action A.18
Coût estimé de la mesure: L'aide au montage des contrats et à la signature de Charte est financée dans le cadre de la Fiche action A.18 - Faire signer la Charte Natura 2000 : 3 jours de techniciens / an
Calendrier de mise en œuvre : en fonction des opportunités d'élaboration de contrats Natura 2000

Mesure G.8 - Créer un réseau de mares		
Objectif(s) concerné(s):	4. Préserver les zones humides	
Habitat naturel d'intérêt visé:		
Espèces d'intérêt visées: 1193 - Sonneur à ventre jaune 1166 - Triton crêté		
Localisation: communes de Vic-le-Comte, Pignols, Sallèdes, Saint-Babel, Yronde-et-Buron	Superficie ou linéaire estimé:	Priorité 3
Objet: Réaliser un réseau de mares cohérent pour les populations d'espèces présentes dans le site Natura 2000. Maintenir un maillage de mares compatibles avec des échanges intra populationnels (quelques centaines de mètres entre deux mares proches). Les mares sont l'origine d'une grande biodiversité et elles servent de refuges à des espèces d'intérêt communautaire.		
Description: Un réseau de mares a été créé dans la forêt départementale de la Comté dans le cadre de la mise en œuvre du premier plan de gestion de l'ENS. Il faut poursuivre l'action, afin de créer un réseau de mares connectées entre elles. Les mares créées dans l'ENS seront financées par le CG et celles créées en dehors seront financées par les contrats Natura 2000.		
Moyens mis en œuvre: ▪ Réunion avec l'ensemble des gestionnaires de la forêt et les spécialistes ▪ Cartographier les sites potentiellement intéressants pour les odonates et les amphibiens ▪ Aide au montage de contrats Natura 2000 forestiers et ni agricole ni forestiers		
Engagements non rémunérés: ▪ Période d'autorisation des travaux: Novembre à début Mars ▪ Interdiction d'utilisation de procédés chimiques en cas de lutte contre les nuisibles ▪ Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux en régie) ▪ Eviter des opérations préjudiciables au maintien de la mare (coupe à blanc....)		
Outils à disposition : ▪ Plan de gestion de l'ENS (2013-2017): Fiche action RH1 – Création de mares et d'ornières ▪ Contrats Natura 2000 (en dehors de l'ENS) : non prioritaire car il s'agit de création d'habitats F22702 – Création ou rétablissement de mares forestières A32309P – Création ou rétablissement de mares		
Type d'actions: Contrat Natura 2000	Type de financements mobilisables : Etat/ FEADER / CG63	

Maître d'ouvrage: propriétaire	Mise en œuvre: propriétaires, gestionnaires	Acteurs concernés : propriétaires, gestionnaires
---------------------------------------	--	---

Evaluation	
Indicateur de suivi: inventaire et suivi des populations ; nombre de mares traitées et créées	Points de contrôle: ▪ Nombre et surfaces de contrats engagés et de mares créées

Précisions techniques : en lien avec la Fiche action A.18
Coût estimé de la mesure: L'aide au montage des contrats est financée dans le cadre de la Fiche action A.18 - chiffrage au cas / cas
Calendrier de mise en oeuvre:

Mesure G.9 - Conserver une ouverture des milieux en privilégiant un pâturage extensif		
Objectif(s) concerné(s) :	5- Maintenir les espaces ouverts	
Habitat naturel d'intérêt visé : 6210*- Formations herbeuses sèches semi naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) : sous-type 2 Pelouses calcicoles semi sèches sub-atlantique sous-type 4 Pelouses calcaro-siliceuses d'Europe Centrale		
Espèces d'intérêt visées : 1303 – Petit Rhinolophe / Ecaille chinée		
Localisation : Puy Saint-Romain (Communes de Mirefleurs et Saint-Maurice-es-Allier)	Superficie ou linéaire estimé : ▪ sous-type 2 : Pelouses calcicoles semi-sèches sub-atlantique Habitat: 3.45 ha - Surface à restaurer : 14.2 ha. ▪ sous-type 4 : Pelouses calcaro-siliceuses d'Europe Centrale : 1.15 ha	Priorité 1
Objet : Mettre en place des pratiques pastorales adaptées pour contenir l'embuissonnement.		
Description : ▪ Mettre en place un pâturage extensif en fin de printemps ou une fauche tardive. ▪ Maintenir la mosaïque fourrés / pelouses sèches		
Moyens mis en œuvre : ▪ MAET - Maintien de la mosaïque fourrés / pelouses sèches ▪ Mobilisation des éleveurs et élaboration d'un projet agro-environnemental ▪ Recherche de nouveaux éleveurs ▪ Réalisation des diagnostics pastoraux auprès des éleveurs ▪ Suivi et actualisation des diagnostics		
Outils mis en œuvre : Mesure éligible au dispositif des Mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) A32303P – Equipement pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique A32303R – Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique A32304R – Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts		

MAET : Maintien de la mosaïque fourrés / pelouses sèches		
Type d'actions : Contrats Natura 2000 / Animation	Type de financements mobilisables : Etat / FEADER	
Maître d'ouvrage : Communes de Mirefleurs et Saint-Maurice-es-Allier / Propriétaires	Mise en œuvre : Eleveurs	Acteurs concernés : ONF/ Communes de Mirefleurs et Saint-Maurice-es-Allier / Eleveurs / Libéristes

Evaluation					
Indicateur de suivi : Relevés phytosociologiques et relevés de contribution spécifiques avant et après débroussaillage			Points de contrôle : Nombre et surfaces de contrats engagés		
Précisions techniques :					
Coût estimé de la mesure : L'aide au montage des contrats est financée dans le cadre de la Fiche action A.18 Concernant les MAET, le futur dispositif sera vraisemblablement similaire à l'ancien PDRH. - Favoriser la contractualisation des MAET : 5 jours de technicien / an sur 2 ans : 2750 € HT / an soit 5500 € sur 6 ans - Recherche de nouveaux éleveurs : 3 jours de technicien / an - Aide au montage de contrats : 5 jours de technicien / an - Réalisation de diagnostics pastoraux réalisé par une structure agricole agréée (ADASEA...) : à définir - Actualisation des diagnostics : 1 jour / agriculteur / an réalisé par une structure agricole agréée (ADASEA...)					
Calendrier de mise en œuvre : (pour les actions chiffrées)					
Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019
x	x	x	x	x	x

Mesure G.10 - Restaurer l'habitat des pelouses sèches		
Objectif(s) concerné(s) :	5- Maintenir les espaces ouverts	
Habitat naturel d'intérêt visé : 6210*- Formations herbeuses sèches semi naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) : sous-type 2 Pelouses calcicoles semi sèches sub-atlantique sous-type 4 Pelouses calcarao-siliceuses d'Europe Centrale		
Espèces d'intérêt visées : 1303 – Petit Rhinolophe / Ecaille chinée		
Localisation : Puy Saint-Romain (Communes de Mirefleurs et Saint-Maurice-es-Allier)	Superficie ou linéaire estimé : ▪ sous-type 2 : Pelouses calcicoles semi sèches sub-atlantique Habitat: 3.45 ha - Surface à restaurer : 14.2 ha. ▪ sous-type 4 : Pelouses calcaro-siliceuses d'Europe Centrale : 1.15 ha	Priorité 1
Objet : L'habitat est en mauvais état de conservation, il est envahi par les espèces d'ourlets et de fourrés. Certains secteurs appauvris sont envahis par le Brachypode penné. La restauration de l'habitat des pelouses sèches passe par la conservation d'une mosaïque diversifiée de milieux en procédant à des réouvertures progressives. Afin d'être pleinement efficace, il est préférable que l'action soit poursuivie par la mise en place de pâturage.		
Description : une expertise préalable sera réalisée pour localiser les surfaces à traiter ▪ Contenir l'embuissonnement par des pratiques pastorales adaptées ▪ Coupe des ligneux ▪ Fauchage / gyrobroyage / débroussaillage avec exportation des produits de coupe		
Moyens mis en œuvre : ▪ Prise de contact avec les propriétaires de parcelles en cours de fermetures ▪ Aide au montage de contrats Natura 2000 ni agricole ni forestiers		
Outils à disposition : A32301P- Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage A32305R- Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger		

MAET – Maintien de la mosaïque fourrés / pelouses sèches à reconduire		
Type d'actions : Contrats Natura 2000 / Animation	Type de financements mobilisables : Etat / FEADER	
Maître d'ouvrage : Communes de Mirefleurs et Saint-Maurice-es-Allier / Propriétaires / LPO	Mise en œuvre : Eleveurs / Exploitants	Acteurs concernés : communes de Mirefleurs et Saint-Maurice-es-Allier / Eleveurs / Exploitants / Libéristes / LPO

Evaluation	
Indicateur de suivi : Relevés phytosociologiques et relevés de contribution spécifiques avant et après débroussaillage / suivi photographique	Points de contrôle : Nombre et surfaces de contrats engagés / Surfaces rouvertes
Précisions techniques : en lien avec la fiche action D.19	
Coût estimé de la mesure : L'aide au montage des contrats est financée dans le cadre de la Fiche action A.18 - Suivi des contrats : 2 jours de technicien / an (1100 € H.T. /an)	
Calendrier de mise en œuvre :	

Mesure G. 11 – Maintenir et favoriser les bonnes pratiques sur les pelouses maigres de fauche de basse altitude		
Objectif(s) concerné(s):	6- Conserver les pelouses maigres de fauche de basse altitude	
Habitat naturel d'intérêt visé : 6510 – Pelouse maigre de fauche de basse altitude		
Espèces d'intérêt visées : espèces associées aux milieux ouverts : 1303 – Petit Rhinolophe		
Localisation : - le long du ruisseau de Pignols (Communes de Vic-le-Comte, Pignols, Laps) - communes de Pignols et Saint-Babel près du lieu-dit Les Fayets	Superficie ou linéaire estimé : 64.7 ha	Priorité 1
Objet : Préserver la diversité floristique des pelouses maigres de fauche riches en espèces.		
Description : ▪ Informer et sensibiliser les agriculteurs sur l'importance du maintien de la fauche sur ces pelouses ▪ Favoriser et inciter les agriculteurs au maintien ou à l'amélioration des bonnes pratiques agricoles : - Inciter les exploitants à maintenir une fauche tardive sur leurs prairies - limiter l'usage de la fertilisation qui conduit à un appauvrissement des espèces prairiales au profit des espèces nitrophiles		
Moyens mis en œuvre : ▪ Elaborer un diagnostic agro-environnemental territorialisé intégrant les pratiques agricoles et les contraintes existantes auprès des exploitants du site ▪ Informer et réunir les agriculteurs autour du projet agro-environnemental ▪ Mettre en place la contractualisation		
Outils mis à disposition : ▪ Mesures du FEADER : MAET Mettre en place une mesure contractuelle – Maintien d'une fauche tardive et réduction de la fertilisation sur prairie de fauche		
Type d'actions : Contrats Natura 2000	Type de financements mobilisables : Etat / FEADER	

Maître d'ouvrage : Exploitants	Mise en œuvre: Exploitants / Gestionnaires	Acteurs concernés : Agriculteurs / Chambre d'Agriculture
---------------------------------------	---	---

Evaluation	
Indicateur de suivi : suivis phytosociologiques, cahier d'enregistrements des pratiques agricoles	Points de contrôle : Mise en place des contrats Natura 2000 agricoles / le nombre de surfaces engagées par rapport à la surface couverte

Précisions techniques :

Coût estimé de la mesure : L'aide au montage des contrats est financée dans le cadre de la Fiche action A.18

- Réunion d'information auprès des exploitants : 5 jours de technicien : 2750 € HT
- Elaboration du projet agro-environnemental : à chiffrer
- Enveloppe MAET disponible : une vingtaine d'agriculteurs concernés

Calendrier de mise en œuvre :

Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019
	Elaboration du projet agro-environnemental Lancement de la contractualisation	Suivi de la mise en œuvre des mesures	Suivi de la mise en œuvre des mesures	Suivi de la mise en œuvre des mesures	Suivi de la mise en œuvre des mesures

Mesure G.12 – Favoriser l'installation des chiroptères		
Objectif(s) concerné(s):	7- Favoriser l'installation des chiroptères	
Habitat naturel d'intérêt visé : 6210* - Formations herbeuses sèches semi naturelles.		
Espèces d'intérêt visées : 1303 – Petit Rhinolophe et autres chauves-souris présentes dans le site Ecaille chinée		
Localisation : Puy Saint-Romain (Communes de Mirefleurs et Saint-Maurice-es-Allier)	Superficie ou linéaire estimé : -	Priorité 2
Objet : Maintenir les populations de chauves-souris sur le site et les habitats potentiels.		
Description : Le Rhinolophe apprécie les paysages semi-ouverts, les lisières, les bocages et les pâturages. Il est important de maintenir une diversité de milieux à proximité immédiate des gîtes de reproduction. ▪ Entretenir les aménagements existants (Propriétés de la LPO) ▪ Maintenir les peuplements feuillus diversifiés ▪ Maintenir des peuplements âgés ▪ Créer des lisières riches en arbustes ▪ Maintenir des écotones ▪ Conserver les arbres morts (au moins 1/ha) qui favorise l'entomofaune ▪ Limiter l'usage de vermifuge à base d'Ivermectine Outils à disposition : ▪ Charte Natura 2000 ▪ A32323P : Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site ▪ A32327P : Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats.		

Engagements non rémunérés : ■ Interdire l'emploi de vermifuges agressifs		
Type d'actions : Contrats Natura 2000 / Animation	Type de financements mobilisables : Etat / FEADER	
Maître d'ouvrage : Communes de Mirefleurs et Saint-Maurice-es-Allier / Propriétaires	Mise en œuvre : Eleveurs / Propriétaires / LPO	Acteurs concernés : Communes de Mirefleurs et Saint-Maurice-es-Allier / Propriétaires / Libéristes / LPO / Chauve-Souris Auvergne

Evaluation					
Indicateur de suivi: Suivi des populations		Points de contrôle : Signatures de contrats Natura 2000 - Etat des lieux avant et après la mise en œuvre des actions de restauration et d'aménagement			
Précisions techniques :					
Coût estimé de la mesure: L'aide au montage des contrats est financée dans le cadre de la Fiche action A.18 - Repérage des sites d'hibernation et de reproduction et mise en place d'un suivi des populations : cf. Actions 27					
Calendrier de mise en oeuvre:					
Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019
Repérage des sites d'hibernation et de reproduction / Mise en place d'un suivi des populations	Elaboration de contrats Natura 2000 Mise en place de mesures de gestion				Suivi des populations

Mesure G.13 - Préserver la qualité des eaux en vue du maintien de l'écrevisse à pattes blanches		
Objectif(s) concerné(s):	8 – Préserver la qualité des eaux	
Habitat naturel d'intérêt visé : 7220* - Sources pétifiantes avec formation de travertins		
Espèces d'intérêt visées : 1092 - Ecrevisse à pattes blanches		
Localisation : Ruisseau de Pignols : communes de Laps, Vic-le-Comte et Pignols.	Superficie ou linéaire estimé : linéaire de cours d'eau	Priorité 1
Objet : Maintenir les populations d'écrevisses à pattes blanches		
Description : ▪ Appuyer les communes dans l'amélioration des dispositifs d'assainissement et la mise en place de systèmes d'épuration de l'eau pour certains villages ou hameau ▪ Assurer la libre circulation des espèces et des sédiments à l'échelle du Bassin Versant : - Aménager des franchissements favorables à l'espèce - Effacer ou aménager les ouvrages infranchissables - Réaliser la restauration et la gestion des ouvrages de petite hydraulique - Réaliser un entretien léger des cours d'eau		
Moyens mis en œuvre : ▪ Contact des propriétaires et des communes et organisation de réunions d'informations dans les communes ▪ Elaboration de contrats Natura 2000 ▪ Recherche de financement pour la mise en place d'actions à l'échelle du Bassin Versant ▪ Mettre en place des abreuvoirs, sur quelques sections du cours d'eau		
Outils à disposition : ▪ Contrat de rivière ▪ Contrat restauration et entretien ▪ Contrat territorial : outil le plus adapté à la situation pour intervenir à l'échelle du Bassin versant ▪ Contrat de bassin versant ▪ Contrats Natura 2000 : - A32319P – Restauration de frayères - A32323P – Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site - A32327P – Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats		

- A32314P et R– Restauration (et gestion) des ouvrages de petite hydraulique - A32317P – Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons dans le lit mineur des cours d'eau		
Type d'actions: Contrat Natura 2000, Charte Natura 2000		Type de financements mobilisables: Animation Natura 2000 (Etat/ FEADER)
Maître d'ouvrage : Propriétaire	Mise en œuvre : Propriétaires, CG63, Allier Comté Communauté	Acteurs concernés : ONF/ propriétaires / CG 63 /communes / Allier Comté Communauté/ structure porteuse du SAGE/ FDPPMA / AAPPMA / ADVEP

Evaluation	
Indicateur de suivi : Nombre d'ouvrages rendus franchissables	Points de contrôle : à définir
Précisions techniques : Mesure en lien avec C.G.2 – Maintenir et conserver la ripisylve. Toute intervention sur le cours d'eau devra se faire avec l'avis préalable des services de la police de l'eau (DDT, ONEMA et Fédération de pêche et protection des milieux aquatiques).	
Coût estimé de la mesure : à chiffrer Sensibilisation et mobilisation des acteurs : 5 jours de technicien en 2014 (2750 € H.T.) et 2 jours / an les années suivantes (1 100 € H.T.) L'aide au montage des contrats est financée dans le cadre de la Fiche action A.18	
Calendrier de mise en œuvre : variable selon les opportunités d'élaboration de contrats Natura 2000	

Mesure G.14 - Intensifier la surveillance (lutte contre le braconnage)		
Objectif(s) concerné(s) :		9 – Intensifier la surveillance
Habitat naturel d'intérêt visé : 7220* - Sources pétrifiantes avec formation de travertins		
Espèces d'intérêt visées : 1092- Ecrevisse à pattes blanches		
Localisation : Ruisseau de Pignols	Superficie ou linéaire estimé : linéaire de cours d'eau	Priorité 3
Objet : Faire disparaître le braconnage		
Description : Réaliser des tournées de surveillance périodiquement notamment pendant la période de la pêche		
Moyens mis en œuvre : ▪ Police de l'environnement : ONEMA, ONCFS, FDPPMA, DDT		
Types d'actions : Réglementaire		Type de financements mobilisables : Animation Natura 2000
Maître d'ouvrage :	Mise en œuvre : ONEMA/ FDPPMA	Acteurs concernés : ONEMA / ONCFS / ONF / AAPPMA / FDPPMA...
Evaluation		
Indicateur de suivi :	Points de contrôles : Nombre de tournées organisées	
Précisions techniques :		
Coût estimé de la mesure :		
Calendrier de mise en oeuvre : à définir avec la police de l'environnement		

Mesure G.15 - Maintenir et conserver la ripisylve		
Objectif(s) concerné(s) :	10 – Maintenir et conserver la ripisylve	
Habitat naturel d'intérêt visé : 7220* - Sources pétrifiantes avec formation de travertins 91E0* - Forêt alluviale à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior		
Espèces d'intérêt visées : 1092 – Ecrevisse à pattes blanches		
Localisation : Ruisseau de Pignols – vallon d'Enval à proximité de l'Allier	Superficie ou linéaire estimé : 1,7 ha	Priorité 1
Objet : Restaurer la ripisylve et renforcer sa fonctionnalité écologique.		
Description : ▪ Maintenir la ripisylve en terme de couvert (ouverture prudente) et composition d'essences (favoriser la diversité des essences avec prédominance de l'aulne sur les berges). ▪ Favoriser la régénération naturelle ▪ Préserver la dynamique du cours d'eau et maintenir le couvert forestier (rôle de fixation des berges) ▪ Conserver de vieux arbres tout en assurant une coupe des arbres de berges menaçant de tomber (risque d'embâcle et de réduction de l'écoulement).		
Moyens mis en œuvre : ▪ Contacter les propriétaires et les communes ▪ Elaboration de contrats Natura 2000		
Outils à disposition : ▪ Contrats Natura 2000 forestiers ou ni agricole ni forestier : A32311P- Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvements raisonnés des embâcles A32311R- Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvements raisonnés des embâcles A32320 P et R – Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable A32306P – Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignement d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets ▪ Charte Natura 2000		

Engagements non rémunérés : ▪ Période d'autorisation des travaux ▪ Interdiction de paillage plastique ▪ Utilisation de matériel n'éclatant pas les branches ▪ Absence de traitement phytosanitaire, sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles (cas des chenilles) ▪ Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions		
Type d'actions : Contrat Natura 2000		Type de financements mobilisables : Crédits d'animation Natura 2000 (Etat/ FEADER), Collectivités
Maître d'ouvrage : Propriétaire	Mise en œuvre : Propriétaires, CG, Allier Comté Communauté	Acteurs concernés : Propriétaires, CG 63, communes, collectivités, AAPPMA, FDPPMA, exploitants

Evaluation	
Indicateur de suivi : ▪ Relevés phytosociologiques ▪ Etude de la dynamique de l'habitat ▪ Suivi surfacique et linéaire de l'habitat	Points de contrôle : ▪ Mise en place des contrats Natura 2000
Précisions techniques : en lien avec les fiches actions G13 ; A.18	
Coût estimé de la mesure : A chiffrer L'aide au montage des contrats est financée dans le cadre de la Fiche action A.18	
Calendrier de mise en œuvre : variable selon les opportunités d'élaboration de contrats Natura 2000	

Mesure G.16 - Limiter les dégradations du milieu liées au piétinement et aux passages d'engins motorisés		
Objectif(s) concerné(s) :		11- Limiter les dégradations du milieu liées au piétinement et aux passages d'engins motorisés
Habitat naturel d'intérêt visé : 7220* - Sources pétifiantes avec formation de travertins 91E0* - Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior		
Espèces d'intérêt visées : 1092- Ecrevisse à pattes blanches		
Localisation : Ruisseau de Pignols	Superficie ou linéaire estimé :	Priorité 1
Objet : Protéger les habitats d'intérêt communautaire et les habitats à Ecrevisses à pattes blanches.		
Description : - Intervenir sur les piétinements les plus importants - Eviter les franchissements par les tracteurs dans le lit du cours d'eau		
Moyens mis en œuvre : - Identifier et contacter les exploitants agricoles, les forestiers, les propriétaires, les pêcheurs concernés - Aider les éleveurs et les exploitants forestiers à la mise en place d'aménagements le long du cours d'eau (clôtures, outils de franchissement des cours d'eau...) dans le cadre de contrats Natura 2000 - Informers les usagers du site (randonneurs, VTT, Motos....) sur la fragilité des milieux - Travailler en collaboration avec l'ONEMA, la FDPPMA 63, l'ONF pour assurer une veille		
Outils à disposition : A32324P – Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès A32325P – Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires Cadastre / SIG		
Types d'actions : Contractuelle / Communication		Type de financements mobilisables : Crédits d'animation Natura 2000 / Contrat Natura 2000
Maître d'ouvrage : Propriétaires / Exploitants	Mise en œuvre : Propriétaires / Exploitants / Forestiers	Acteurs concernés : Propriétaires / Exploitants / Forestiers / AAPPMA / ONEMA / FDPPMA

Evaluation					
Indicateur de suivi : suivi photographique			Points de contrôles : Signature de contrats Natura 2000		
Précisions techniques : en lien avec les fiches actions G13 ; G15 ; G17, A.18.					
Coût estimé de la mesure : L'aide au montage des contrats est financée dans le cadre de la Fiche action A.18. Informez les usagers du site sur la fragilité des milieux, identification et contact des exploitants agricoles, les forestiers, les propriétaires, les pêcheurs : 1 jour de technicien / an					
Calendrier de mise en oeuvre :					
Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019
Sensibilisation / communication	Sensibilisation / communication	Sensibilisation / communication	Sensibilisation / communication	Sensibilisation / communication	Sensibilisation / communication

Mesure G.17 - Lutter contre les espèces invasives, les dépôts de détritux et les pollutions		
Objectif(s) concerné(s) :	12 - Lutter contre les plantes invasives, les dépôts de détritux et les pollutions	
Habitat naturel d'intérêt visé : 7220* - Sources pétrifiantes avec formation de travertins 91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>		
Espèces d'intérêt visées: 1092 - Ecrevisse à pattes blanches		
Localisation : ensemble du site	Superficie : linéaire de cours d'eau	Priorité 1
Objet : Préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire		
Description : ▪ Localiser les espèces invasives et/ou nuisibles ▪ Surveiller leur extension ▪ Contacter le Groupe Régional Auvergne Plantes Exotiques Envahissantes (GRAPEE), la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes nuisibles d'Auvergne (FREDON), L'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la structure animatrice du SAGE et du Contrat territorial pour coordonner les actions et mettre en place des moyens de lutte adaptés ▪ Suivre l'efficacité des actions mises en place ▪ Sensibiliser les propriétaires ; les communes sur les risques de propagation de ces espèces et les bonnes pratiques à adopter face à ces espèces ▪ Eliminer les dépôts de détritux		
Moyens mis en œuvre : ▪ Localiser les stations de plantes invasives ▪ Mobiliser les propriétaires pour éliminer les stations connues ▪ Sensibiliser/ Former les propriétaires, les usagers et les gestionnaires du site (exploitants, CG63, employés municipaux...) sur les gestes à éviter pour limiter l'extension des espèces indésirables ▪ Sensibiliser les usagers au respect du milieu (ramassage des déchets...) par de la communication (pose de panneaux, communication dans les bulletins municipaux, sensibilisation des scolaires...) ▪ Organiser des tournées de ramassages des détritux en collaboration avec l'APPMA, les écoles...		
Outils à disposition : A32320P et R ou F22711 – Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable A32327P ou F22713 – Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats		

Types d'actions : Contractuelle / Communication		Type de financements mobilisables : Animation Natura 2000 / ETAT / FEADER			
Maître d'ouvrage : Propriétaires communes	Mise en œuvre : Propriétaires / Communes / Gestionnaires / Animateur	Acteurs concernés : Propriétaires / Gestionnaires			
Evaluation					
Indicateur de suivi : Mise en place d'un suivi des espèces végétales et animales invasives et/ou nuisibles Nombre de stations d'espèces végétales et animales invasives et/ou nuisibles répertoriées Nombre de chantier d'élimination mis en place Nombre de stations d'espèces végétales et animales invasives et/ou nuisibles éliminées définitivement			Points de contrôles : Nombre de chantier d'élimination mis en place Nombre de stations d'espèces végétales et animales invasives et/ou nuisibles éliminées définitivement		
Précisions techniques : en lien avec les fiches actions G13 ; G15 ; G16, A.18.					
Coût estimé de la mesure : à chiffrer l'aide au montage des contrats est financé dans le cadre de la Fiche action A.18					
Calendrier de mise en oeuvre :					
Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019
Sensibilisation / communication	Sensibilisation / communication	Sensibilisation / communication	Sensibilisation / communication	Sensibilisation / communication	Sensibilisation / communication

Objectifs transversaux :

- **Suivre et promouvoir la mise en œuvre du DOCOB *****

Mesure A.18 – Identifier et mobiliser les propriétaires pour la signature de la Charte et des Contrats Natura 2000

Mesure A.19 – Assurer la veille écologique et l'assistance sur les évaluations d'incidences

Mesure A.20 – Sécuriser le foncier, aider à des acquisitions foncières dans un but conservatoire

Mesure A.21 – Organiser et animer les réunions de groupes de travail et de comité de pilotage

Mesure A.22 – Mettre en œuvre une gestion coordonnée et cohérente entre les différents gestionnaires du site et la réglementation en vigueur

Mesure A.23 – Assurer le suivi de la gestion administrative et financière des actions d'animations

- **Sensibiliser les acteurs locaux et les usagers aux enjeux du site ****

Mesure C.24 – Informer la population locale et sensibiliser sur la démarche Natura 2000 et la fragilité des milieux naturels

- **Améliorer la connaissance du site ***

Mesure E.25 – Améliorer les connaissances sur les chiroptères

- **Suivre et évaluer les actions mises en œuvre pour les habitats et espèces d'intérêt communautaire *****

Mesure S.26 – Mettre en place des indicateurs de suivis

Mesure S.27 – Suivre la qualité et l'alimentation de l'eau des ruisseaux en vue de la préservation de l'écrevisse à pattes blanches

Mesure S.28 – Organiser le suivi

Mesure A.18 – Identifier et mobiliser les propriétaires pour la signature de la Charte et des Contrats Natura 2000		
Objectif(s) concerné(s)	13. Apporter un appui aux propriétaires et aux porteurs de projets	
Habitat naturel d'intérêt visé: Tous		
Espèces d'intérêt visées: Toutes		
Localisation : Tout le site	Superficie ou linéaire estimé:	Priorité 1
Objet : L'animateur doit communiquer sur les outils Natura 2000 et apporter un appui technique aux propriétaires qui s'engagent.		
Description : ▪ Mobiliser les propriétaires qui souhaitent s'engager dans la démarche Natura 2000 ; ▪ Aider au montage des dossiers d'adhésion à la Charte Natura 2000 ; ▪ Apporter un appui technique sur le terrain au propriétaire qui s'engagent dans la Charte ; ▪ Elaborer les dossiers d'engagements dans les contrats Natura 2000 ; ▪ Mettre en place des études et un suivi des travaux lors de la signature de contrats. Moyens mis en oeuvre : Animateur du site Outils mis à dispositions : Charte et Contrats Natura 2000 ▪ Diffuser à destination des propriétaires et gestionnaires du site (exploitants agricoles, forestiers...) des dépliants pour les sensibiliser aux enjeux de conservation du site : préservation du cours d'eau présenter des techniques respectueuses du ruisseau de Pignols par exemple (dispositif de franchissement des cours d'eau, abreuvoirs adaptés...).		
Types d'actions : Animation		Type de financements mobilisables: Etat / FEADER
Maître d'ouvrage: Opérateur Natura 2000	Mise en œuvre: Animateur du site	Acteurs concernés : Propriétaires / Gestionnaires
Evaluation		
Indicateurs de suivis :		Points de contrôles : Surfaces engagées

Précisions techniques : en lien avec toutes les fiches actions de gestion

Coût estimé de la mesure :

Contrat Natura 2000 : 5 jours de technicien par an : 2750 € HT/ an / contrat. Avec une estimation de deux contrats montés par an : 5500 € HT / an sur 6 ans

Charte Natura 2000 : 3 jours de technicien par an : 1650 € HT/ an

A.19 – Assurer la veille écologique et l'assistance sur les évaluations d'incidences		
Objectif(s) concerné(s)	13 – Apporter un appui aux propriétaires et aux porteurs de projets	
Habitat naturel d'intérêt visé: Tous		
Espèces d'intérêt visées: Toutes		
Localisation : Tout le site	Superficie ou linéaire estimé:	Priorité 1
Objet : Assurer une veille sur les projets susceptibles d'impacter le site Natura 2000.		
Description: ▪ Assurer une veille écologique sur les projets, les manifestations ; ▪ S'informer des évolutions de la réglementation concernant les évaluations d'incidences ; ▪ Apporter un appui technique au service instructeur et aux porteurs de projets;		
Moyens mis en œuvre : ▪ Animateur du site		
Type d'actions :		Type de financements mobilisables : Crédits d'animation Natura 2000 (Etat / FEADER)
Maître d'ouvrage: Opérateur Natura 2000	Mise en œuvre: Animateur du site	Acteurs concernés :
Evaluation :		
Indicateur de suivis :		Points de contrôles :
Précisions techniques :		
Coût estimé de la mesure : 5 jours de technicien par an : 2750 € HT/ an soit 16500 € HT sur 6 ans		

Mesure A.20 – Sécuriser le foncier, aider à des acquisitions foncières dans un but conservatoire		
Objectif(s) concerné(s)	14 – Suivre et coordonner les actions	
Habitat naturel d'intérêt visé : 7220* - Sources pétrifiantes avec formation de travertins		
Espèces d'intérêt visées : 1092 - Ecrevisse à pattes blanches		
Localisation : Site du Château des Quayres (Communes de Laps et Vic-le-Comte), Côtes de l'Abbat (Yronde-et-Buron); le Grand Raymond (Commune de Saint-Babel), Pic de Cheix Blanc (commune de Sallèdes), Mont Servait	Superficie ou linéaire estimé :	Priorité 3
Objet : Assurer une veille sur les projets susceptibles d'impacter le site Natura 2000.		
Description: ▪ Acquisition des parcelles concernées en fonction des opportunités ▪ Convention de gestion/ bail ▪ Contrats Natura 2000		

Moyens mis en œuvre : ▪ Animation : reprise des négociations (Sources pétrifiantes) et recherche d'un accord foncier pour les sites sensibles ▪ Droit de préemption du Conseil Général pour la partie forestière		
Types d'actions : Animation		Type de financements mobilisables: Crédits d'animation Natura 2000 (Etat / FEADER)
Maître d'ouvrage :	Mise en œuvre : CG63 / LPO / CEN Auvergne / Collectivités territoriales	Acteurs concernés : communes / propriétaires
Evaluation		
Indicateurs de suivis : suivis phytosociologiques et photographiques des habitats		Points de contrôles : Surfaces conventionnées

Précisions techniques :

Coût estimé de la mesure :

3 j de technicien en année 1

1 jour de technicien par an sur 4 ans

Mesure A.21 – Organiser et animer les réunions de groupes de travail et de comité de pilotage		
Objectif(s) concerné(s)	14. Suivre et coordonner les actions	
Habitat naturel d'intérêt visé: Tous		
Espèces d'intérêt visées: Toutes		
Localisation : Totalité du site	Superficie ou linéaire estimé: Totalité du site	Priorité 1
Objet : Informer et recueillir l'avis des membres du comité de pilotage et des acteurs concernés sur les actions menées afin d'ajuster la mise en œuvre des actions du Docob.		
Description: - Organiser des réunions régulières du comité de pilotage - Organiser des réunions de travail thématiques en fonction des problématiques rencontrés - Informer régulièrement les acteurs impliqués dans la gestion du site - Organiser des visites de terrains		
Moyens mis en œuvre : - Réunions de comité de pilotage - Animateur du site		
Types d'actions : Animation	Types de financements mobilisables : Etat / FEADER	
Maître d'ouvrage :	Mise en œuvre : Animateur du site	Acteurs concernés : Membres du comité de pilotage et acteurs impliqués dans la mise en œuvre des actions du DOCOB.
Evaluation		
Indicateurs de suivis : comptes-rendus des réunions	Points de contrôle:	
Précisions techniques :		

Coût estimé de la mesure : 5 jours de technicien par an soit 2750 € HT/ an

A.22 - Mettre en œuvre une gestion coordonnée et cohérente entre les différents gestionnaires du site et la réglementation en vigueur		
Objectif(s) concerné(s)	14. Suivre et coordonner les actions	
Habitat naturel d'intérêt visé: Tous		
Espèces d'intérêt visées: Toutes		
Localisation : Tout le site	Superficie ou linéaire estimé: 968 ha	Priorité 1
Objet : L'objectif est rechercher une cohérence de gestion entre les programmes ou projets situés dans le site Natura 2000 et mutualiser les moyens d'interventions		
Description: L'animateur devra : ▪ Mobiliser les acteurs ▪ S'informer de l'actualité liée à la démarche Natura 2000 et des programmes de conservations de la biodiversité (Plan National d'action sur les espèces ; Trame Verte et Bleue...) ▪ Travailler en collaboration avec les autres acteurs concernés par la gestion du site ; ▪ Participer aux réunions au sein des groupes de travail thématiques du comité de pilotage de l'ENS ▪ Rechercher une cohérence d'action avec les autres démarches, programmes ou politiques publiques appliquées sur le territoire du site (Réserve Biologique Intégrale, Aménagements forestiers...) ▪ Partager et diffuser les connaissances acquises sur le territoire (inventaires ou études scientifiques....) auprès des partenaires et acteurs impliqués dans la gestion du site (CG63, Conservatoire Botanique du Massif Central, LPO, ADVEP, FDPMA....).		
Moyens mis en œuvre : ▪ Animateur du site		
Types d'actions :	Type de financements mobilisables: Crédits d'animation Natura 2000 (Etat / FEADER)	
Maître d'ouvrage: Opérateur Natura 2000	Mise en œuvre: Animateur du site	Acteurs concernés : CG63 / CBNMC / LPO / ADVEP/ FDPMA/ AAPPMA / ONF
Evaluation :		
Indicateurs de suivis :	Points de contrôles :	
Précisions techniques :		
Coût estimé de la mesure : 3 jours de technicien par an : 1650 € HT/ an soit 9900 € HT sur 6 ans		

A.23 – Assurer le suivi de la gestion administrative et financière des actions d’animation		
Objectif(s) concerné(s)	14. Suivre et coordonner les actions	
Habitat naturel d'intérêt visé: Tous		
Espèces d'intérêt visées: Toutes		
Localisation : Tout le site	Superficie ou linéaire estimé: 968 ha	Priorité 1
Objet : Assurer la mise en œuvre du DOCOB		
Description: ▪ Programmer les actions ▪ Diffuser le DOCOB ▪ Mettre à jour les données du DOCOB ▪ Saisie des données dans la base informatique nationale SUDOCO ▪ Réaliser le bilan des actions du DOCOB		
Moyens mis en œuvre : Animateur du site		
Types d'actions :	Type de financements mobilisables: Crédits d'animation Natura 2000 (Etat / FEADER)	
Maître d'ouvrage: Opérateur Natura 2000	Mise en œuvre: Animateur du site	Acteurs concernés :
Evaluation :		
Indicateurs de suivis : Comptes-rendus, COPIL, Rapport d'études, Taux de remplissage de SUDOCO	Points de contrôles : Rapport d'activité	
Précisions techniques :		

Coût estimé de la mesure : 3 jours de technicien par an : 1650 € HT/ an soit 9900 € HT sur 6 ans

C.24 – Informer la population locale et sensibiliser sur la démarche Natura 2000 et la fragilité des milieux naturels		
Objectif(s) concerné(s)	15. Communiquer auprès du public	
Habitat naturel d'intérêt visé: Tous		
Espèces d'intérêt visées: Toutes		
Localisation : Tout le site	Superficie ou linéaire estimé: 968 ha	Priorité 2
Objet : Présenter le réseau Natura 2000 et les objectifs du programme Informer les personnes concernées des actions entreprises dans le site en faveur des habitats et des espèces Informer sur la fragilité des milieux Canaliser la fréquentation du site et limiter les atteintes		
Description: ▪ Animer des sorties découvertes ▪ Rédiger et éditer une lettre d'information tous les 2 ans ▪ Réaliser et animer un site Internet ▪ Mettre en place des aménagements (panneaux, barrières) sur les sites menacés par l'érosion ou l'eutrophisation : sommet du Puy Saint-Romain, départs des sentiers de randonnées, sources pétrifiantes... ▪ Refaire le balisage de certains circuits de randonnées qui sont défectueux (Puy Saint-Romain) ▪ Mettre en défens les secteurs en dangers et interdire la circulation des véhicules à moteurs sur le sommet du Puy Saint-Romain à l'exception des gestionnaires (exploitants, propriétaires) et de l'Association de Vol Libre		
Moyens mis en œuvre : ▪ Animateur du site ▪ Etude préalable pour l'identification des zones de mises en défens ▪ Pose d'aménagements : panneaux d'information, barrières sur les sites touristiques		
Outils à disposition : Arrêtés municipaux limitant la circulation des véhicules à moteurs à proximité des sites sensibles A32326P – Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact F22710 – Mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire F22714 – Investissement visant à informer les usagers de la forêt ▪ Site Internet de l'ATEN, du réseau Natura 2000 ▪ Création et implantation de 3 panneaux d'information : 13500 € HT		

Types d'actions :		Type de financements mobilisables : Crédits d'animation Natura 2000 (Etat / FEADER)
Maître d'ouvrage: Structure animatrice	Mise en œuvre : Structure animatrice / associations environnementales / CG 63	Acteurs concernés : Conseil Général du Puy-de-Dôme / PNR du Livradois-Forez / LPO / ADVEP / ONF/ collectivités locales / DDT 63 / DREAL Auvergne / Gestionnaires / Propriétaires / Association de Vol Libre / Fédération Française de Randonnée Pédestre / Chasseurs / Pêcheurs / Armée de Terre ...
Evaluation :		
Indicateurs de suivis : Diffusion d'outils de communication		Points de contrôles : Nombre de personnes sensibilisées
Précisions techniques :		

Coût estimé de la mesure :

Lettre d'information (rédaction, édition et diffusion) : 1650 € HT / an tous les 2 ans

Animation de sortie découverte : 2 jours / an : 1100 € HT

Elaboration d'un dépliant à destination des usagers du site: 3 900 € HT

Création d'un site Internet (modèle ATEN) : 2000 € HT

Animation du site Internet : 2 jours / an : 1100 € HT

Création et implantation de 3 panneaux d'information : 13500 € HT

Calendrier de mise en oeuvre:

Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019
	1650 €			1650 €	
1100 €	1100 €	1100 €	1100 €	1100 €	1100 €
		3900 €			
			2000 €		
			1100 €	1100 €	1100 €
13 500 €					

E.25 – Améliorer les connaissances sur les chiroptères		
Objectif(s) concerné(s)	16. Améliorer les connaissances sur les chiroptères	
Habitat naturel d'intérêt visé : Tous		
Espèces d'intérêt visées : Toutes		
Localisation : Tout le site	Superficie ou linéaire estimé : 968 ha	Priorité 1
Objet : Poursuivre les suivis mis en place lors du précédent DOCOB afin d'évaluer l'efficacité des mesures de gestion appliquée dans le site.		
Description : <u>Suivis à réaliser en partenariat avec le CG63 :</u> - Améliorer les connaissances sur les chauves-souris sur l'ensemble du site : en lien avec l'action SE11 du plan de gestion de l'ENS ★ Détection ultrasonore sur points d'écoute fixes et mobiles sur 3 passages (mai, juillet, septembre) ★ Capture temporaire qui permet d'observer des espèces difficiles à contacter par la première méthode ★ Télémétrie pour équiper les individus capturés dans le but de suivre leurs déplacements et de localiser leurs gîtes Les connaissances sont importantes dans les Bois de la Comté mais très insuffisantes sur le Puy Saint-Romain.		
Moyens mis en œuvre : - Prestataires - Animateur du site Outils à disposition : - Plan de gestion de l'ENS - Protocoles d'Etudes		
Types d'actions : Etudes	Type de financements mobilisables : Crédits d'animation Natura 2000 (Etat / FEADER) / CG63	
Maître d'ouvrage : Opérateur Natura 2000	Mise en œuvre : Chauve-souris Auvergne / Réseaux naturalistes ONF	Acteurs concernés : CG63

Evaluation :

Indicateurs de suivis : résultats des suivis	Points de contrôles : Rapports d'Etudes
---	--

Précisions techniques :

Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019
	Suivi des chiroptères				Suivi des chiroptères
	10 000 €				10 000 €

S.26 – Mettre en place des indicateurs de suivis		
Objectif(s) concerné(s)	17. Mettre en place des indicateurs de suivis	
Habitat naturel d'intérêt visé: Tous		
Espèces d'intérêt visées : Toutes		
Localisation : Tout le site	Superficie ou linéaire estimé: 968 ha	Priorité 2
Objet : Evaluer et mesurer l'efficacité et l'impact des actions mises en place lors du prochain bilan d'application du DOCOB		
Description : ▪ Etablir une réflexion avec un groupe d'expert ▪ Elaborer des indicateurs de suivis qui serviront à élaborer le bilan des actions réalisées en collaboration avec les membres du comité de pilotage et les acteurs scientifiques ▪ Mettre en place ces indicateurs de suivis et créer une base de donnée alimentée régulièrement ▪ Mesurer l'efficacité des actions mises en oeuvre		
Moyens mis en œuvre : ▪ animateur du site ▪ Groupe de travail scientifique		
Outils à disposition : ▪ s'appuyer sur les données disponibles dans le cadre des études réalisées sur le site ▪ s'appuyer sur les travaux réalisés dans le cadre du réseau Natura 2000		
Types d'actions : Etude	Type de financements mobilisables : Crédits d'animation Natura 2000 (Etat / FEADER)	
Maître d'ouvrage: Opérateur Natura 2000	Mise en œuvre: animateur du site	Acteurs concernés : membres du COPIL, groupe de travail scientifique
Evaluation :		
Indicateurs de suivis :	Points de contrôles :	
Précisions techniques :		
Coût estimé de la mesure :		

2 jours de technicien par an soit 1100 € HT/ an jusqu'en 2018
3 jours de technicien en 2019 pour réaliser un bilan des actions

Calendrier de mise en oeuvre:

Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019
1100 €	1100 €	1100 €	1100 €	1100 €	1650 €

S.27 – Suivre la qualité et l'alimentation de l'eau des ruisseaux en vue de la préservation de l'écrevisse à pattes blanches		
Objectif(s) concerné(s)	18. Suivre la dynamique d'évolution des habitats	
Habitat naturel d'intérêt visé : Sources pétrifiantes avec formations de travertins (Cratoneurion) 7220* 91E0* - Forêt alluviale à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior		
Espèces d'intérêt visées : Ecrevisse à pattes blanches		
Localisation : Bassin versant de Pignols	Linéaire ou surface estimé : linéaire du ruisseau ou son bassin versant (BV strict : 1693 ha, BV global : 3179 ha)	Priorité 1
Objet : Effectuer un suivi régulier de la population d'Ecrevisse pour connaître l'évolution des populations et permettre leur maintien.		
Description: ▪ Une campagne d'inventaire des populations d'Ecrevisses à pieds blancs a été élaborée en 2009-2011 par la FDPPMA. Suivre le même protocole : utilisation de la méthode semi quantitative. Cet inventaire sert de point de référence pour comparer l'évolution de la population. La méthode est basée sur les estimations de Captures par Unités d'Efforts de Pêche (CUEP), prenant en compte le nombre d'individus observés en fonction du nombre d'opérateurs et du temps de prospection par opérateur. L'inventaire sera réalisé tous les 2 ans sur le ruisseau de Pignols ▪ Les risques de surpopulation peuvent entraîner une épidémie, il est donc essentiel de réaliser des analyses régulièrement pour connaître l'état sanitaire de la population et confirmer ou infirmer la présence d'individus atteint de théléhaniose (maladie de la Porcelaine). A réaliser en même temps que les inventaires ▪ Mettre en place des études environnementales et écologiques par rapport au réseau hydrographique à l'échelle du Bassin versant en 2014 et en 2019 ★suivre la qualité de l'eau et la qualité des habitats à l'échelle du Bassin versant par l'intermédiaire d'analyses physico-chimiques et biologique (IBGN) ★réaliser des pêches électriques ★suivre l'évolution des populations d'écrevisses		
Moyens mis en œuvre : ▪ Suivis réalisés par la FDPPMA et l'ONEMA ▪ les suivis peuvent être mutualisé avec d'autres site ou une étude à l'échelle du département, ou de la région.		
Types d'actions : Réglementation, Communication	Type de financements mobilisables: Crédits d'animation Natura 2000 (Etat / FEADER), SAGE, autres programmes de conservation de l'espèce	
Maître d'ouvrage: Opérateur Natura 2000	Mise en œuvre: FDPPMA / ONEMA	Acteurs concernés : Propriétaires / Communes / AAPPMA/ structure animatrice du SAGE

Evaluation :

Indicateurs de suivis : Résultats des rapports d'études, évolution des populations	Points de contrôles : Rapports d'Etudes
--	--

Précisions techniques : Les études précédentes serviront d'état 0.

Coût estimé de la mesure :

Pour un suivi à l'échelle du ruisseau des population d'écrevisses:

Sous-traitance FDPPMA : 3000 € en 2014, 2017 et 2019

Pour un suivi à l'échelle du Bassin versant : à chiffrer

Calendrier de mise en oeuvre:

Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019
3000 €			3000 €		3000 €

S.28 – Organiser le suivi		
Objectif(s) concerné(s)	19. Organiser le suivi	
Habitat naturel d'intérêt visé : Tous		
Espèces d'intérêt visées : Toutes		
Localisation : Tout le site	Superficie ou linéaire estimé : 968 ha	Priorité 1
Objet : Poursuivre les suivis mis en place lors du précédent DOCOB afin d'évaluer l'efficacité des mesures de gestion appliquée dans le site. Description : <u>Suivis à réaliser en partenariat avec le CG63 :</u> ▪ Etudier le rattachement typologique des habitats de la Chênaie-charmaie, faciès à hêtre (CB 41.2) et de la Chênaie-Charmaie, faciès hygrocline (CB 41.2) à un habitat de la directive. Ces habitats relèvent probablement de la directive « Habitats » : 9130 Hêtraies de l'Aspérulo-Fagetum. ▪ Suivi de la dynamique végétale et des mousses et lichens en Forêts de ravins humides de la forêt de la Comté sur les secteurs nord du Puy de Saint-Hippolyte, commune de Vic-le-Comte (Institut des Herbiers universitaires) en 2002, une toposéquence végétale a été mise en place, un passage a été effectué en 2008 ▪ Suivi des amphibiens (SHNAO) : en lien avec l'action SE7 du plan de gestion de l'ENS un atlas préliminaire a été élaboré dans les Bois de la Comté en 2001 par la SHNAO en plus de suivis annuels réalisés par l'ONF ★se concentrer sur les espèces d'intérêt patrimonial (Sonneur, Triton crêté, Triton alpestre, Alyte accoucheur) ★réaliser un suivi quantitatif et qualitatif des populations par des observations régulières sur le terrain ★relevé des sites de reproduction au GPS ▪ Suivi des populations d'œillet superbe (ONF) : en lien avec l'action SE2 du plan de gestion de l'ENS ★réaliser un suivi quantitatif et qualitatif des stations connues de <i>Dianthus superbus</i> (œillet superbe), ★cartographier les stations ▪ Suivi des coléoptères saproxyliques : en lien avec l'action SE6 du plan de gestion de l'ENS ★un protocole de suivi a été mis en place en 2007 par la SHNAO sur 5 stations dont 3 situées dans l'ENS (Pic de Dimond, Champerogne et maison forestière) et 2 hors ENS (Pré du Lac et Mont Servais). ★utiliser le même protocole : recherche active et positionnement des pièges interception et pièges à bière simples sur les mêmes sites (coordonnées GPS disponibles). Cette action devra être réalisée en partenariat avec le CG63.		

▪ Suivi des odonates : en lien avec l'action SE5 du plan de gestion de l'ENS
le dernier suivi (SHNAO) date de 2011 et il est nécessaire de l'actualiser tous les 3 ans car ce sont des espèces très sensibles aux évolutions de leur habitat. Les nouvelles mares créées devront être prospectées.

- ★ les prospections de font d'avril à septembre sur plusieurs passages
- ★ captures au filet et identification des individus

Suivi concernant le Puy Saint-Romain :

▪ Suivi des pelouses sèches et des populations d'orchidées du « Vallon des Bouys » sur le Puy Saint-Romain - suivi initié en 2002 et réactualisé en 2009 par le CBNMC

- ★ suivi des végétations pelousaires sur 8 « quadrats permanents » d'une surface totale de 2m² constitués de 2 carrés d'1m de côté suivi à reconduire tous les 1 à 2 ans
- ★ suivi des populations d'Orchidées sur une surface fixe d'environ 70m² : comptage et relevé phénologique des individus
le suivi concerne la plus grande population d'*Ophrys sphegodes* du site. Ce suivi est à reconduire tous les ans

▪ Suivi des lépidoptères : en lien avec l'action SE 10 du plan de gestion de l'ENS – un inventaire a été réalisé en 2004 par la SHNAO à mettre en œuvre après des opérations de restauration d'habitats pour pouvoir réaliser une comparaison avec l'état initial et mesurer les impacts sur les espèces.

Moyens mis en œuvre :

- Prestataires
- Animateur du site

Outils à disposition :

- Plan de gestion de l'ENS
- Protocoles d'Etudes

Types d'actions : Etudes

Type de financements mobilisables : Crédits d'animation Natura 2000 (Etat / FEADER) / CG63

Maître d'ouvrage :
Opérateur Natura 2000

Mise en œuvre : Herbiers Universitaires / CBNMC / FDPPMA / SHNAO / Chauve-souris Auvergne / Réseaux naturalistes ONF

Acteurs concernés : CG63

Evaluation :

Indicateurs de suivis : résultats des suivis

Points de contrôles : Rapports d'Etudes

Précisions techniques :

Coût estimé de la mesure :

Calendrier de mise en œuvre :

Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019
Etude de la chênaie-charmaie					
1100 €					
Suivi des stations d'œillet superbe	Suivi des stations d'œillet superbe	Suivi des stations d'œillet superbe	Suivi des stations d'œillet superbe	Suivi des stations d'œillet superbe	Suivi des stations d'œillet superbe
1100 €	1100 €	1100 €	1100 €	1100 €	1100 €
		Suivi des coléoptères saproxyliques			
		10400 €			
Suivi des amphibiens	Suivi des amphibiens	Suivi des amphibiens	Suivi des amphibiens	Suivi des amphibiens	Suivi des amphibiens
2600 €	2600 €	2600 €	2600 €	2600 €	2600 €
Suivi des odonates			Suivi des odonates		
8400 €			8400 €		
Suivi des stations à Ophrys sphegodes + Suivi des pelouses sèches	Suivi des stations à Ophrys sphegodes	Suivi des stations à Ophrys sphegodes + Suivi des pelouses sèches	Suivi des stations à Ophrys sphegodes	Suivi des stations à Ophrys sphegodes + Suivi des pelouses sèches	Suivi des stations à Ophrys sphegodes
3900 €	1950 €	3900 €	1950 €	3900 €	1950 €
					Suivi des lépidoptères

E-SUIVI DE LA GESTION DES HABITATS ET DES ESPECES

E1- SUIVI DE LA GESTION DES HABITATS NATURELS ET DES ESPECES

Tableau 16 - SUIVI DE LA GESTION DES HABITATS NATURELS

Habitats naturels (1)	Code de l'habitat	Surface initiale couverte par l'habitat	Évolution de la surface	Évolution qualitative de la structure et de la fonctionnalité	Évolution qualitative de l'état de conservation	Recommandations
Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'<i>Alyso-Sedion albi</i>	6110*	1 ha 0.10 %	Progression	- Maintien voir amélioration de l'état de conservation - Végétation pionnière à dominance de vivaces avec des Crassulacées, qui forme une pelouse rase, écorchée, peu recouvrante. - Habitat souvent en mosaïques avec le <i>Mesobromion</i> et le <i>Koelerio-Phleion</i>. - Sur de gros blocs, sur calcaire compact protégé de l'érosion. - Cortège floristique à tendance sub-méditerranéen, avec des plantes rares ou protégées : <i>Teucrium montanum</i>, <i>Ononis pusilla</i>, <i>Catapodium rigidum</i>, <i>Elytrigia intermedia</i>.	Amélioration de l'état de conservation (Bon pour l'habitat sur calcaire à moyen)	- Conserver une ouverture de milieu par la mise en place d'un pâturage extensif. - Limiter les risques d'eutrophisation et d'érosion en canalisation le public (promeneurs, libéristes).
Sources pétrifiantes avec formations de travertins (Cratoneurion)	7220*	0.01	Maintien	- Amélioration de l'état de conservation - Formations végétales développées au niveau des sources et des suintements sur matériaux carbonatés mouillés issus de dépôts actifs de calcaires donnant des travertins. - Stations en situation de pentes assez fortes, en général confinées en petits éléments et dominées par les bryophytes. - Composition floristique assez variée.	Amélioration de l'état de conservation (Moyen)	- Canaliser la fréquentation. - Eviter l'eutrophisation et la diminution des apports hydriques en amont.

Habitats naturels (1)	Code de l'habitat	Surface initiale couverte par l'habitat	Évolution de la surface	Évolution qualitative de la structure et de la fonctionnalité	Évolution qualitative de l'état de conservation	Recommandations
Forêt de pentes, éboulis, ravin du <i>Tilio-Acerion</i>	9180*	33.6 3.47 %	Maintien	- Maintien du bon état de conservation - Tillaie hygronitrosociaphiles calcicoles sur bas-de-falaises et éboulis de gravité sur travertins silicifiés (meulrières) exposés au nord, se développant à l'étage collinéen (600 à 800 m), en climat continental d'abri. - Caractérisée par <i>Tilia platyphyllos</i>, <i>Lunaria rediviva</i> et <i>Phyllitis scolopendrium</i>.	Amélioration de l'état de conservation (Bon à moyen)	- Protéger les peuplements de manière intégrale - Lutter contre le pillage minéralogique - Interdire les coupes rases à proximité - Favoriser la régénération naturelle et la futaie mélangée. - Interdire la création de piste à proximité - Maintenir les clairières, lisières et ourlets thermophiles en pourtour de la Tillaies sèches à Erable sycomore.
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	91E0*	1.7 ha 0.18 %	Maintien	Maintien du bon état de conservation - Peuplements linéaires assez denses le long de ruisseaux, constitués de Frênes (<i>Fraxinus excelsior</i>), d'Erable sycomore (<i>Acer pseudoplatanus</i>), de Peuplier (<i>Populus nigra</i>) avec une strate herbacée riche en espèce nitrophiles (<i>Allium ursinum</i>, <i>Geum urbanum</i>...).	Maintien du bon état de conservation	- Favoriser la régénération naturelle - Lutter contre les dépôts de détritux et les espèces envahissantes. Conserver les vieux arbres.
Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>)	6210*	7.6 ha 0.78 %	Progression	Améliorer l'état de conservation - Pelouses planitiaies, à dominance d'hémicryptophytes, installées en conditions mésophiles à méso-xérophiles, oligotrophes à méso-oligotrophes, sur substrats carbonatés ou basiques. Les sols sont le plus souvent des rendzines ou des sols bruns calciques. - Habitat parfois présent sous forme de pelouses (et ourlets) à Orchidacées (<i>Ophrys insectifera</i>, <i>Ophrys scolopax</i>, <i>Ophrys arani-</i>	Amélioration de l'état de conservation (mauvais)	- Contenir l'embuissonnement en conservant une mosaïque diversifiée de milieux. - Procéder à des désherbages mécaniques de certains secteurs avec exportation des produits de coupe et mise en place d'un pâturage extensif en fin de printemps ou une fauche tardive.

Habitats naturels (1)	Code de l'habitat	Surface initiale couverte par l'habitat	Évolution de la surface	Évolution qualitative de la structure et de la fonctionnalité	Évolution qualitative de l'état de conservation	Recommandations
				fera subsp. aranifera, Anacamptis pyramidalis, Orchis purpurea...) au Puy Saint-Romain. - Pelouses rases à moyennement hautes sur pentes modérées en situations sèches et thermophiles, sur basalte. Cet habitat est souvent associé avec une mosaïque de milieux pionniers (<i>Thero-Airion</i>, <i>Alyso-Sedion</i>).		
Eboulis medio-européens siliceux des régions hautes	8150	3.56 0.37 %	Maintien voir progression	- maintien du bon état de conservation - Clapiers et éboulis à forte pente en adret (Dimond, Grand Raymond) ou ubac (Cheix-Blanc, Petit Raymond), formations de blocs volcaniques en place, remaniées pendant les dernières glaciations. - Plusieurs types de formations floristiques peuvent être observées: végétation cryptogamique sur substrat minéral, ourlets herbacés ou manteaux arbustifs en lisière forestière.	Maintien du bon état de conservation	- Surveiller la colonisation par les espèces ligneuses pour maintenir l'ouverture du milieu. - Eviter l'ouverture de pistes forestières.
Pelouses maigres de fauche de basse altitude	6510	64.7 ha 6.68 %	Maintien voir progression	- Maintien voir amélioration de l'état de conservation. - Prairies sous-pâturée ou traitées en fauche, pâturage tardif possible.	Maintien et amélioration de l'état de conservation (moyen à bon)	- Conserver la fauche pour maintenir la structure et la diversité spécifique. - Limiter la fertilisation pour éviter l'eutrophisation.
Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia)	6210	4.15 ha 0.43 %	Maintien voir progression	- 6210-31 : maintien de l'état de conservation, habitat actuellement assez stable et peu menacé. Pelouses rases, écorchées, dominées par les hémicryptophytes, mais riches en chaméphytes et souvent en thérophytes. Présence d'espèce rare en Auvergne : <i>Artemisia alba</i>, <i>Teucrium montanum</i>, <i>Inula spiraeifolia</i>; elles sont accompagnées d'espèces protégées comme <i>Carlina</i>		- Contenir l'embuissonnement en conservant une mosaïque diversifiée de milieux. - Maintenir des pratiques pastorales adaptées - Procéder à des désherbages mécaniques de certains secteurs avec exportation des produits de coupe et mise en place d'un

Habitats naturels (1)	Code de l'habitat	Surface initiale couverte par l'habitat	Évolution de la surface	Évolution qualitative de la structure et de la fonctionnalité	Évolution qualitative de l'état de conservation	Recommandations
				<i>acanthifolia</i>, <i>Ononis pusilla</i>. - 6210-36 : maintien du bon état de conservation Pelouses rases à moyennement hautes sur pentes modérées en situations sèches et thermophiles, sur basalte. Cet habitat est souvent associé avec une mosaïque de milieux pionniers (Thero-Airion, Alysso-Sedion). Il est situé sur les hauts versants basaltiques, bien exposé du puy Saint-Romain.		pâturage extensif en fin de printemps ou une fauche tardive.

(1) Selon l'annexe I de la directive 92/43

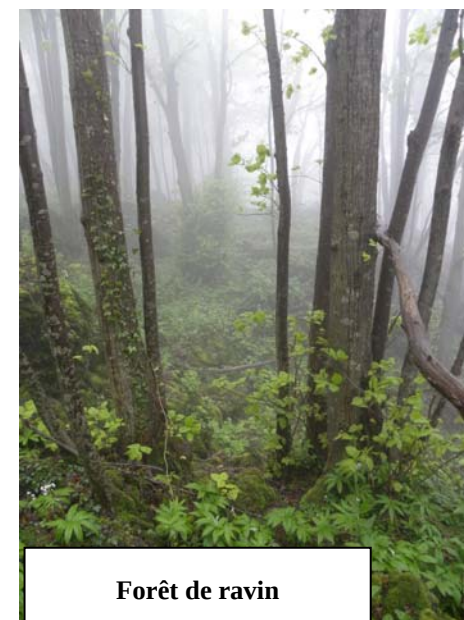


Tableau 17 - SUIVI DE LA GESTION DES ESPECES DE LA DIRECTIVE HABITATS, FAUNE ET FLORE

Espèces d'intérêt communautaire (1)	Code de l'espèce	Estimation de la population initiale	Évolution de la population	Évolution qualitative de la structure et de la fonctionnalité	Évolution qualitative de l'état de conservation	Recommandations
Petit Rhinolophe	1303	L'espèce est présente sur l'ensemble des Bois de la Comté. Une colonie de reproduction est connue sur la commune voisine de Manglieu (27 femelles + 7 juvéniles comptabilisés en 2011). Espèce contactée régulièrement en hiver sur le site et dans une cavité sur la commune de Vic-le-Comté.	Maintien voir progression	-	Assurer un état de conservation favorable	Sur un rayon de 4 km autour des gîtes d'été : - Maintenir et reconstituer les ripisylves - Créer des lisières irrégulières (pour créer des îlots de chaleur) riches en arbustes - Augmenter la proportion de feuillus et maintenir des peuplements âgés de hêtre et de chêne
Murin à oreilles échancrées	1321	L'espèce est contactée régulièrement en 2011 dans le massif forestier des Bois de la Comté.	Maintien voir progression	La colonie peut prospecter jusqu'à 120km² pour aller chasser en une nuit.	Assurer un état de conservation favorable	- Maintenir des espaces forestiers mélangés sur de grandes surfaces, en favorisant les essences autochtones, surtout feuillues (hêtres, chênes et charmes), et les plus stratifiées possibles. - Maintenir ou créer des points d'eau à proximité des gîtes, et dans la forêt.

Murin de Bechstein	1323	L'espèce est contactée 7 fois en 2011 dont 3 captures en 2011. Il est possible qu'elle occupe un arbre gîte	Maintien voir progression	Le territoire de chasse s'étend sur un rayon de 1.5 km autour des gîtes. La fragmentation de l'habitat forestier est rédhibitoire pour le succès reproducteur de l'espèce.	Assurer un état de conservation favorable	- Rechercher et protéger les arbres gîtes et les arbres à cavités autour. - Maintenir les terrains de chasse en bon état de conservation : - Conserver des peuplements feuillus avec arbres surannés, riches en cavités de type fente et trous de pics. - Maintenir une structure équilibrée et une stratification diversifiée en forêt et proscrire les coupes rases. - Maintenir une strate arbustive et intermédiaire pour 15 à 30% de la surface des peuplements en feuillus. - Maintenir des corridors boisés structurés entre les zones de gîtes connus.
Barbastelle d'Europe	1308	Présente sur l'ensemble du territoire de l'ENS et susceptible d'être présente sur l'ensemble des Bois de la Comté. 1 colonie de reproduction localisée à la maison des ENS (fréquentée en moyenne par une vingtaine de femelles).	Maintien voir progression	C'est une gestion de l'espace à l'échelle de vastes paysages qui convient à l'espèce.	Assurer un état de conservation favorable	Sur 1 à 3 km autour des colonies de reproduction : - Maintenir les arbres foudroyés et arbres à fentes en îlots ou en grand nombre sur un massif forestier, les changements de gîtes étant nombreux. - Favoriser les habitats sources pour les papillons de nuit de petite taille (notamment chênaies avec arbres de gros diamètres, et avec sous-bois à poacées et buissons et arbustes sur au moins 30% de la surface, mais avec un espace de vol suffisant pour une recherche active et une capture des proies lors des déplacements) ; certains auteurs conseillent la pratique de la futaie irrégulière ou du taillis sous futaie (Roué & Barataud, 1999; Sierro, 1999), proscrire les plantations d'essences non autochtones (Bensettiti <i>et al.</i>, 2002).

						- Proscrire les insecticides et le travail du sol en forêt, tous deux défavorables au développement des papillons. - Eviter les éclairages publics en bordure de forêts ou de lisières exploitées par la Barbastelle (concentrant les proies hors forêt, sur des habitats défavorables à la technique de chasse de l'espèce). - La gestion forestière pour cette espèce doit de plus se raisonner sur des grandes régions biogéographiques, en permettant des connexions boisées (linéaires) entre les grands blocs et massifs forestiers.
Grand Rhinolophe	1304	L'espèce fréquente les bois de la Comté mais à faible effectif. Sa présence est notée en hiver et un individu a été observé en été à proximité du Puy des Gardelles.	Maintien voir progression	-	Assurer un état de conservation favorable	- Maintenir les axes de vols entre gîte et territoire de chasse, via un réseau continu de corridors boisés. - Maintenir et restaurer les ripisylves. - Maintenir des forêts claires à proximité des terrains de chasse. - Maintenir et restaurer un linéaire irrégulier des lisières forestières riches en arbustes pour créer des îlots de chaleur (accumulation de proies). - Maintenir les vieilles futaies (hêtre et chêne notamment), si possible très stratifiés. - Proscrire les plantations de résineux au dépend de peuplements feuillus. - Limiter les intrants en forêt et à proximité des lisières boisées.

Grand Murin	1324	1 colonie de reproduction connue à Vic-le-Comte (16 adultes et 16 juvéniles en 2011). L'espèce a été contactée dans les Bois de la Comté.	Maintien voir progression	-	Assurer un état de conservation favorable	<u>Directives de gestion pour l'espèce :</u> - Sur un rayon de 10km autour des gîtes d'été... - Gestion en futaie régulière à préférer sur feuillus de type hêtres et chênes. - Maintenir des corridors boisés entre les gîtes et les terrains de chasse. - Favoriser un accès direct et facilité au sol pour cueillette des proies sur la litière (sous-bois clairs). - Eviter les plantations ou le travail du sol pour faciliter la régénération forestière. - Limiter l'enrésinement, défavorable au développement des proies de l'espèce.
Sonneur à ventre jaune	1193	<u>En 2011 :</u> - 3 adultes observés parcelle 21-22 en 2011 (ONF- Eric Massardier) <u>En 2010 :</u> - 1 adulte observé dans une ornière parcelle 21/22 le 8 avril - 1 adulte dans l'annexe ouest de l'étang le 23 mai, un le 26 mai, et un le 6 juin - 1 adulte parcelle 21/22 le 6 juin et le 27 juin - un adulte dans la mare 23-3-10 - un adulte le 12 juillet vers le ruisseau sous le pont routier à Saint-Babel	Maintien voir progression	-	Assurer un état de conservation favorable	- Contrôler le débardage sur les zones occupées. - Créer de petites mares et conserver les ornières. - Limiter l'emploi des produits agro pharmaceutiques sur les sites occupés et à proximité.

		- 2 adultes observés à Manglieu (Bois Brutier) le 19 juillet - 2 adultes à Manglieu (chemin Taragnat) le 19 juillet. Ce site a été détruit pour l'enfouissement d'une ligne électrique				
Triton crêté	1166	Observation d'un adulte mâle le 12 mai 2010 dans la mare 24-1-05	Progression	-	Assurer un état de conservation favorable	- Préserver et multiplier les mares et points d'eau. - Développer un maillage de mares compatibles avec les échanges inter populationnels (quelques centaines de mètres entre deux mares). - Entretenir les connexions entre les mares (haies, bandes enherbées, corridors herbacées). - Limiter le comblement naturel des mares par la végétation.
Ecrevisse à pattes blanches	1092	Population stable, très forte densité	Maintien voir progression	- Exigences écologiques très fortes et multiples - L'espèce affectionne les eaux pures, fraîches, constamment renouvelées, riches en oxygène et en calcium. - Elle a besoin d'une mosaïque d'habitat diversifiée, structurés et attractifs (sous	Assurer un état de conservation favorable voire une progression de l'espèce	- Mettre en place des MAET pour permettre un accompagnement des pratiques agricoles à risques et favoriser les pratiques les moins pénalisantes pour le milieu. - Enlever les déchets du cours d'eau. - Mettre en place des franchissements de cours d'eau. - Créer des micros seuils pour permettre une oxygénation de l'eau en amont du cours d'eau - Eliminer les obstacles artificiels (buses) - Poser des clôtures en retrait des berges pour limiter l'accès à l'eau par les troupeaux.

				berges, chevelus racinaires, anfractuosités des blocs...)		- Mettre en place des abreuvoirs sur quelques sections du cours d'eau où les troupeaux s'abreuvent directement dans l'eau. - Eviter les franchissements de véhicules dans le lit du cours d'eau. - Replanter la ripisylve lorsqu'elle est absente, voire rare notamment dans le village d'Enval ou dans quelques prairies en amont. - Améliorer les dispositifs d'épuration et mettre en place des systèmes d'épuration pour certains villages ou hameau. - Réaliser un entretien léger du cours d'eau en prenant de grandes précautions (enlèvement des embâcles les plus importants qui constituent une gêne à l'écoulement du cours d'eau) - Intervenir à l'échelle du Bassin versant pour limiter les interventions nuisibles (déboisements, épandages, création de plans d'eau, destruction de ripisylve...) - Effectuer un suivi régulier des populations
Cuivré des marais	1060	Observé à 2 reprise en juin 2010 dans les Bois de la Comté (mare pédagogique) par Jean-Philippe Barbarin	-	- L'espèce fréquente préférentiellement les milieux humides et les prairies inondables, les bordures de ruisseaux ou de faussé humide non fauché. - Deux générations par an, en mai-juin et en août.	Assurer un état de conservation favorable	- Pâturage par des animaux ne consommant pas les plantes hôtes (éviter les bovins). - Réaliser la fauche avant le 10 juin ou après le 1^{er} octobre

				- Oeufs pondus sur le dessus de plusieurs oseilles sauvages. - L'incubation dure une dizaine de jour - La chenille se nourrit de feuilles d'Oseille sur laquelle elle se développe entièrement. - Les adultes butinent les fleurs de menthes, de Salicaire, d'Eupatoire chanvrine et de Grande Berce.		
Lucane cerf-volant	1083	Difficile à évaluer Observé au Pic de Dimond en 2007 (SHNAO) 1 donnée sur le Puy Saint-Romain en 2004 (B. Calmont)	-	- La larve se nourrit du bois en décomposition avec une préférence pour l'interface sol/bois pendant un cycle en moyenne de 3 à 5 ans. - L'espèce utilise des micros habitats pas uniquement forestier, souvent associés aux chênes mais aussi à d'autres essences comme le hêtre, le frêne, les tilleuls, l'aulne, le châtaignier... - L'espèce est surtout liée à un micro-environnement, une structuration physique et un état de	Assurer un état de conservation favorable	- Conserver des vieux arbres sénescents ou morts (chêne de préférence). - Eviter le dessouchage et l'utilisation de produits chimiques. - Laisser du bois mort au sol de gros diamètre. - Maintenir et favoriser les mélanges d'essences (feuillues) : bouleau, merisier, érables, saules, aulne, tilleuls. - Maintenir le maximum de diversité des habitats. - Mettre en place des îlots de sénescence de quelques hectares (3 à 4 ha) répartis au sein des massifs dans des peuplements déjà mûres et composés d'essences autochtones. - Maintenir des lisières aérées, étagées et végétalisées en espèces fleuries. - Conserver les haies.

				dégradation du bois qu'à une essence ou un habitat naturel. - L'adulte exploite les blessures superficielles des arbres		
Grand capricorne du Chêne	1088	Difficile à évaluer Observé au Pic de Dimond en 2007 (SHNAO)	-	- Développement de l'espèce sur 3 ans - Œufs déposés isolément dans les anfractuosités et dans les blessures des arbres. - Période de ponte : mois de juin au début du moi de septembre. - Eclosion des larves peu de jour après la ponte, la durée du développement larvaire est de 31 mois, la première année, la larve vit dans la zone corticale et la deuxième année, elle s'enfonce dans le bois où elle creuse des galeries. - Nymphes : à la fin du dernier stade, la larve construit une galerie ouverte vers l'extérieur puis une loge nymphale qu'elle obture avec une calotte calcaire. Se	Assurer un état de conservation favorable	- Maintien de vieux chênes sénescents - Mettre en place des îlots de vieillissement

				stade se déroule à la fin de l'été ou en automne et dure 5 à 6 semaines. - Les adultes restent à l'abri de la loge nymphale durant l'hiver. Période de vol de juin à septembre. - Larves xylophages		
--	--	--	--	---	--	--

(1) Selon l'annexe I de la directive 79/409

Synthèse des tableaux

Les habitats nécessitant une amélioration de leur état de conservation sont les pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'*Alyso-Sedion albi* (6110*), les sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion) (7220*), les forêts de pentes, éboulis, ravin du *Tilio-Acerion* (9180*), les formations herbeuses sèches semi naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (6210*).

Concernant les espèces de la Directive, il faut maintenir leur bon état de conservation.

E2.- SYNTHÈSE DU BUDGET ESTIMATIF

Le budget estimatif global s'élève à **234 800 € H.T hors contrats Natura 2000**. La plupart des actions de gestion sont en effet financées dans le cadre des contrats Natura 2000. Les actions de gestion sont financées dans le cadre des contrats Natura 2000.

Tableau 18 - SYNTHÈSE DU BUDGET ESTIMATIF (en euros H.T.)

Libellé des Actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
Actions de gestion							
G.1 - Protéger de façon intégrale et sans intervention les peuplements							
G.2 - Mettre en oeuvre une gestion adaptée des milieux associés							
G.3 - Maintenir les ourlets pré forestiers thermophiles							
G.4 - Favoriser le maintien et le retour du feuillu dans les zones d'habitats potentielles périphériques enrésinées en pratiquant des éclaircies fortes							
G.5 - Conserver et développer une trame de vieux bois							
G.6 - Elaborer une typologie des mares et définir une stratégie d'intervention concertée							
G.7 - Entretenir et restaurer les mares et ornières existantes							
G.8 - Créer un réseau de mares							
G.9 - Restaurer l'habitat des pelouses sèches							
G.10 - Conserver une ouverture des milieux en							

privilégiant un pâturage extensif							
G.11 - Maintenir et favoriser les bonnes pratiques sur les pelouses maigres de fauche de basse altitude							
G.12 – Favoriser l’installation des chiroptères							
G.13 – Préserver la qualité des eaux en vue du maintien de l'Ecrevisse à pattes blanches							
G.14 – Intensifier la surveillance (lutte contre le braconnage)							
G.15 – Maintenir et conserver la ripisylve							
G.16 - Limiter les dégradations du milieu liées au piétinement et aux passages d’engins motorisés							
G.17 – Lutter contre les plantes invasives, les dépôts de débris et les pollutions							
Actions d'Animation							
A.18 – Identifier et mobiliser les propriétaires pour la signature de la Charte et des contrats Natura 2000	7150	7150	7150	7150	7150	7150	42 900
A.19 – Assurer la veille sur les projets dans le site et l’assistance aux porteurs de projet sur les évaluations d’incidences	2750	2750	2750	2750	2750	2750	16 500
A.20 – Sécuriser le foncier, aider à des acquisitions foncières dans un but conservatoire	1650	550	550	550			3 300

A.21- Organiser et animer les réunions de groupes de travail et de comité de pilotage	2750	2750	2750	2750	2750	2750	16 500
A.22 – Mettre en œuvre une gestion coordonnée et cohérente entre les différents gestionnaires et la réglementation en vigueur	1650	1650	1650	1650	1650	1650	9900
A.23 – Assurer le suivi de la gestion administrative et financière de l'animation	1650	1650	1650	1650	1650	1650	9900
Actions de Communication							
C.24 Informer la population locale et sensibiliser sur la démarche Natura 2000 et la fragilité des milieux naturels	14 600	1750	5000	4200	3850	2200	31 600
Actions d'Etude							
E.25 - Améliorer les connaissances sur les chiroptères		10 000				10 000	20 000
Actions de Suivis							
S.26 – Mettre en place des indicateurs de suivis	1100	1100	1100	1100	1100	1650	7150
S27 - Suivre la qualité et l'alimentation de l'eau des ruisseaux en vue de la préservation de l'écrevisse à pattes blanches	3000			3000		3000	9000
S.28 - Organiser le suivi	17 100	5650	18 000	14 050	7600	5650	66 950
TOTAL	53 400	35 000	40 600	38 850	28 500	38 450	234 800

CONCLUSION

Les **milieux ouverts** représentent un **intérêt patrimonial majeur** et font partie des milieux naturels les plus menacés du site Natura 2000.

Ils abritent un grand nombre d'espèces animales et végétales rares ou protégés, leur restauration demeure prioritaire.

Les **habitats forestiers** sont de **grande valeur patrimoniale**, ils doivent faire l'objet de toutes les attentions et la création de la réserve biologique intégrale sera l'une des priorités de la mise en œuvre des actions du DOCOB.

L'autre enjeu concerne la **restauration, la préservation de la qualité des milieux aquatiques** dont dépend le maintien des populations d'écrevisses à pattes blanches pour lesquelles le site a une responsabilité forte.

Il est primordial que l'ensemble des actions entreprises en faveur des habitats et des espèces d'intérêt communautaire fasse l'objet de suivis et d'évaluation.

Enfin, l'atteinte des objectifs ne pourra se faire sans une réelle communication et sensibilisation des acteurs et usagers du site.

BIBLIOGRAPHIE

AgroParisTech, Promotion FIF 17 (2006-2009), 2008. – Projet eau dans le Puy-de-Dôme. Diagnostic des cours d'eau de Pardines et de Pignols en vue de la restauration de l'habitat de l'écrevisse à pattes blanches *Austropotamobius pallipes*, AgroParisTech.

Arrêté du 30 mars 1990 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Auvergne complétant la liste nationale. 10/05/1990. Journal officiel de la République française : 5552-5553

Arrêté du 31 août 1995 portant modifications de l'arrêté du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire. 17/10/1995. Journal officiel de la République française : 15099-15101

BACHELARD P., FOURNIER F., 2002 – Contribution à l'inventaire des lépidoptères des bois de la Comté (Puy-de-Dôme), SHNAO.

BARBARIN J.-P., 2007 – Inventaires des odonates des bois de la Comté (Puy-de-Dôme), dans le cadre d'un suivi pluriannuel (2007-2011), Première année de suivie 2007, SHNAO.

BARBARIN J.-P., 2008 – Inventaires des odonates des bois de la Comté (Puy-de-Dôme), dans le cadre d'un suivi pluriannuel (2007-2011), quatrième année de suivi 2008, SHNAO.

BARBARIN J.-P., 2009 – Inventaires des odonates des bois de la Comté (Puy-de-Dôme), dans le cadre d'un suivi pluriannuel (2007-2011), quatrième année de suivi 2009, SHNAO.

BARBARIN J.-P., 2010 – Inventaires des odonates des bois de la Comté (Puy-de-Dôme), dans le cadre d'un suivi pluriannuel (2007-2011), quatrième année de suivi 2010, SHNAO.

BARBARIN J.-P., 2012 – Inventaires des odonates des bois de la Comté (Puy-de-Dôme), dans le cadre d'un suivi pluriannuel (2007-2011), Suivi des espèces patrimoniales 2011, SHNAO.

BENSETTITI F., CHEVALLIER H., BARTOLI M., GOURC J., al. & RAMEAU J.Cl., 2001. - Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire : Habitats Forestiers. La Documentation Française, Tome 1, Vol. 1 et 2, 339 p. + 423 p.

BENSETTITI F., GAUDILLAT V. & al., 2002. - Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire : Habitats humides. La Documentation Française, Tome 3, 457 p.

BENSETTITI F., HERARD-LOGEREAU K. & al., 2004. - Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire : Habitats rocheux. La Documentation Française, Tome 5, 381 p.

BENSETTITI F., GODILLAT V. & al., 2002. - Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire : Espèces animales. La Documentation Française, Tome 7, 353 p.

BENSETTITI F., GODILLAT V. & al., 2002. - Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire : Espèces végétales. La Documentation Française, Tome 6, 271 p.

- BENSETTITI F. et J. TROUVILLIEZ, 2009 – Rapport synthétique des résultats de la France sur l'état de conservation des habitats et des espèces conformément à l'article 17 de la directive habitats. Rapport SPN 2009/12, MNHN-DEGB-SPN, Paris, 48 p.
- BISSARDON M. & GUIBAL L., 1996. - CORINE biotopes. Version originale. Types d'habitats français. Ecole Nationale du Génie Rural des Eaux et Forêts / Museum National d'Histoire Naturelle, 217 p.
- BOITIER E., 2005. – Etudes des populations de chiroptères sur l'Espace Naturel Sensible de la Forêt de la Comté (63), Argaud M. & al., CSA, 2012-11-26 Inventaire complémentaire des chiroptères de la Forêt de la Comté (Puy-de-Dôme), SHNAO.
- BRUSTEL H., 2004. – Coléoptères saproxyliques et valeur biologique des forêts françaises. Perspectives pour la conservation du patrimoine naturel. Collection dossiers forestiers, n°13, ONF, 297p.
- CALMONT B., 2008. – Recherche de 4 nouvelles espèces d'insectes d'intérêt communautaire sur le réseau Natura 2000 en Auvergne. SHN Alcide d'Orbigny, DREAL Auvergne, 20 p.
- CALMONT B., 2007. – Inventaire des coléoptères saproxyliques de la Forêt de la Comté, SHNAO.
- CALMONT B., DURAND F., 2002 – Etude entomologique et herpétologique des habitats d'éboulis thermophiles et des forêts de ravin sèches associées sur le site de la Forêt de la Comté, SHNAO.
- CBNMC, 2001, Cahier des charges Inventaire et cartographie habitats et espèces végétales \ Natura 2000 Auvergne \ Version 1.3
- CHOISNET G., SEYTRE L., 2003.- Les hêtraies atlantiques à houx de la Directive « Habitats » en Auvergne, DIREN Auvergne, CBNMC, 36 p. + annexes
- CIAIR M. & al., 2005. - Muséum national d'histoire naturelle, Département Ecologie et gestion de la biodiversité, UMS 2699 Inventaire et suivi de la biodiversité, Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux, Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales appliquée aux sites terrestres du réseau Natura 2000, Guide méthodologique, 64 p.
- DELCOIGNE A., 2007. – Définition et délimitation des milieux forestiers à préserver dans le cadre de la mise en place du plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible de la Forêt de la Comté, IBHUCF.
- Directive 92/43/CEE du Conseil, du 21 mai 1992, concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et de la flore sauvages. Journal officiel des communautés européennes : 7-50
- DIREN AUVERGNE, 2001. Cahier des charges, inventaire et cartographie des habitats naturels et des habitats d'espèces végétales dans les sites d'intérêt communautaire de la région Auvergne. Conservatoire botanique national du Massif central, 14 p.
- DURAND F., TEYNIE A., 2001– Atlas préliminaire des reptiles et amphibiens des bois de la Comté (63), SHNAO.
- FIEVET P. 2001 – Etude entomologique dans la Forêt de la Comté, ONF.
- FRAISSE S., 2008 – Inventaire et cartographie des phanérotypes et de la chênaie-charmaie de la Forêt de la Comté dans le cadre du projet IBISCA-Auvergne-63, IBHUCF.

- JEANTON E., VIAL C., Mai 2013. – Plan de gestion 2013-2017 de l'ENS « Forêt de la Comté », CG63.
- LALLEMAND J.-J., 2008 – Espace Naturel Sensible du bois de la Comté – Points d'écoute 2008, LPO, 2008.
- LALLEMAND J.-J., 2012 – Etat du peuplement de pics dans la forêt de la Comté, LPO.
- LATHUILLIERE L., 2010 – Premiers éléments faunistiques sur les insectes nécrophages du massif de la Comté (63), ONF.
- LEGRAN R., BERNARD M., BERNARD T., 2006. – Recueil d'expériences : étudier, préserver les chauves-souris en Auvergne autour des bâtiments, des souterrains, des ouvrages d'art et des milieux naturels. Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne, Chauves-souris Auvergne, 128 p.
- MASSARDIER E., VIAL C., 2007. – Forêt départementale de la Comté – Etudes faunistiques et floristiques – Bilan des suivis 2007, ONF.
- MASSARDIER E., VIAL C., 2007. – Plan de gestion quinquennal de l'ENS « Forêt de la Comté » 2007- 2011.
- MASSARDIER E., VIAL C., 2008. – ENS « Forêt de la Comté » - Etudes faunistiques et floristiques – Bilan des suivis 2008, ONF.
- MASSARDIER E., VIAL C., 2008. – Suivi des ravins humides de la Forêt de la Comté – Secteur des ravins nord du puy de Saint-Hippolyte (Vic-le-Comte), IBHUCF.
- MASSARDIER E., VIAL C., 2010. – Suivis scientifiques 2009 ENS « Forêt de la Comté », ONF.
- MASSARDIER E., VIAL C., 2011. – Suivis scientifiques 2010 ENS « Forêt de la Comté », ONF.
- MASSARDIER E., VIAL C., 2012. – Bilan du plan de gestion 2007-2011, ONF.
- ONF, 1993a – Prise en compte de la diversité biologique dans l'aménagement et la gestion forestière – Instruction. Office National des Forêts, 18p.
- ONF, 1993b – Prise en compte de la diversité biologique dans l'aménagement et la gestion forestière – Guide. Office National des Forêts, 32p.
- PERRIER J.P., 2003 – Forêt Départementale de la Forêt de la Comté d'Auvergne – Aménagement forestier (2003 – 2017), ONF.
- RAMEAU J.CI., GAUBERVILLE C. & DRAPIER N., 2000 a. - Gestion forestière et diversité biologique - Identification et gestion intégrée des habitats et espèces d'intérêt communautaire : France Domaine continental. ENGREF, IDF, ONF, 114 p.
- RAMEAU J.CI., GAUBERVILLE C. & DRAPIER N., 2000 b. - Gestion forestière et diversité biologique - Identification et gestion intégrée des habitats et espèces d'intérêt communautaire : France Domaine atlantique. ENGREF, IDF, ONF, 119 p.
- RAMEAU J.CI., MANSION D. & DUME G., 1989. - Flore forestière française, guide écologique illustré. 1 : Plaines et collines. IDF, 1785 p.
- RAMEAU J.CI., MANSION D. & DUME G., 1993. - Flore forestière française. Guide écologique illustré. 2 : Montagnes. IDF, 2421 p.
- RIGARD G., 2010. – Suivi de la population d'écrevisses à pattes blanches du Ruisseau de Pignols (63). Etat des lieux et propositions de gestion, FDPMA 63.

THEBAUD G. & al. , 2004. – Les ravins de la Forêt de la Comté d’Auvergne : gradient écologique, édaphique et floristique ; expression de la phytodiversité, IBHUCF.

THEBAUD G. & al. , 2008 – Suivi des ravins humides de la Forêt de la Comté – Secteur des ravins nord du puy de Saint-Hyppolyte (Vic-le-Comte), IBHUCF.

THEBAUD G., ROUX C., DELCOIGNE A., 2011 – Etude phytosociologique et cartographique des Habitats – Projet d’extension du site Natura 2000 « Comté Puy Saint-Romain » FR8301049, IBHUCF.

CSA	Chauve-Souris Auvergne
ENGREF	Ecole Nationale du Génie Rural des Eaux et des Forêts
IBHUCF	Institut de botanique Herbiers universitaires de Clermont-Ferrand
FDPPMA 63	Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques du Puy-de-Dôme
LPO	Ligue pour la protection des Oiseaux
ONF	Office National des Forêts
SHNAO	Société d’Histoire Naturelle Alcide d’Orbigny
SMBLF	Société mycologique et botanique du Livradois-Forez

ABREVIATIONS ET ACRONYMES

AAPPMA : Association agréée pour la pêche et de protection du milieu aquatique
ACCA : Association communale de chasse agréée
ADASEA : Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles
ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AE RMC : Agence de l'eau Rhône, Méditerranée et Corse
ANEM : Association nationale des élus de la montagne
APB : Arrêté préfectoral de protection de biotope
ASQAB : Association de surveillance de la qualité de l'air à Besançon
ATEN : Atelier technique des espaces naturels
BRGM : Bureau de recherches géologiques et minières
CA : Chambre d'agriculture
CAD : Contrat d'agriculture durable
CBN : Conservatoire botanique national
CC : Communauté de communes
CCI : Chambre de commerce et d'industrie
CDOA : Commission départementale d'orientation agricole
CELRL : Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
CEMAGREF : Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts
CG : Conseil général
CIADT : Comité interministériel pour l'aménagement du territoire
CITES : Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CNASEA : Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles
CNERA : Centre national d'étude et de recherche appliquée (ONCFS)
CNJA : Centre national des jeunes agriculteurs
CNRS : Centre national de la recherche scientifique
COPIL : Comité de pilotage (d'un site Natura 2000)
CPE : Commission de protection des eaux (CPEPESC)
CPIE : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
CREN : Conservatoire régional des espaces naturels
CR : Conseil régional
CROS : Comité régional olympique et sportif
CRPF : Centre régional de la propriété forestière
CSP : Conseil supérieur de la pêche (devenu ONEMA)
CSRPN : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
CTE : Contrat territorial d'exploitation
CTE-PNB : Centre thématique européen - Protection de la nature et de la biodiversité

DCE : Directive cadre sur l'eau
DCO : Demande chimique en oxygène
DDAF : Direction départementale de l'agriculture et de la forêt
DDE : Direction départementale de l'équipement
DDEA : Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture
DDJS : Direction départementale jeunesse et sports
DE : Direction de l'eau (MEEDDAT)
DG Env : Direction générale de l'environnement (Commission européenne)
DGAC : Direction générale de l'aviation civile
DHFF ou DH : Directive habitats faune flore sauvages CEE/92/43
DIREN : Direction régionale de l'environnement (ex-DRAE)
DNE : Doubs nature environnement
DNP : Direction de la nature et des paysages (MEEDDAT)
DO : Directive européenne oiseaux sauvages CEE/79/409
DOCOB : Document d'objectifs (d'un site Natura 2000)
DPF : Domaine public fluvial
DPM : Domaine public maritime
DRAE : Délégation régionale à l'architecture et à l'environnement (devenue DIREN avec les SHC)
DRAF : Direction régionale de l'agriculture et de la forêt
DTONF : Direction territoriale de l'office national des forêts
EDF : Électricité de France
ENF : Espaces naturels de France
ENGEES : École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg
ENGREF : École nationale du génie rural, des eaux et des forêts
ENS : Espace naturel sensible
EP : Établissement public
EPA : Établissement public à caractère administratif
EPCI : Établissement public de coopération intercommunale
EPIC : Établissement public à caractère industriel et commercial
FCNE : Franche-Comté nature environnement
FDAAPPMA : Fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique
FDC : Fédération départementale des chasseurs
FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural
FEDER : Fonds européen de développement régional
FEOGA : Fonds Européen d'orientation et de garantie agricole
FEP : Fonds européen pour la pêche
FNCOFOR : Fédération nationale des communes forestières françaises
FNE : France nature environnement
FNSEA : Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles

FNRPF : Fédération régionale des syndicats de propriétaires forestiers sylviculteurs
 FPNR : Fédération nationale des parcs naturels régionaux
 FRC : Fédération régionale des chasseurs
 FSD : Formulaire standard de données (base de données officielle européenne de chaque site Natura 2000)
 FSE : Fonds social européen
 GIC : Groupement d'intérêt cynégétique
 GIP : Groupement d'intérêt public
 IFORE : Institut de formation de l'environnement (MEEDDAT)
 INRA : Institut national de la recherche agronomique
 ISTE : Institut des sciences et techniques de l'environnement de l'université de Franche-Comté
 JOCE : Journal officiel de la communauté européenne
 JORF : Journal officiel de la république française
 LIFE : L'instrument financier pour l'environnement
 LPO : Ligue pour la protection des oiseaux
 MAE : Mesures agro-environnementales
 MAET : Mesures agro-environnementales territorialisées
 MAP : Ministère de l'agriculture et de la pêche
 MATE : Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement (devenu MEDD en juin 2002)
 MEEDDAT : Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (ex. MEDAD)
 MEDAD : Ministère de l'écologie, du développement, et de l'aménagement durables
 MES : Matières en suspension
 MNHN : Muséum national d'histoire naturelle
 ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage
 ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques
 ONF : Office national des forêts
 ONG : Organisation non gouvernementale
 OPIE : Office pour les insectes et leur environnement
 PCB : Polychlorobiphényles
 PDIPR : Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
 PLU : Plan local d'urbanisme (ex POS)
 PMPOA : Plan de maîtrise des pollutions d'origine agricole
 PN : Parc national
 PNR : Parc naturel régional
 POS : Plan d'occupation des sols (devenu PLU avec la loi SRU)
 PPR : Plan de prévention des risques
 PSG : Plan simple de gestion
 RHP : Réseau hydrologique et piscicole
 RBD : Réserve biologique domaniale
 RBI : Réserve biologique intégrale

RN : Réserve naturelle
RNCFS : Réserves nationales de chasse et de faune sauvage
RNF : Réserves naturelles de France
RNN : Réserve naturelle nationale
RNR : Réserve naturelle régionale
RNV : Réserve naturelle volontaire
SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SCOT : Schéma de cohérence territoriale (ex SDAU avant la loi SRU, Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme)
SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SFEPM : Société française pour l'étude et la protection des mammifères
SHC : Service hydrologique centralisateur (intégré dans les DIREN depuis 1991)
SIC et pSIC : Site d'intérêt communautaire et proposition de Site d'intérêt communautaire (directive Habitats)
SIG : Système d'information géographique
SINP : Système d'information sur la nature et les paysages (MEEDDAT)
SRADT : Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire
SRAE : Service régional d'aménagement des eaux (intégré avec les DRAE et les SHC dans les DIREN en 1991)
SRU : loi Solidarité et renouvellement urbain
SSCENR : Schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux
UE : Union européenne
UICN : Union internationale pour la conservation de la nature
URCPIE : Union régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement
WWF : World wildlife fund
ZICO : Zone importante pour la conservation des oiseaux
ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique
ZPS : Zone de protection spéciale (directive Oiseaux)
ZSC : Zone spéciale de conservation (directive Habitats)

GLOSSAIRE

Aire de distribution

Territoire actuel comprenant l'ensemble des localités où se rencontre une espèce.

Angiosperme

Plantes à fleurs. C'est un groupe important de plantes supérieures caractérisées par la possession (au niveau de leurs fleurs) d'un ovaire enclosant un ou des ovules. Ces organes, à la suite d'une double fécondation, deviendront un fruit renfermant une ou plusieurs graines.

Animateur – structure animatrice

Structure désignée par les élus du comité de pilotage pour mettre en œuvre le Docob une fois celui-ci approuvé. Elle assure l'information, la sensibilisation, l'assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers. Elle peut réaliser elle-même l'ensemble de ces missions ou travailler en partenariat avec d'autres organismes.

Association végétale

Unité fondamentale de la phytosociologie, définie comme un groupement de plantes aux exigences écologiques voisines, organisé dans l'espace, désigné d'après le nom de l'espèce dominante.

Avifaune

Ensemble des espèces d'oiseaux d'une région donnée.

Biocénose

Groupements de plantes ou d'animaux vivant dans des conditions de milieu déterminées et unis par des liens d'interdépendance.

Bioclimat

Ensemble des conditions climatiques qui exercent une influence sur le comportement des plantes et des organismes végétaux dans leur ensemble.

Biodiversité

Contraction de « diversité biologique », expression désignant la variété et la diversité du monde vivant. La biodiversité représente la richesse biologique, la diversité des organismes vivants, ainsi que les relations que ces derniers entretiennent avec leur milieu. Elle est subdivisée généralement en trois niveaux : diversité génétique au sein d'une même espèce, diversité des espèces au sein du vivant et diversité des écosystèmes à l'échelle de la planète.

Biomasse

Masse totale de matière vivante, animale et végétale, présente dans un biotope délimité, à un moment donné.

Biotope

Ensemble des facteurs physico-chimiques caractérisant un écosystème ou une station.

Bryophyte

Plante terrestre ou aquatique qui ne comporte ni vaisseaux, ni racine, se reproduisant grâce à des spores. Végétaux cryptogames chlorophylliens comprenant les mousses, les hépatiques et les anthocérotes.

Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (CNASEA)

Établissement public national sous la tutelle du ministère en charge de l'Agriculture. Il assure le paiement d'aides de l'Etat et de l'Union européenne dans le cadre de la politique d'installation et de modernisation des exploitations, de développement local et d'aménagement rural, ainsi que celle de la protection de l'environnement. Le contrôle du respect des engagements pris en contrepartie du versement d'une aide est aussi effectué par le CNASEA.

Charte Natura 2000

Outil administratif contractuel permettant l'adhésion individuelle, non rémunérée, aux objectifs de gestion décrits dans le Docob. Sur la base unique du volontariat, l'adhérent marque ainsi son engagement en faveur de Natura 2000. La charte a pour but de contribuer à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures concrètes et le développement de bonnes pratiques. Elle permet au propriétaire une exonération de la Taxe foncière sur le patrimoine non bâti (TFNB) ainsi qu'une exonération partielle des Droits de mutation à titre gratuit (DMTG).

Classe

Unité taxonomique (ex. : monocotylédones) ou syntaxonomique (ex. : *Thlaspietea rotundifolii*), regroupant plusieurs ordres.

Climax

État d'un écosystème ayant atteint un stade d'équilibre relativement stable (du moins à l'échelle humaine), conditionné par les seuls facteurs climatiques et édaphiques. Autrefois, le climax était considéré comme un aboutissement dans l'évolution d'un écosystème vers un état stable. Les milieux étant dorénavant considérés en évolution constante, la stabilité n'est plus envisagée que de façon relative et on parle plutôt de pseudo-climax.

Comité de pilotage Natura 2000 (CoPil)

Organe de concertation mis en place par le préfet pour chaque site Natura 2000, présidé par un élu, ou à défaut par le préfet ou le commandant de la région terre. Il comprend les représentants des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements, les représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux compris dans le site, des organisations non gouvernementales et des représentants de l'État. Il participe à la préparation et à la validation des documents d'objectifs ainsi qu'au suivi et à l'évaluation de leur mise en oeuvre (articles L. 414-2 et R. 414-8 et suivants du code de l'environnement).

Communauté végétale

Ensemble structuré et homogène d'organismes vivants évoluant dans un milieu (habitat) donné et à un moment donné.

Contrats Natura 2000

Outils contractuels permettant au possesseur des droits réels et personnels de parcelles situées en zone Natura 2000 de signer avec l'Etat un engagement contribuant à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures et le développement de bonnes pratiques. Le contrat est une adhésion rémunérée individuelle aux objectifs du Docob sur une ou des parcelles concernées par une ou plusieurs mesures de gestion proposées dans le cadre du Docob. Il permet l'application concrète des mesures de gestion retenues dans ce document.

Directive européenne

Catégorie de texte communautaire prévue par l'article 249 (ex-article 189) du Traité instituant la Communauté européenne (Traité signé à Rome, le 25 mars 1957). « La directive lie tout État membre destinataire quant au résultat à atteindre, tout en laissant aux instances nationales la compétence quant à la forme et aux moyens ». Elle nécessite de la part des États concernés une transposition dans leurs textes nationaux. La transposition des directives Oiseaux et Habitats a été effectuée à travers, notamment, les articles L. 414-1 à L. 414-7 et les articles R.414-1 à R.414-24 du CE. Elle prévoit une obligation de résultat au regard des objectifs à atteindre, tout en laissant à chaque État le choix des moyens, notamment juridiques, pour y parvenir.

Directive « Habitats naturels, faune, flore sauvages »

Appellation courante de la Directive 92/43/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Ce texte est l'un des deux piliers au réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones spéciales de conservation (ZSC), ainsi que la protection d'espèces sur l'ensemble du territoire métropolitain, la mise en oeuvre de la gestion du réseau Natura 2000 et de son régime d'évaluation des incidences.

Directive "Oiseaux sauvages"

Appellation courante de la Directive 79/409/CE du Conseil des communautés européennes du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Ce texte fonde juridiquement également le réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones de protection spéciale (ZPS).

Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF)

Service déconcentré du ministère en charge de l'Agriculture et de la pêche, placé sous l'autorité du préfet. Ses domaines d'intervention sont la gestion des crédits nationaux ou communautaires et la mise en oeuvre des réglementations. Il possède aussi une fonction juridictionnelle et des compétences dans la mise en place des mesures de gestion des milieux naturels, aquatiques et des zones humides.

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)

Service déconcentré du ministère en charge de l'Ecologie ayant pour missions : d'organiser, coordonner et gérer l'ensemble des données et des connaissances relatives à l'environnement, de participer à la définition et à la mise en oeuvre des méthodes d'études, d'aménagement, de gestion et de protection des milieux naturels et de leurs ressources, de contribuer à la prise en compte de l'environnement urbain et de promouvoir un urbanisme et une architecture de qualité, de veiller à la bonne application des législations relatives à l'environnement.

Dynamique de la végétation

En un lieu et sur une surface donnés, modification dans le temps de la composition floristique et de la structure de la végétation. Selon que ces modifications rapprochent ou éloignent la végétation du climax, l'évolution est dite progressive ou régressive.

Document d'objectifs (Docob)

Document d'orientation définissant pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, les orientations de gestion et de conservation, les modalités de leur mise en oeuvre. Ce document de gestion est élaboré par le comité de pilotage qui choisit un opérateur en concertation avec les acteurs locaux et avec l'appui de commissions ou groupes de travail. Il est approuvé par le préfet (articles L.414-2 et R. 414-9 du code de l'environnement).

Embranchement

Grande division de la classification classique des espèces vivantes (ex : vertébrés, invertébrés.)

Espèce indicatrice

Espèce dont la présence à l'état spontané renseigne qualitativement ou quantitativement sur certains caractères écologiques de l'environnement.

Espèce d'intérêt communautaire

Espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est-à-dire propre à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) énumérée : - soit à l'annexe II de la directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation, - soit aux annexes IV ou V de la Directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles des mesures de protection doivent être mises en place sur l'ensemble du territoire.

Espèce ou habitat d'intérêt communautaire prioritaire

Espèce ou habitat en danger de disparition sur le territoire européen des États membres. L'Union européenne porte une responsabilité particulière quant à leur conservation, compte tenu de la part de leur aire de répartition comprise en Europe (signalés par un astérisque dans les annexes I et II de la Directive 92/43/CEE).

Espèce migratrice régulière d'oiseaux

Espèce effectuant des déplacements entre ses zones de reproduction et ses zones d'hivernage, pouvant justifier la désignation d'une Zone de Protection spéciale lorsque le site est régulièrement fréquenté par elles.

État de conservation d'une espèce (définition extraite de la directive Habitats)

Effet de l'ensemble des influences qui, agissant sur l'espèce, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance de ses populations sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'une espèce sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- les données relatives à la dynamique de la population de l'espèce en question indiquent que cette espèce continue, et est susceptible de continuer à long terme, à constituer un élément viable des habitats naturels auxquels elle appartient,
- l'aire de répartition naturelle de l'espèce ne diminue ni ne risque de diminuer dans un avenir prévisible,
- il existe et il continuera probablement d'exister un habitat suffisamment étendu pour que ses populations se maintiennent à long terme.

État de conservation d'un habitat naturel (définition extraite de la directive Habitats)

Effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'un habitat naturel sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- son aire de répartition naturelle ainsi que les superficies qu'il couvre au sein de cette aire sont stables ou en extension,
- la structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible,
- l'état de conservation des espèces qui lui sont typiques est favorable.

La notion d'état de conservation rend compte de « l'état de santé » des habitats déterminé à partir de critères d'appréciation. Maintenir ou restaurer un état de conservation favorable pour les espèces et les habitats d'intérêt communautaire est l'objectif de la directive « Habitats, faune, flore ». L'état de conservation peut être favorable, défavorable inadéquat ou défavorable mauvais. Une espèce ou un habitat est dans un état de conservation favorable lorsqu'elle/il prospère et a de bonnes chances de continuer à prospérer à l'avenir. Cette évaluation sert à définir des objectifs et des mesures de gestion dans le cadre du Docob afin de maintenir ou rétablir un état équivalent ou meilleur. Dans la pratique, le bon état de conservation vise un fonctionnement équilibré des milieux par rapport à leurs caractéristiques naturelles.

Études et notices d'impact

Évaluation environnementale définie par les articles L.122-1 à L.122-3 et R.122-1 à R.122-11 du code de l'environnement.

Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000

Régime d'évaluation environnementale des plans programmes et projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000 (articles L. 414-4 et L.414-5 et R. 414-19 à R. 414-24 du code de l'environnement).

Famille

Unité taxonomique qui regroupe les genres qui présentent le plus de similitude entre eux (ex : ursidés, canidés).

Faune

Ensemble des espèces animales présentes en un lieu donné et à un moment donné.

Flore

Ensemble des espèces de plantes constituant une communauté végétale propre à un habitat ou un écosystème donné.

Formation végétale

Végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s).

Formulaire standard de données (FSD)

Document accompagnant la décision de transmission d'un projet de site ou l'arrêté désignant un site, élaboré pour chaque site Natura 2000 et transmis à la Commission européenne par chaque Etat membre. Il présente les données identifiant les habitats naturels et les espèces qui justifient la désignation du site.

Genre

Unité taxonomique rassemblant des espèces voisines, désignées par un même nom

Groupe de travail (ou commissions de travail)

Réunions thématiques de concertation liées à l'élaboration du Document d'Objectifs. Elles réunissent tous les acteurs locaux (élus, institutionnels, associations etc.) et permettent de définir les enjeux, objectifs et mesures de gestion à mettre en œuvre sur le site.

Groupement végétal

Végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s).

Habitat d'espèce

Ensemble des compartiments de vie d'une espèce en un lieu donné. L'habitat d'espèce comprend les zones de reproduction, de nourrissage, d'abri, de repos, de déplacement, de migration, d'hibernation... vitales pour une espèce lors d'un des stades ou de tout son cycle biologique, défini par des facteurs physiques et biologiques. Il peut comprendre plusieurs habitats naturels.

Habitat naturel d'intérêt communautaire

Habitat naturel, terrestre ou aquatique, particulier, généralement caractérisé par sa végétation, répertorié dans un catalogue et faisant l'objet d'une nomenclature. Il est à préserver au titre du réseau Natura 2000, considéré comme menacé de disparition à plus ou moins long terme, avec une aire de répartition naturelle réduite. Habitat particulièrement caractéristique de certains types de milieux ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des régions biogéographiques et pour lequel doit être désignée une Zone spéciale de conservation.

Habitat naturel ou semi naturel

Cadre écologique qui réunit les conditions physiques et biologiques nécessaires à l'existence d'un organisme, une espèce, une population ou un groupe d'espèces animale(s) ou végétale(s). Zone terrestre ou aquatique se distinguant par ses caractéristiques géographiques, physiques et biologiques (exemple : un habitat naturel correspond à un type de forêt : hêtraie sapinière, pessière ; un type de prairie etc.).

Impact

Effet sur l'environnement causé par un projet d'aménagement.

Impacts cumulatifs

Appréciation conjointe des impacts de plusieurs projets d'aménagement. Les impacts cumulatifs de plusieurs projets peuvent être supérieurs à la somme des impacts de ces projets considérés individuellement.

Incidence

Synonyme d'impact. Dans le cadre de l'étude d'incidence on peut utiliser indifféremment ces deux termes.

Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

Installations, usines, dépôts, chantiers ou autres installations soumises aux dispositions particulières prévues par les articles L. 511-1 et suivants du code de l'environnement. Les ICPE soumises à autorisation font l'objet d'une étude d'impact conformément au décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 pris pour l'application de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Mesures agro-environnementales

Mesures visant une meilleure prise en compte de l'environnement (protection des eaux, des paysages ruraux, de la faune et de la flore) dans les pratiques agricoles. Elles se traduisent par des aides ou des rémunérations accordées aux agriculteurs ayant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement sous la forme d'un engagement contractuel volontaire entre l'Etat, l'Europe et des exploitants agricoles pour une durée de 5 ans en général.

Natura 2000

Réseau européen de sites naturels mis en place par les directives « Habitats » et « Oiseaux ». Il est composé des Zones de protection spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

Structure porteuse

Structure désignée par les élus du comité de pilotage Natura 2000 chargée de l'élaboration du Docob avec l'appui du comité de pilotage et des groupes de travail locaux. Elle peut réaliser elle-même l'intégralité de la mission ou travailler en sous-traitance. Pour la phase de suivi, d'animation du Docob, une nouvelle structure porteuse est désignée mais rien n'empêche qu'elle soit la même que celle de la phase précédente.

Ordre

Unité taxonomique regroupant plusieurs familles (ex. : rosales).

Phanérogame

Grande division systématique rassemblant les plantes à fleurs.

Physionomie

Aspect général d'une végétation.

Phytosociologie

Science qui étudie les communautés végétales. Discipline botanique étudiant les relations spatiales et temporelles entre les végétaux et leur milieu de vie, les tendances naturelles que manifestent des individus d'espèces différentes à cohabiter dans une communauté végétale ou au contraire à s'en exclure.

Propositions de Sites d'importance communautaire (pSIC)

Sites proposés par chaque État membre à la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore".

Ptéridophytes

Embranchement du règne végétal qui regroupe notamment les fougères, les prêles, les lycopodes, les sélaginelles et les isoètes.

Raisons impératives d'intérêt public majeur

À l'instar de la Convention de Ramsar, la directive Oiseaux et la directive Habitats adoptent le concept de «raisons impératives d'intérêt public majeur» pour justifier la réalisation d'un projet malgré une évaluation négative. Si l'expression elle-même n'est pas définie, l'article 6 paragraphe 4 de la directive Habitats stipule que les raisons impératives d'intérêt public majeur ne sont examinées qu'en «l'absence de solutions alternatives». L'article ne s'applique pas aux projets qui relèvent exclusivement de l'intérêt d'entreprises ou de particuliers. Exemple de raison impérative d'intérêt public majeur : lutte contre le chômage en Allemagne en 1990 après la réunification.

Région biogéographique

Entité naturelle homogène dont la limite repose sur des critères de climat, de répartition de la végétation et des espèces animales et pouvant s'étendre sur le territoire de plusieurs États membres et qui présente des conditions écologiques relativement homogènes avec des caractéristiques communes. L'Union européenne à 27 membres compte neuf régions biogéographiques : alpine, atlantique, boréale, continentale, macaronésienne, méditerranéenne, pannonique, steppique et littoraux de la mer noire. La France est concernée par quatre de ces régions : alpine, atlantique, continentale, méditerranéenne.

Réseau Natura 2000

Réseau écologique européen de sites naturels mis en place en application des Directives Habitats et Oiseaux (25000 sites environ). Son objectif principal est de préserver la biodiversité, d'assurer le maintien des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable, voire leur rétablissement lorsqu'ils sont dégradés, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, dans une logique de développement durable. Cet objectif peut requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines adaptées. Il est composé des Zones de protection Spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

Section

Division taxonomique d'un genre, d'une famille, etc.

Sites d'importance communautaire (SIC)

Sites sélectionnés, sur la base des propositions des États membres, par la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore" à partir des propositions des États membres (pSIC) à l'issue des séminaires biogéographiques et des réunions bilatérales avec la Commission européenne. La liste nominative de ces sites est arrêtée par la Commission européenne pour chaque région biogéographique après avis conforme du comité « Habitats » (composé de représentants des États membres et présidé par un représentant de la Commission). Ces sites sont ensuite désignés en Zones spéciales de conservation (ZSC) par arrêtés ministériels.

Station

Étendue de terrain, de superficie variable, homogène dans ses conditions physiques et biologiques (mésoclimat, topographie, composition floristique et structure de la végétation spontanée).

Syntaxon

Groupement végétal identifié, quel que soit son rang dans la classification phytosociologique.

Systematique

Classification des êtres vivants selon un système hiérarchisé en fonction de critères variés parmi lesquels les affinités morphologiques, et surtout génétiques, sont prépondérantes. La classification hiérarchique traditionnelle s'organise depuis le niveau supérieur vers le taxon de base dans l'ordre suivant : règne, embranchement, classe, ordre, famille, genre, espèce.

Taxon

Unité quelconque (famille, genre, espèce, etc.) de la classification zoologique ou botanique.

Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO)

Inventaire scientifique national dressé en application d'un programme international de Birdlife International visant à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des oiseaux. C'est notamment sur la base de cet inventaire que sont délimitées les ZPS.

Zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF)

Lancée en 1982, cette campagne d'inventaires a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On en distingue deux types : les ZNIEFF de type I qui sont des secteurs (parfois de petite taille) de grand intérêt biologique ou écologique ; les ZNIEFF de type II qui sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Zones de protection spéciale (ZPS)

Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des espèces d'oiseaux figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et des espèces d'oiseaux migrateurs. Sites de protection et de gestion des espaces importants pour la reproduction, l'alimentation, l'hivernage ou la migration des espèces d'oiseaux sélectionnés par la France au titre de la directive « Oiseaux » dans l'objectif de mettre en place des mesures de protection des oiseaux et de leurs habitats. La désignation des ZPS s'appuie généralement sur les Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO), fruit d'une enquête scientifique de terrain validée par les Directions régionales de l'environnement. La désignation des Zones de Protection Spéciale se fait par parution d'un arrêté ministériel au Journal Officiel, puis notification du site à la commission européenne.

Zones spéciales de conservation (ZSC)

Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des habitats naturels et des espèces (hors oiseaux) figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 en application de la directive "Habitats, faune, flore" où sont appliquées les mesures de conservation nécessaires au maintien ou au rétablissement dans un état favorable des habitats et/ou espèces pour lesquels le site est désigné.

